

RAPPORT ANNUEL 2005

Sommaire

Organes de gestion et de contrôle	2
Chiffres clés	3
Message du Président	4
Profil du groupe Crit	6
L'activité du groupe en 2005	8
• Le travail temporaire, notre coeur de métier	8
• L'assistance aéroportuaire, une dynamique de croissance	17
• Les autres services, des activités complémentaires	20
• L'organisation du groupe	22
Une société-mère au service de ses filiales	22
Les ressources humaines, forces vitales du groupe	23
Evolution et perspectives	31
Groupe Crit et la Bourse	33
Rapport Financier	35
Rapport de Gestion	101
Rapport du Président du Conseil d'Administration ..	113
Informations juridiques et financières	124
Table thématique	150



Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, le 06 juin 2006, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'AMF.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Groupe
crit

Société Anonyme au capital de 4 050 000 €
Siège social : 152 bis, avenue Gabriel Péri - 93400 Saint Ouen - France
622 045 383 RCS Bobigny



Conseil d'Administration

Claude Guedj	Président
Yvonne Guedj	Administrateur
Karine Guedj	Administrateur
Nathalie Jaoui	Administrateur

Direction Générale

Claude Guedj	Président Directeur Général
Nathalie Jaoui	Directeur Général Délégué, Présidente Pôle Travail Temporaire
Karine Guedj	Directeur Général Délégué
Daniel Barus	Directeur Général Pôle Travail Temporaire
Maunir Khablachi	Directeur Activités Aéroportuaires

Direction Opérationnelle

André Engler	Directeur Ressources Humaines
Karine Guedj	Directrice Communication
Evelyne Leblond	Directrice Juridique
Thierry de Veyrac	Directeur Financier Responsable de la Communication Financière

Commissaires aux comptes titulaires

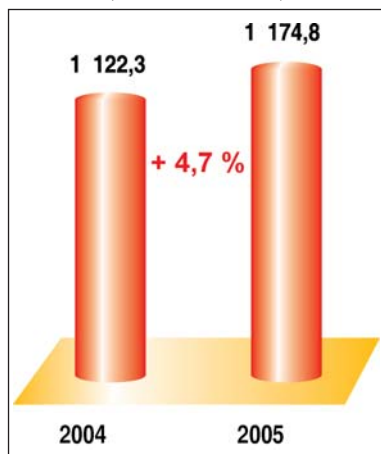
- PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A
63, rue de Villiers - 92200 Neuilly sur Seine
Représenté par Jean-François Chatel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Versailles
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- RICOL, LASTEYRIE ET ASSOCIÉS (indépendant)
Représenté par Gilles de Courcel, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Commissaires aux comptes suppléants

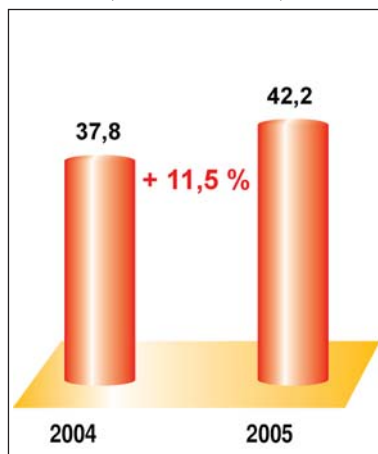
- Monsieur Pierre Coll, membre de la Compagnie
Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
4, avenue du Colonel Bonnet - 75016 Paris
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2010.
- Monsieur Jean-Charles de Lasteyrie, membre de la
Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes
de Paris
2, avenue Hoche - 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat :
AGO approuvant les comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2007.

Chiffres clés

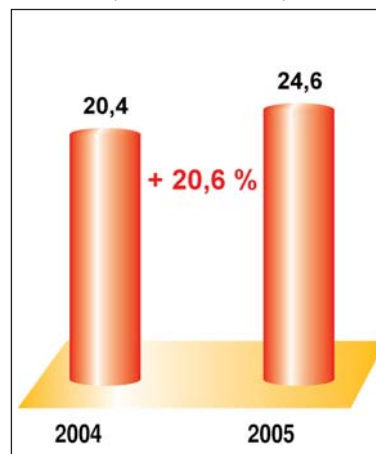
Chiffre d'affaires publié
(en millions d'euros)



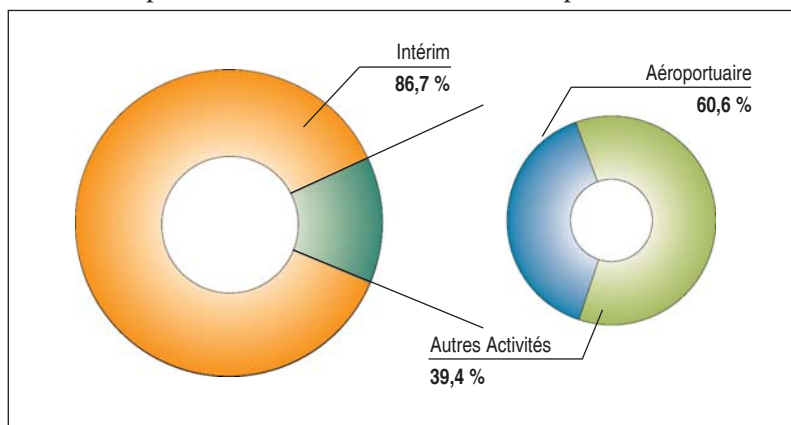
Résultat opérationnel publié
(en millions d'euros)



Résultat net publié
(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires 2005 par activité



En milliers d'euros	2004	2005
• Chiffre d'affaires consolidé	1 122 267	1 174 805
dont : Pôle travail temporaire	1 000 855	1 027 628
Pôle autres activités	68 963	73 369
Pôle assistance aéroportuaire	73 082	94 659
Eliminations inter activités	(20 632)	(20 851)
• Résultat opérationnel	37 818	42 181
• Résultat part du groupe	20 355	24 323
• Capitaux propres part du groupe	70 433	92 766
• Résultat par action (en euros)	1,81	2,16
• Effectifs permanents	3 807	3 800
• Nombre d'agences	360	379



Message du Président

Mesdames, Messieurs, Chers Actionnaires,

Conformément à ce que nous vous avons annoncé, 2005 a été pour notre groupe une année placée sous le signe de la croissance et de la rentabilité.

Forte progression des résultats

Notre chiffre d'affaires s'est élevé à près de 1,2 milliard d'euros en hausse de 4,7% sur l'exercice. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle a été réalisée entièrement en croissance organique. La progression soutenue de notre activité combinée à la maîtrise des coûts a permis une nette progression de nos résultats.

Ainsi, notre résultat opérationnel a enregistré une croissance de 11,5 % et notre résultat net affiche une augmentation de 20,6%.

La croissance de notre groupe a été portée par l'ensemble de ses pôles d'activité.

L'une des marges opérationnelles les plus élevées du marché du travail temporaire en France

Nous avons continué à conforter notre position de n°1 français des indépendants du travail temporaire. Avec un chiffre d'affaires de 1,028 milliard d'euros en progression de 2,7%, notre dynamique de croissance s'est confirmée, et ce, malgré le ralentissement du marché automobile où nous occupons une position historique forte. Ainsi, notre stratégie de développement dans les secteurs porteurs nous a permis de réaliser une croissance hors automobile de 4,6%, supérieure au marché qui s'établit à 3,3% en 2005. Le résultat opérationnel de notre pôle travail temporaire s'est établi à 35 millions d'euros, en progression de 7,1% représentant 3,41% du chiffre d'affaires. Nous affichons ainsi une des marges opérationnelles les plus élevées du marché.

2005 a été marquée par l'engagement d'actions stratégiques. Ainsi, l'ouverture de 21 nouvelles agences, nos prises de positions sur les prestations de recrutement, la signature de 49 nouveaux accords nationaux, notre renforcement dans le secteur des services et dans les régions à fort potentiel, le lancement de notre plate-forme de dématérialisation des procédures administratives sont autant d'avancées qui porteront leurs fruits en 2006.

Dans l'aéroportuaire, l'accélération de la croissance a été une nouvelle fois au rendez-vous. Avec un chiffre d'affaires de 94,7 millions d'euros en progression de près de 30%, la dynamique commerciale de notre pôle s'est illustrée par la signature de 19 nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire. Nous avons continué à renforcer la part de notre activité dans les prestations directes qui représentent 70% de notre chiffre d'affaires en 2005 contre 34% en 2002.

Le résultat opérationnel a progressé de plus de 72% pour atteindre 5 millions d'euros, représentant 5,25% de notre chiffre d'affaires (contre 3,95% sur l'exercice 2004).

Quant à notre secteur engineering et maintenance, nous avons fortement développé cette activité qui a enregistré un chiffre d'affaires de 50,2 millions d'euros, en croissance de près de 22%, grâce à une dynamique commerciale soutenue.

L'année 2005 a également été marquée par un renforcement de notre structure financière. Ainsi, nous avons finalisé, avec un an d'avance, le remboursement de notre emprunt moyen terme de 38 millions d'euros contracté lors du rachat d'Euristt en 2001.

Avec une capacité d'autofinancement^(*) de 31,3 millions d'euros et des capitaux propres part du groupe de 92,8 millions, notre groupe s'appuie sur une situation financière solide.

Fidèle à notre stratégie, notre priorité pour 2006 sera de renforcer nos prises de parts de marché, de poursuivre les actions menées en 2005 et de continuer notre développement sur le chemin de la croissance et de la rentabilité tant au France qu'à l'international.

Vers un nouvel exercice de croissance rentable

Ainsi, notre premier trimestre 2006 s'est illustré par une croissance de près de 6% du chiffre d'affaires qui s'élève à 272,9 millions d'euros.

Notre pôle travail temporaire a continué de renforcer sa pénétration sur les secteurs les plus dynamiques du marché avec une croissance trimestrielle de 7,7% de son chiffre d'affaires hors automobile. Depuis le début de l'exercice, 6 nouvelles agences ont été ouvertes sur un programme total d'ouvertures de 20 agences en 2006. Notre pôle aéroportuaire a confirmé une nouvelle fois sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires en progression de plus de 18% et la signature de deux nouveaux contrats.

Dans les activités engineering et maintenance, la forte dynamique commerciale des derniers mois se confirme avec un chiffre d'affaires en hausse de 39,6%.

Ainsi, toutes les activités du groupe affichent un début d'année réussi permettant d'aborder l'exercice 2006 avec confiance dans la croissance et la progression des résultats.

Au delà de la bonne orientation de l'activité, ce début d'année a également été marqué par une acquisition stratégique qui va permettre au groupe de renforcer son positionnement sur le marché du travail temporaire en Espagne, l'un des marchés les plus dynamiques en Europe. Ainsi, le 21 avril 2006, le groupe a procédé à l'acquisition de la société de travail temporaire espagnole Tutor. Avec un chiffre d'affaires de plus de 17 millions d'euros en 2005, un réseau de 14 agences, des positions solides sur les secteurs de l'industrie et des services, Tutor constituera un levier d'accélération pour notre groupe en Espagne. Déjà présent au travers d'un réseau de 5 agences en forte croissance en 2005 avec une progression de 43% de l'activité, notre groupe entend ainsi tirer profit de la dynamique du secteur dans ce pays.

Une acquisition stratégique en Espagne

En s'appuyant sur le potentiel de développement de tous ses pôles d'activité tant en France qu'à l'étranger, notre groupe a l'ambition d'être une référence sur ses marchés par la qualité de ses services et sa détermination d'apporter une réponse toujours plus performante aux attentes de ses clients.

Claude GUEDJ
Président Directeur Général



(* CAF = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites.)





UN GROUPE DE SERVICES AUX ENTREPRISES

Le Travail Temporaire

Repères historiques

• 1962 • Naissance du Groupe Crit

Claude GUEDJ crée le Centre de Recherches Industrielles et Techniques (CRIT), bureau d'études et de calculs au service des industries mécanique, électrique et informatique.

• 1972 - 1998 • Première loi sur le travail temporaire - Création de Crit Intérim

Le groupe développe son réseau de travail temporaire par croissance interne et externe, crée son centre de formation aux ressources humaines et obtient la qualification ISO et la certification en milieu nucléaire CEFRI.

En 1998, le réseau de travail temporaire du groupe compte 92 agences.

• 1999 - 2000 • Introduction en Bourse

En 1999, Groupe Crit entre sur le Second Marché d'Euronext Paris.

En 2000, le groupe acquiert le groupe Europe Handling et la société Cityjet Handling spécialisés en assistance aéroportuaire.

Fin 2000, le groupe a porté son réseau de travail temporaire à 133 agences.

• 2001 • N°4 du travail temporaire

Groupe Crit est élu par le magazine américain Forbes l'une des 200 meilleures small caps au monde.

Europe Handling est nommé prestataire aéroportuaire sur l'aéroport Roissy CDG2.

Groupe Crit étend son réseau d'intérim en Suisse (7 agences) et poursuit le développement de son réseau national. Fin 2001, Groupe Crit acquiert le groupe Euristt. Cette acquisition stratégique permet au groupe de devenir le n°4 du travail temporaire en France (331 agences) et de prendre position en Allemagne (3 agences) et en Espagne (6 agences).

• 2002 • 40 années de croissance

Groupe Crit fête ses 40 années de croissance et franchit la barre du milliard d'euros de chiffre d'affaires. L'intégration d'Euristt et la fusion des réseaux sous une seule enseigne, Crit Intérim, donne naissance au premier groupe indépendant du travail temporaire en France.

• 2003 • Une année de consolidation

- Création de Congo Handling, filiale d'assistance aéroportuaire au Congo,

- Création d'une filiale Crit Intérim au Maroc,

• 2004 • Poursuite de la croissance et de la rentabilité

Crit Intérim conforte sa position de n°1 français des Indépendants. Le pôle aéroportuaire accélère sa croissance et signe 14 nouveaux contrats de prestataire direct.

• 2005 • Un nouvel exercice de croissance

- La loi de Cohésion Sociale du 18 janvier 2005 permet à Crit intérim d'étendre son offre de service aux recrutements des CDI et CDD,

- Crit intérim devient la 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France,

- Les pôles Aéroportuaire, Engineering & Maintenance industrielle confirment leur position de relais de croissance solide et durablement porteur.

8,1%* ASSISTANCE
AÉROPORTUAIRE

FRANCE

- Groupe Europe Handling 84,3%
(Roissy CDG2)

EUROPE

- Sky Handling Partner 12,3%
(Dublin - Cork - Shannon - Irlande)

AFRIQUE

3,4%

- Congo Handling (créé en 2003)
(Brazzaville, Pointe Noire - Congo)

Groupe
crit

Cœur de notre métier

TRAVAIL TEMPORAIRE 86,7%*

FRANCE

- Crit Intérim
- AB Intérim
- Les Compagnons 97,50%
- Les Volants
- Effika
- Mayday Travail Temporaire

ÉTRANGER

- Crit Intérim (Suisse)
- Crit Intérim (Espagne) 2,5%
- Propartner (Allemagne)
- Crit Intérim (Maroc)

AUTRES ACTIVITÉS DE SERVICES AUX ENTREPRISES 5,2%*

• Engineering & maintenance industrielle

- ⇒ Maser 52,7%
- ⇒ Société d'études : ECM 29%

• Sécurité

- ⇒ Paris Ile de France Sécurité 5,3%
- ⇒ Otessa

• Fournitures pour l'industrie et le bâtiment

- ⇒ Crit Center 11,6%
- ⇒ Qim

• Formation

- ⇒ RHF 1,4%

* en pourcentage du chiffre d'affaires

En bref...

Le groupe Crit, **un acteur majeur du travail temporaire et de l'assistance aéroportuaire**

Le groupe Crit apporte depuis plus de 40 ans à des milliers d'entreprises de tous secteurs d'activité, des grands donneurs d'ordres aux PME PMI, les **ressources humaines** professionnelles dont elles ont besoin.

Premier acteur indépendant du travail temporaire en France

379 agences en France, Allemagne, Espagne, Suisse, Maroc.

Plus de 750 000 missions réalisées en 2005.

34 000 intérimaires délégués chaque jour.

Un pôle de services spécialisé en **assistance aéroportuaire, engineering et maintenance industrielle.**

3 800 collaborateurs permanents

1 174,8 M€ de chiffre d'affaires consolidé.



L'activité du groupe

Pionnier dans le domaine des services en ressources humaines aux entreprises, le Groupe Crit occupe aujourd'hui une place significative sur ce secteur : il est le premier groupe indépendant du travail temporaire en France, et a étendu en 2005 son offre de service aux recrutements permanents. Le groupe bénéficie également d'une solide assise dans le secteur de l'assistance aéroportuaire et accompagne son cœur de métier de services complémentaires dans les domaines de l'engineering et la maintenance industrielle.

Le travail temporaire constitue le cœur de métier du groupe : il en est le socle et son moteur de développement avec l'enseigne Crit Intérim. Ce pôle a représenté 86,7 % de l'activité du groupe en 2005.

Positionné sur un secteur en plein essor, le pôle assistance aéroportuaire constitue le deuxième pôle de développement du groupe et a représenté 8,1 % de l'activité en 2005.

Les autres services (5,2 % de l'activité) regroupent des activités complémentaires au métier de base destinées à accompagner et répondre à la demande des entreprises clientes en matière de ressources humaines dans les domaines de l'engineering, de la maintenance industrielle.

Le travail temporaire, cœur de métier du groupe

Grâce à une politique offensive de croissance externe, le groupe a acquis une nouvelle dimension sur son cœur de métier. Cet effet de taille et les valeurs du groupe - entrepreneurship - proximité - réactivité - satisfaction - sont les fondements sur lesquels se construit la politique de croissance des années à venir.

Cette politique de croissance a permis au groupe Crit de bénéficier d'une position clé de challenger dans un secteur concurrentiel et concentré. Premier groupe indépendant du travail temporaire en France, fort de 379 agences sous l'enseigne Crit Intérim, le Groupe Crit dispose d'une taille idéale, d'un maillage territorial national, du savoir-faire et des compétences nécessaires pour servir ses clients partout en France en leur délivrant la compétence requise au moment où le besoin s'en fait sentir.

Le marché français du travail temporaire : un modèle en Europe

Dans une économie mondiale en constante mutation caractérisée par une recherche accrue de réactivité et de productivité pour améliorer la compétitivité, les formes traditionnelles d'emploi avec leurs contraintes ne permettent plus de satisfaire les besoins de flexibilité des entreprises. De ce fait, grâce à la souplesse qu'il confère mais également en raison des investissements importants consentis par les acteurs du secteur pour mieux former les intérimaires et accroître leur employabilité, le travail temporaire est devenu en quelques années un véritable outil de gestion des ressources humaines faisant partie intégrante de la stratégie des entreprises en la matière. Parallèlement, il est devenu un vecteur fondamental d'accès à l'emploi. Le marché mondial de l'intérim a ainsi généré un chiffre d'affaires total de 160 milliards d'euros en 2004. Malgré le récent ralentissement économique, le recours au travail temporaire a constamment augmenté depuis plusieurs décennies et continuera à se développer à un rythme soutenu. Les chiffres d'affaires générés par le marché de l'intérim dans le monde en témoignent.

en 2005

Avec un volume d'activité de 19 milliards d'euros, le marché français, principal marché du groupe Crit, est le quatrième marché mondial du travail temporaire et le deuxième marché en Europe.

En Europe, le travail temporaire est devenu une industrie entrant dans une phase de maturité. Cependant, son développement s'est fait sur des bases et des principes relativement différents en fonction de chaque pays. Ainsi l'environnement juridique de l'industrie est libéral dans les pays anglo-saxons et réglementé dans les pays latins. En conséquence, d'importantes disparités subsistent mais elles tendent à converger vers un modèle européen harmonisé aux fins de définir un véritable statut juridique et social pour protéger l'employé intérimaire et d'élargir et assouplir les conditions de recours à l'intérim pour les entreprises.

Chiffres d'affaires du marché du travail temporaire

• États Unis

56 milliards d'euros (en 2004)
(2,2 millions d'intérimaires en équivalents temps plein)

• Europe

- 75 milliards d'euros (en 2004)
- Grande Bretagne : 33,4 milliards d'euros (en 2004)
(3,5 % de la population active)
 - France : 18,4 milliards d'euros (en 2004)
et 19 milliards d'euros (en 2005)
(2,1% de la population active)
 - Allemagne : 7,1 milliards d'euros (en 2004)
(0,9% de la population active)
 - Pays-Bas : 6,7 milliards d'euros (en 2004)
(3 % de la population active)

• Japon

19 milliards d'euros en 2004

LE MODÈLE FRANÇAIS

La France est reconnue comme l'un des pays les plus avancés socialement en matière de travail temporaire dont l'activité évolue dans un cadre législatif et réglementaire strict. Cette législation s'est accompagnée depuis plus de vingt ans d'une action volontariste de la profession permettant aux intérimaires de bénéficier d'un véritable statut social.

Le modèle législatif français fixe la rémunération du salarié temporaire sur celle que percevrait à l'embauche, après période d'essai, un salarié de même qualification pour le poste à pourvoir, augmentée des autres composants du salaire (primes). A cela s'ajoutent une indemnité de fin de mission (IFM) égale à 10 % de la rémunération totale brute due pendant la durée de son contrat, et une indemnité de congés payés (ICCP) égale à 10 % de la rémunération totale plus l'IFM. Ces deux indemnités sont payées à la fin de chaque mission au cas où le salarié temporaire ne bénéficierait pas immédiatement d'un contrat à durée indéterminée avec l'entreprise utilisatrice. L'intérimaire bénéficie du droit aux heures supplémentaires et au repos compensateur dans l'application de la législation du travail.

Le salaire de l'intérimaire est versé par l'entreprise de travail temporaire considérée comme son employeur qui a donc à ce titre les obligations sociales de tout employeur.

Chaque mission fait l'objet d'un double contrat : un contrat de

travail dit « de mission » entre l'intérimaire et l'entreprise de travail temporaire. Un contrat commercial dit « de mise à disposition » est signé entre l'entreprise de travail temporaire et l'entreprise utilisatrice. Ce contrat comporte toutes les caractéristiques de la mission : motif, durée, qualification, caractéristiques du poste, lieu de travail, risques liés au poste, équipements de protection à utiliser, rémunération, caisse de retraite complémentaire, organisme de prévoyance ainsi que la justification du motif de la mission, l'entreprise utilisatrice ne pouvant faire appel à l'intérim que dans les cas très précis de remplacement de salarié, d'accroissement temporaire d'activité ou d'emploi saisonnier ou par nature temporaire.

En 2005, la loi de Cohésion Sociale du 18 janvier qui a autorisé les entreprises de Travail Temporaire à intervenir sur le marché du placement, a prévu également deux nouveaux cas de recours à l'intérim réservés aux personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (chômeurs de longue durée, travailleurs handicapés, RMistes...) ou nécessitant un complément de formation.





Les caractéristiques du marché français : un marché fortement concentré pour une demande en pleine évolution

Le secteur du travail temporaire a changé de façon fondamentale et irréversible et a su gagner aussi bien les faveurs des entreprises que des salariés.

- Après avoir longtemps joué un rôle ponctuel et conjoncturel consistant à apporter une réponse à un ajustement d'effectifs en cas de surcroît d'activité et de remplacement de salariés absents, le travail temporaire s'est transformé en un instrument structurel, permanent et récurrent de la gestion des Ressources Humaines des entreprises. En effet d'une part, grâce à la souplesse et à la flexibilité qu'il confère, il permet de répondre aux exigences de productivité, de compétitivité et de réactivité désormais indispensables dans une concurrence mondialisée. D'autre part, en raison des efforts d'investissement réalisés en formation des intérimaires et dans l'expertise du processus de recrutement, le travail temporaire permet aux entreprises de disposer « au juste moment, de la juste compétence ».

Les principaux acteurs du travail temporaire en France

Rang	Groupe	Contrôle ou actionariat connu	CA mondial (Md€)	CA France (Md€)
• N°1	ADECCO	Adecco Holding Suisse	18,3	6,11*
• N°2	MANPOWER	Origine Américaine	13,3	4,6
• N°3	VEDIOR	Origine Néerlandaise	6,8	3,0
• N°4	GROUPE CRIT	Origine française	1,17	1,17

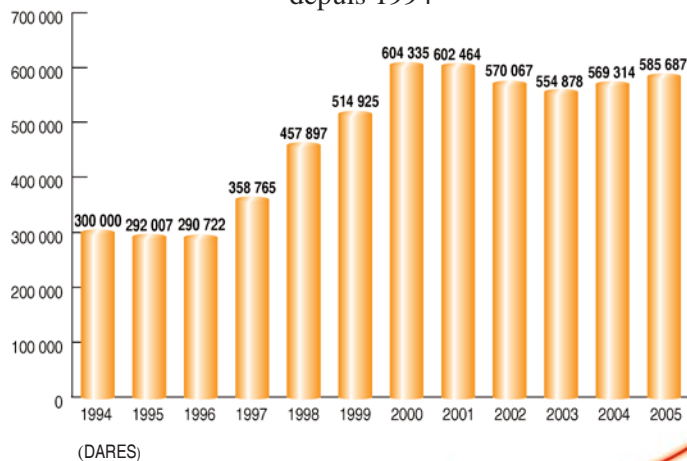
* Adecco Staffing

Sources : communiqués financiers, site internet des sociétés citées, les Echos

- Parallèlement, le travail temporaire est devenu pour les intérimaires un puissant vecteur d'accès et d'intégration au travail. Autrefois synonyme de « pis aller », d'emplois subalternes et de précarité, le travail temporaire, grâce aux efforts consentis pour améliorer l'employabilité de ses intérimaires, est devenu le vecteur privilégié pour intégrer ou réintégrer le monde du travail.

Ce rôle croissant d'accès au monde du travail se traduit également par la montée en puissance des emplois qualifiés dans l'intérim. En effet, le secteur constate une élévation constante du niveau de qualification des salariés intérimaires au détriment de la catégorie des ouvriers non qualifiés. Ainsi en 2005, le nombre d'ouvriers non qualifiés a baissé de 10,1 % sur un an, tandis que celui des ouvriers qualifiés a enregistré une hausse de 11,3 % sur la même période. La catégorie Cadres et Professions intermédiaires a enregistré quant à elle une hausse de 11,1 % (source Unedic).

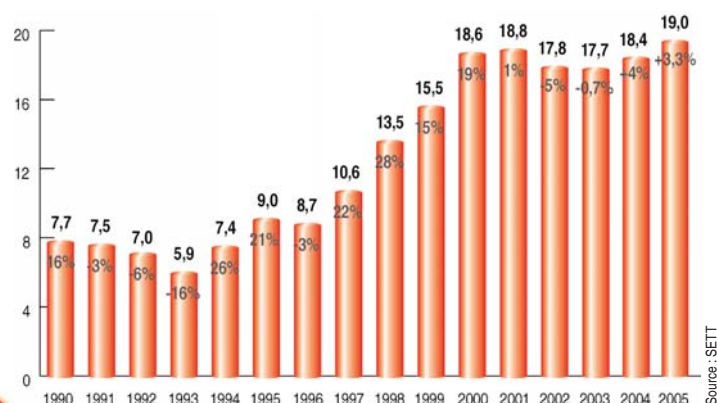
Évolution annuelle du nombre d'intérimaires depuis 1994



L'intérim présente il est vrai des avantages indéniables : choix de vie ou stratégie professionnelle pour les uns, véritable tremplin vers l'emploi pour les autres ; l'intérim constitue un moyen d'accès privilégié à un premier emploi (en 2004, 33,9 % des intérimaires ont moins de 25 ans et quatre intérimaires sur dix trouvent leur premier poste grâce à l'intérim) ou au retour à l'emploi pour les seniors (6,4 % des intérimaires ont plus de 50 ans en 2004). Pour beaucoup, il représente un moyen idéal de s'enrichir d'expériences professionnelles significatives et possède une dimension formatrice très importante : plus de 210 000 intérimaires ont bénéficié en 2005 de formations pour lesquelles les entreprises de travail temporaire ont consacré un budget de 260 millions d'euros.

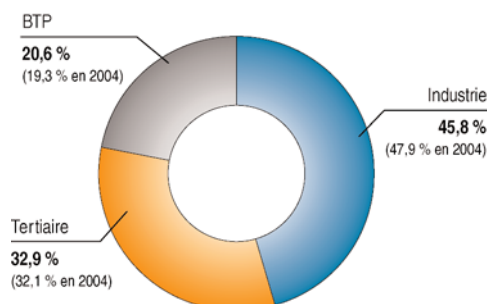
Évolution du chiffre d'affaires annuel du travail temporaire en France (milliards d'euros)

- C'est pourquoi la place qu'occupe le travail temporaire sur le marché de l'emploi ne cesse de se renforcer. En 2005, le nombre de salariés intérimaires en équivalent temps plein s'est élevé à 585 687, soit + 2,9 % par rapport à 2004 et représente plus de 2,1 % de la population active. Le travail temporaire est un marché structurellement en hausse. Depuis 1995, le nombre de salariés en équivalent temps plein a doublé. Depuis 1993, le volume d'affaires a été multiplié par 3 pour un taux de croissance moyen qui dépasse 12 % par an. Des chiffres qui témoignent de la part de plus en plus importante qu'occupe le travail temporaire dans l'employabilité et dans l'économie.



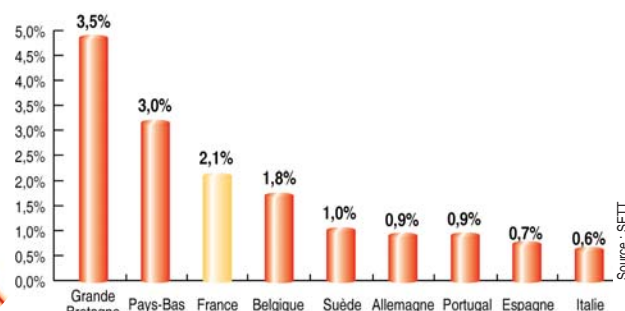
- Le travail temporaire est intimement lié à la conjoncture économique : il en est l'indicateur avancé, l'accompagne et la suit. Avec une croissance du PIB limitée à 1,4 % en 2005, l'emploi salarié a enregistré une faible progression de 0,6 % sur l'année, engendrant néanmoins la création de 97000 emplois dans le secteur privé, dont 25000 postes pour le seul secteur Santé et action sociale. 2005 a notamment été marquée par la chute de l'emploi industriel (79900 postes de moins dont 5700 dans le secteur automobile), par la création de 32700 emplois dans le secteur de la construction et de 143800 emplois dans le secteur tertiaire. Dans ce contexte, le secteur de l'emploi temporaire a néanmoins enregistré une croissance de 2,4 % avec la création de 15200 postes en plus (Source Unedic). De nombreux facteurs d'évolution contribuent et contribueront à rendre le secteur du travail temporaire de moins en moins tributaire aux aléas de la conjoncture. Ainsi, il est dorénavant présent et accompagne aussi bien les bas de cycles, les reprises, que les hauts de cycles économiques. Il a et aura un rôle majeur à jouer dans le renouvellement des compétences des entreprises à la suite des départs à la retraite, et dans la gestion des CDD et des CDI suite à la nouvelle loi de cohésion sociale de 2005 qui a ouvert le placement aux entreprises de travail temporaire.

Répartition de l'emploi intérimaire par secteur en 2005



- Le travail temporaire touche tous les secteurs d'activité. L'industrie reste le premier secteur utilisateur représentant 45,8 % de l'emploi intérimaire. Ce secteur a été marqué en 2005 par une forte croissance de la construction navale, aéronautique et ferroviaire, enregistrant une progression de 23,9 % et par une baisse importante dans l'industrie automobile avec -8,7 % des effectifs sur l'année. Le secteur tertiaire atteint 32,9 % (contre 32,1 % en 2004). Dans ce secteur, on notera la performance du secteur "Services aux entreprises" notamment lié aux télécommunications, avec une croissance des effectifs intérimaires de 8,3 % sur un an et celle du secteur "Transport" qui progresse de 6,7 %. Le secteur BTP représente 20,6 % (contre 19,3 % en 2004) de l'ensemble des effectifs intérimaires.

Part du travail temporaire dans la population active en Europe (en 2004)



- Le groupe Crit évolue sur un marché fortement concentré : sur les 1000 entreprises de travail temporaire regroupant un total de 6430 agences à fin 2005, trois firmes internationales représentent les deux tiers de l'activité du travail temporaire. Avec près de 6 % de parts de marché, le groupe Crit se place au 4^e rang et est le premier groupe indépendant de l'intérim sur le marché français.



Le pôle travail temporaire du groupe Crit : une dimension de proximité

Etre à la fois un groupe d'envergure nationale et un acteur local, disposer d'une couverture géographique pour privilégier une proximité toujours plus grande avec ses clients, pouvoir répondre avec encore plus de réactivité et d'efficacité pour satisfaire aux besoins des salariés intérimaires et des entreprises, le groupe Crit dispose aujourd'hui d'atouts majeurs sur le marché du travail temporaire en France.

La dimension que le groupe a acquise dans le travail temporaire lui donne un avantage compétitif indéniable, lui procure un formidable effet de levier et lui permet de s'imposer comme l'alternative idéale sur un marché où la réussite passe par l'effet de taille.

Une couverture du territoire et de tous les secteurs d'activité

Son positionnement clé tant au niveau géographique, sectoriel qu'en termes de clientèle, ses valeurs fondamentales d'entrepreneuriat, de proximité, de réactivité et son souci permanent de la satisfaction de ses clients permettent au réseau Crit Intérim d'être un partenaire privilégié à la fois des grands donneurs d'ordres et des petites et moyennes entreprises, sur tous les secteurs d'activités et sur tout le territoire.

• Une répartition géographique équilibrée

Le réseau Crit Intérim dispose d'une configuration géographique bien équilibrée permettant d'être présent dans les plus grandes villes de France et les grands bassins d'emploi. Très fortement implanté dans le Nord, l'Est et la Normandie où il détient des leaderships régionaux, le réseau est également bien implanté en Ile-de-France et occupe des positions fortes dans le grand Sud-Est et le Sud-Ouest de la France.

Fidèle à sa politique de proximité, le groupe poursuit son maillage du territoire afin de conforter son implantation nationale.

• Une couverture de l'ensemble des secteurs d'activité

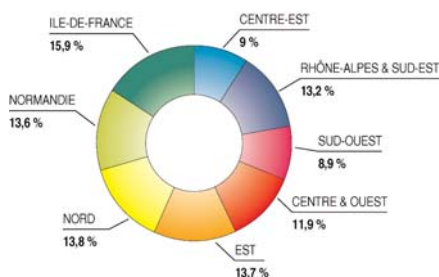
Le réseau Crit Intérim s'illustre par une forte activité dans l'industrie qui représente 45 % de son activité en 2005. Le réseau est également très développé dans le BTP et a renforcé en 2005 sa pénétration dans le secteur des services, dont la part dans l'activité totale est passée de 25 % en 2004 à 30 % en 2005.

Les secteurs à forte valeur ajoutée représentent l'un des axes de développement du groupe qui dispose de compétences dans les métiers de haute qualification dans l'industrie (agro-alimentaire, aéronautique, pharmacie, chimie...) et les services (banque assurance, télémarketing, transport et logistique, commerce, médical...) et des positions fortes dans le nucléaire, le graphisme, les designers web, l'événementiel...

• Un mix clientèle stratégique

Le positionnement dans les grands comptes répond également à l'un des axes de développement du groupe Crit, qui est présent dans un grand nombre de PME/PMI. Le maillage du territoire conjugué à cette complémentarité en termes de clientèle permet au groupe de servir sur l'ensemble du territoire tous les types de clientèle.

Répartition du chiffre d'affaires
du réseau Crit Intérim par région
(% du CA 2005)



La force d'un réseau national à taille humaine

Avec 379 agences à fin 2005, Crit Intérim dispose à la fois d'un réseau dense, d'étendue géographique nationale, mais qui reste à taille humaine. Un tel déploiement permet une souplesse, une rapidité de décision et d'action, une proximité commerciale et relationnelle, une interaction et une relation privilégiée entre le siège, les agences, les entreprises clientes et les collaborateurs intérimaires.

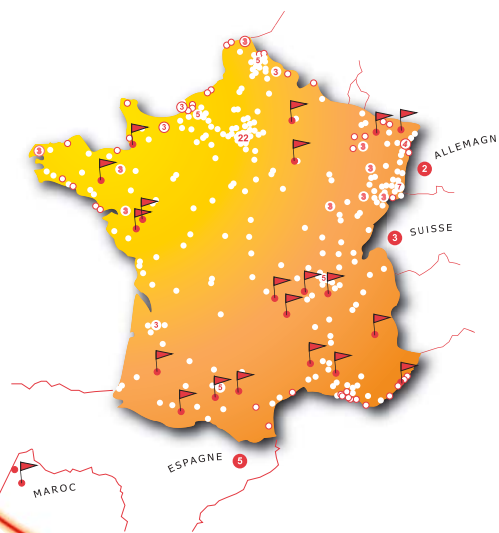
Cette proximité est au cœur de l'organisation du pôle travail temporaire et se conjugue à la relation humaine que les dirigeants du groupe ont toujours su privilégier à tous les niveaux de l'entreprise et avec leurs clients.

Une organisation entrepreneuriale

A la fois autonomes, interactives et solidaires, les agences Crit intérim sont managées par 9 directions opérationnelles régionales, véritables centres d'expertises en ressources humaines.

Les agences Crit intérim sont des agences « entreprises » organisées en centres de profit avec des responsables à culture d'entrepreneurs. Les directeurs d'agences sont des hommes de terrain, spécialisés dans leur secteur d'activité. Recrutés localement et choisis pour leur implication dans la vie sociale, économique et associative de leur cité, les collaborateurs Crit Intérim connaissent parfaitement le tissu économique et les entreprises de leur région. Ce mode de recrutement, propre au groupe, est l'un de ses atouts majeurs : il est source de compétences plus pointues et plus stables s'illustrant par un faible turnover. Cette stabilité favorise en outre une relation « d'intimité » et de proximité avec les entreprises clientes et les intérimaires. Cette proximité humaine et géographique, chère au groupe Crit, est un gage d'efficacité et permet d'assurer un service plus personnalisé, plus pointu, plus humain, donc plus performant.

21 nouvelles agences
ouvertes en 2005



Organisation fonctionnelle d'une agence



En Europe, le groupe est présent en Suisse et en Espagne à travers ses filiales Crit Intérim qui comptent respectivement 3 et 5 agences et en Allemagne à travers sa filiale Propartner comptant 2 agences. En 2003, le groupe a implanté une filiale Crit Intérim au Maroc, qui a ouvert une nouvelle agence en 2005. Ces positionnements permettent au groupe non seulement d'accompagner ses clients hors de l'hexagone, de répondre à la demande de clients frontaliers, mais aussi lui permettent de disposer de « laboratoires d'essai » sur ces pays et de postes d'observation avancés sur l'évolution de leurs marchés.





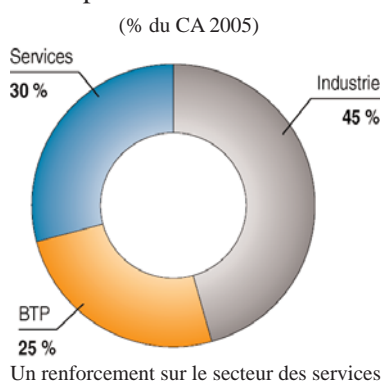
L'activité du pôle travail temporaire en 2005 : Des fondamentaux solides, la force d'un modèle de développement

Fidèle à sa stratégie de développement, le groupe s'est attaché en 2005 à consolider son pôle travail temporaire grâce à un développement prudent et sécurisé axé sur une politique commerciale sélective et préservant la qualité de ses contrats, tant auprès des PME PMI, son coeur de clientèle, que des grands comptes sur lesquels le groupe a renforcé de façon continue son développement.

- Une position forte sur les PME et PMI, un renforcement sur les grands comptes.

Avec près de 27 000 entreprises clientes, la base de clientèle du pôle travail temporaire est largement diversifiée. En 2005, le groupe s'est attaché à renforcer son implantation sur le secteur des services qui est passée de 25 % en 2004 à 30 % en 2005. Le groupe bénéficie d'une très forte position auprès des PME/PMI qui représentent 67,4 % du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire en 2005. La politique du groupe de renforcer sa présence auprès des grands donneurs d'ordres nationaux a eu pour conséquence d'accroître en 2005 la part des grands comptes de 2,6 %. Le positionnement sur les grands comptes offre des avantages indéniables en termes de synergies commerciales et présente un risque de contrepartie largement diminué.

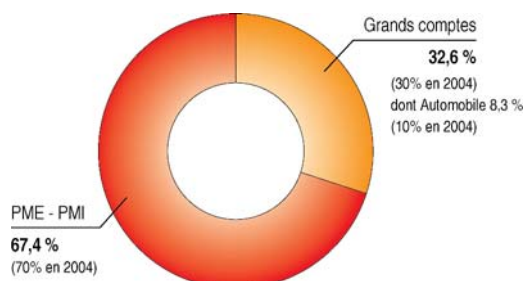
Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim par secteur clients



Le renforcement du portefeuille grands comptes dans différents secteurs d'activité tels que l'agroalimentaire, le transport et logistique et le tertiaire a permis de réduire la part de l'activité totale des plus gros clients du groupe.

Répartition du chiffre d'affaires du réseau Crit Intérim PME-PMI / Grands Comptes

(% du CA 2005 / part 2004)



- Un mix clients favorable et conforme aux objectifs
- Un renforcement continu des positions hors automobile

Pôle travail temporaire	En % du CA 2005 consolidé
• Premier client	4,4% (contre 5,2% en 2004)
• Cinq premiers clients	11,6% (contre 12,0% en 2004)
• Dix premiers clients	14,6% (contre 13,8% en 2004)

Quelques références parmi les 27 000 entreprises clientes du groupe

ADIDAS	EADS	RENAULT
AIR FRANCE	EIFFAGE	SAFRAN
ALCAN PECHINEY	ENDEL	SAUR
ALCATEL	FAURECIA	SNEF
AMEC-SPIE	FORCLUM	SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
ARVATO	FRANCAISE DE MÉCANIQUE	STEF-TFE
AUCHAN	FRANCE TELECOM	TOYOTA
CARREFOUR	GEFCO	TRIGO
CEA	INEO	SR TÉLÉPERFORMANCE
COOPERS	MORY TEAM	VALOIS
CEGELEC	PES	VEOLIA ENVIRONNEMENT
CGEA	PLASTIC OMNIUM	VINCI
CLEMESSY	PSA	...
DASSAULT - BREGUET	RATP	

- Un rythme de croissance soutenu

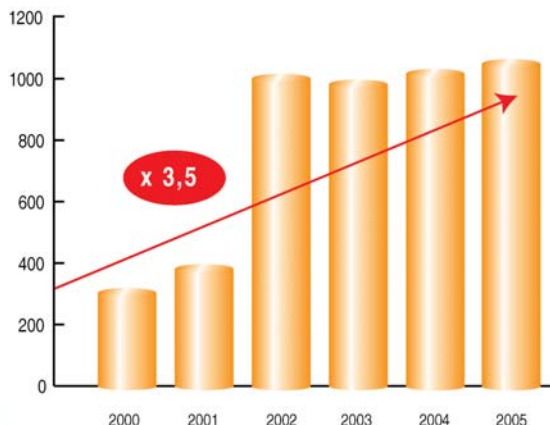
Avec un chiffre d'affaires multiplié par plus de 3,5 sur les six derniers exercices et un nombre d'agences qui a plus que triplé, le pôle travail temporaire connaît depuis plusieurs années un rythme de croissance soutenu.

En 2005, le pôle travail temporaire du Groupe Crit a confirmé sa dynamique de croissance, et ce malgré un ralentissement du marché automobile, secteur où le groupe occupe une position historique forte.

La stratégie de développement dans des secteurs porteurs mise en place par le groupe, lui a ainsi permis de réduire la part du chiffre d'affaires dans l'automobile, représentant 8,3 % contre 16 % en 2002 et de réaliser hors automobile une croissance de 4,6 %, supérieure au marché qui s'établit à 3,3 % en 2005.

Ces évolutions témoignent de la tenue des engagements du groupe qui s'illustrent par une amélioration de la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial grâce à une optimisation de son réseau et un maintien de ses effectifs.

Évolution du chiffre d'affaires du pôle travail temporaire depuis 2000



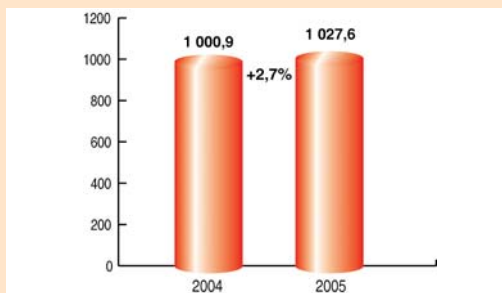
Le pôle Travail Temporaire en 2005 : Un exercice d'actions et de croissance

En 2005, le pôle travail temporaire a continué à conforter sa position de numéro un français des indépendants. Cette performance a été réalisée entièrement en croissance organique et s'est accompagnée par une progression de la rentabilité opérationnelle.

- En 2005, le chiffre d'affaires du pôle travail temporaire s'est élevé à près de 1,028 milliard d'euros, en croissance de 2,7 % par rapport à 2004. Cette performance est d'autant plus notable qu'elle s'inscrit dans un contexte de baisse du marché de l'automobile où le groupe occupe de fortes positions.

Hors automobile, la croissance annuelle du pôle travail temporaire ressort à 4,6 %. Cette progression soutenue est à rapprocher de l'évolution du marché sur la même période en progression de 3,3 %. La politique du groupe de renforcer et de diversifier son portefeuille grands comptes ciblés lui a permis de réaliser une croissance de l'activité grands comptes hors automobile de 24,3 % en 2005.

Chiffre d'affaires pôle travail temporaire



Poursuite de la croissance

Résultat opérationnel



Une des marges opérationnelles les plus élevées de l'intérim en France

- Le résultat opérationnel du pôle s'inscrit en progression de 7,1 % à 35 millions d'euros. La rentabilité du pôle travail temporaire s'établit à 3,41 % du chiffre d'affaires et figure ainsi parmi les meilleurs niveaux de la profession.

Programme sélectif d'ouvertures d'agences (21 ouvertures sur l'année), prise de position sur les prestations de recrutement, forte progression du nombre d'accords nationaux, lancement de la plate-forme de dématérialisation des procédures administratives, l'année 2005 aura été un exercice dynamique avec l'engagement d'actions stratégiques qui porteront leurs fruits dès 2006.

Conformément aux objectifs fixés, la poursuite de la croissance et l'amélioration du résultat opérationnel du pôle travail temporaire ont été au rendez-vous.



- Une stratégie de croissance qui préserve la valeur ajoutée

La dimension du groupe Crit, sa culture d'entreprise ainsi que la qualité de ses équipes lui confèrent une solide assise et une position idéale pour apporter des solutions adaptées aux besoins de ses clients. Grâce à ses atouts, à ses relais de croissance et aux synergies commerciales, le groupe entend continuer à gagner des parts de marché et accroître sa rentabilité.

Pour son pôle travail temporaire, le groupe a toujours fait le choix d'un développement prudent et sécurisé centré sur la valeur. Cet engagement se fonde au quotidien sur une politique commerciale sélective afin de préserver la valeur de ses contrats tant auprès des PME PMI, qui représentent le coeur de la clientèle du groupe, qu'auprès des grands donneurs d'ordres.

La stratégie de développement du réseau Crit Intérim



Croissance intensive : un modèle à effet de levier

Pour ce faire, le groupe poursuit une stratégie de conquête commerciale basée d'une part sur le développement de sa clientèle « grands comptes » en ciblant ceux à meilleure rentabilité et d'autre part, sur le renforcement de sa clientèle PME PMI. En 2005, le groupe a continué à renforcer sa présence sur les grands comptes en signant 49 nouveaux accords nationaux, ce qui porte à 229 le nombre total d'accords nationaux.

Grâce à sa stratégie de valeur, le groupe bénéficiera pleinement de la reprise du marché sur le terrain de la croissance comme de la progression des marges. Le bon équilibre de la valeur moyenne de ses contrats sera au coeur du rebond du pôle travail temporaire.

- Une croissance extensive et intensive

Les agences sont bien sûr au coeur de la stratégie de développement du pôle travail temporaire : leur rôle est essentiel et leur nombre aussi.

Cette stratégie de développement repose d'une part sur une croissance extensive avec la création de nouvelles agences et une croissance intensive permettant d'accroître les performances de chaque agence existante et valoriser les synergies internes.

En 2005, le groupe s'est attaché à améliorer la performance de ses agences sans sacrifier la qualité de son maillage commercial. A ce titre, le groupe a ouvert 21 nouvelles agences en 2005. Chaque ouverture d'agence, qui fait l'objet d'une étude de marché pointue, apporte au groupe une clientèle nouvelle et l'élargissement de son fichier d'intérimaires. Chaque ouverture renforce la politique de proximité qui est au coeur du dispositif du pôle travail temporaire. Le groupe continuera le maillage du territoire national et entend porter à terme son réseau à 500 agences.

Le groupe a continué à optimiser son réseau en procédant à des regroupements et à des transferts d'agences pour une meilleure implantation. Cette optimisation s'est opérée en maintenant toutes les ressources humaines nécessaires pour pouvoir assurer un déploiement commercial rapide. La structure ainsi maintenue et optimisée permettra au groupe de bénéficier pleinement de la reprise du marché du travail temporaire.

- Si son positionnement reste celui du généraliste permettant de répondre à toutes les demandes, dans tous les secteurs d'activité, le groupe continuera le développement de son pôle travail temporaire sur des secteurs à plus forte valeur ajoutée tels que le nucléaire, le médical, l'informatique, l'aéronautique et l'aéroportuaire (qui présentent des synergies évidentes avec les autres filiales du groupe), la mise à disposition de personnels techniques spécialisés à l'étranger (cadres de haut niveau, informaticiens, ingénieurs...), ainsi qu'aux activités de recrutement qui offrent une formidable opportunité en termes de marge opérationnelle. En 2005, le groupe a signé 250 mandats de recrutement et entend plus que tripler ce chiffre en 2006.

Le développement des agences Crit Intérim répond à un modèle vertueux de croissance. Grâce à la qualité du service et de ses prestations, tant en termes de réactivité, de compétences humaines internes et externes, de formation des intérimaires et de conseils en ressources humaines adaptés aux besoins de l'entreprise cliente, le groupe augmente considérablement la valeur ajoutée de ses prestations et par la même la productivité de ses agences. La génération de cash flow lui permet donc de financer de nouvelles agences et offre un potentiel de croissance organique extrêmement fort, tant en termes de chiffre d'affaires que de marges commerciales.

Le pôle assistance aéroportuaire : une dynamique de croissance

Fidèle à sa philosophie d'apporter aux entreprises les services et les ressources humaines dont elles ont besoin, le groupe Crit a développé un pôle de services aéroportuaires, secteur où les besoins d'externalisation vont croissant.

Si le travail temporaire représente le métier de base du groupe Crit, l'assistance aéroportuaire, deuxième pôle de développement, apporte une contribution significative à l'activité et aux compétences du groupe. Grâce à un marché en croissance, ce pôle restera donc l'un des vecteurs de croissance du groupe dans les années à venir.

En effet, le marché de l'assistance aéroportuaire est porté par deux facteurs de marché puissants :

- D'une part, les compagnies aériennes ainsi que les aéroports sont entrés dans un mouvement de spécialisation et de concentration sur leur métier de base aboutissant à l'externalisation croissante des prestations réalisées par les métiers considérés comme non stratégiques,
- D'autre part, la Directive Européenne de 1996 dérèglemente ces marchés ouvrant ainsi des perspectives de croissance nouvelles pour les intervenants.

L'assistance aéroportuaire : une gamme de services étendue

L'assistance aéroportuaire telle que l'exerce le groupe inclut tous les services qu'un prestataire peut-être amené à effectuer sur un avion entre son atterrissage et son décollage. Les principaux services sont donc :

- Assistance aux passagers : enregistrement, sécurisation, collecte des bagages,
- Assistance aux avions : tractage, placement au parking, calage, branchement des groupes, chargement / déchargement des bagages, contrôle des pleins, push back,
- Trafic : établissement des plans de vol, contrôle du centrage des charges, météo...

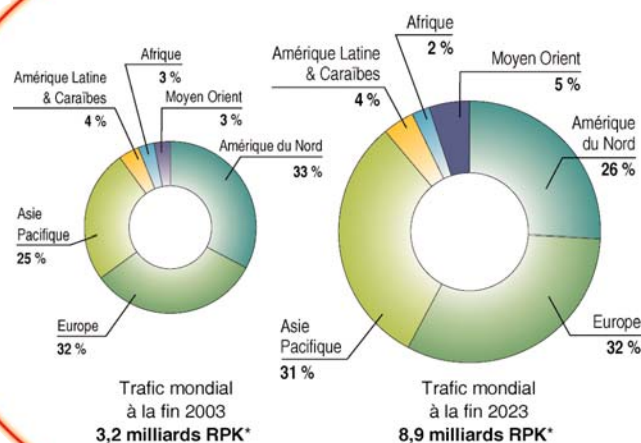
Un même client peut choisir de confier à son prestataire tout ou partie des fonctions rappelées ci-dessus sur tout ou partie de ses vols.

Le groupe est donc très présent sur l'assistance aéroportuaire sur le segment du transport des passagers mais n'a pas investi dans l'assistance au fret dont le domaine d'activité spécifique requiert de très importants investissements.

Le marché de l'assistance aéroportuaire

Outre la tendance à la croissance de l'externalisation et de l'ouverture à la concurrence des services d'assistance aéroportuaire, le marché devrait également nourrir sa croissance par l'évolution naturelle du trafic aérien. En effet, ce dernier connaît un développement continu depuis plus de trente ans et une étude menée par Airbus prévoit pour les vingt prochaines années un trafic passagers mondial multiplié par 3 pour une croissance moyenne de 5,3 % par an et un trafic fret aérien en croissance de 5,9 % par an. Les compagnies aériennes basées en Europe occuperaient en 2023 la première place du trafic aérien avec 32 % du marché mondial contre 26 % pour les Etats Unis (source Airbus Global Market Forecast 2004-2023). Selon l'association internationale des Aéroports, le trafic mondial a dépassé en 2005 le cap des 4 milliards de passagers.

Le marché aérien mondial sera dominé par les compagnies européennes en 2023



Source : Airbus Global Market Forecast 2004-2023
RPK* : Revenu Kilomètre-Passagers

Un positionnement de choix

- 1^{er} prestataire aéroportuaire sur Roissy CDG 2
- 22 % de parts de marché en Irlande
- Prestataire exclusif sur le Congo

Roissy CDG, 1^{er} aéroport français

- 2^e aéroport européen : 53,8 millions de passagers en 2005
- CDG2 : 1^{ère} plateforme aéroportuaire de Roissy 42 millions de passagers en 2005
- CDG1 : 7,3 millions de passagers en 2005
- CDG3 : 4,5 millions de passagers en 2005



Dublin, 1^{er} aéroport d'Irlande

- 1^{er} aéroport irlandais
- 77% du trafic National
 - 18,5 millions de passagers en 2005

Le pôle aéroportuaire du Groupe Crit

- Certification IATA AHM 804
- 13 filiales d'assistance aéroportuaire
- Un institut de formation aux métiers de l'aérien
- Plus de 20 implantations sur la plateforme de Roissy CDG2
- 3 implantations en Irlande
- 2 implantations au Congo (Brazzaville et Pointe Noire)
- Un effectif de plus de 1 600 personnes : agents de piste, agents de trafic, agents d'escale, agents de maîtrise, formateurs, cadres
- Une large gamme de matériel d'assistance en escale : un parc de plus de 600 engins et véhicules aéroportuares (push back, loaders, navettes équipages...)
- Une filiale chargée de l'entretien et de la maintenance de ses véhicules au sol garantissant la fiabilité de ses engins aéroportuares. Cette filiale est également chargée de l'entretien de certains matériels aéroportuares de sociétés extérieures.

La France, un marché spécifique

Avec 53,75 millions de passagers en 2005, l'aéroport Roissy CDG est le 2^e plus grand aéroport en Europe et affiche l'un des meilleurs taux de croissance au monde : + 5 % en 2005 contre 2,5 % en moyenne pour les 10 premiers aéroports internationaux

Le Groupe Europe Handling, filiale aéroportuaire du groupe Crit, opère sur CDG2, la première plateforme de l'aéroport de Roissy CDG qui a représenté un trafic annuel de 42 millions de passagers en 2005.

Le marché français se distingue des autres marchés par l'existence du statut de prestataire. En effet, seuls ces derniers ont un accès direct aux compagnies aériennes, les autres intervenants du marché ne pouvant agir qu'en qualité de sous-traitants des prestataires. Ce statut est octroyé par le Ministère des transports et leur nombre est limité à trois sur une même plateforme aéroportuaire. Fort de son positionnement et de sa nomination en tant que prestataire aéroportuaire en juin 2001 sur CDG2 aux côtés d'Aéroport de Paris et d'Air France, le groupe Europe Handling conjugue à la fois les qualités de sous-traitant et de prestataire direct et travaille ainsi avec un grand nombre de compagnies aériennes (Air France, Alitalia, Air Canada, British Airways...). Le groupe Europe Handling a ainsi assisté plus de 76 500 vols en 2005.

Le marché irlandais, 2^e marché sur lequel opère le groupe Crit

Le marché de l'assistance aéroportuaire en Irlande est un marché de libre concurrence sans limitation du nombre de prestataires aéroportuares opérant sur un même aéroport. Le groupe Crit, à travers sa filiale irlandaise Sky Handling Partner est l'un des leaders de l'assistance aéroportuaire sur l'aéroport de Dublin, le plus important aéroport en Irlande avec plus de 18 millions de passagers. En 2005, Sky Handling Partner a continué à prendre des parts de marché qui sont passées de 18,5 % en 2004 à 22 % en 2005. La consolidation de Sky Handling Partner sur l'aéroport de Dublin s'est accompagnée d'une pénétration sur le marché des « low cost », dont les activités se développent fortement sur cet aéroport. En outre, Sky Handling Partner bénéficie depuis 2004 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Shannon et bénéficiera en 2006 de l'ouverture de l'escale sur l'aéroport de Cork. Cette troisième escale permet désormais à Sky Handling Partner d'élargir son offre sur les 3 principaux aéroports irlandais, lui permettant dorénavant d'étendre ses contrats à un niveau national.

Le groupe Crit, une position de choix sur un marché à fort potentiel de développement grâce à la déréglementation européenne.

Grâce à la montée en puissance de l'externalisation des compagnies et la croissance du trafic aérien, le marché de l'assistance aéroportuaire devrait profiter pleinement de l'effet de la libéralisation. En effet, la Directive 96/67/EC de 1996, mise en place progressivement entre le 1^{er} janvier 1998 et le 1^{er} janvier 2003, ouvre à la concurrence l'ensemble des européens. Cette dérégulation des services spécialisés devrait permettre une évolution très significative du marché accessible aux prestataires aéroportuares, marché dans lequel le groupe Crit compte jouer un rôle important.

Grâce à son statut de prestataire et à sa stratégie de niche, qui privilégie la qualité de prestation sur une localisation donnée, le groupe Crit bénéficie d'un positionnement de choix pour profiter de la forte croissance de ses marchés aéroportuares, gagner des parts de marché et conquérir une nouvelle clientèle.

Afin de pouvoir pleinement profiter des forces du marché, le groupe travaille en permanence sur l'amélioration de la qualité de ses prestations afin de satisfaire ses clients. En effet, la réactivité et la rapidité d'exécution des équipes qui permettent d'assurer le créneau horaire voire de rattraper des retards sont des éléments clés de cette qualité. De ce fait, le groupe est très soucieux de la sélection, de la formation de son personnel ainsi que de son adhésion au projet collectif d'entreprise.

Un pôle en forte croissance : +29,6 % en 2005

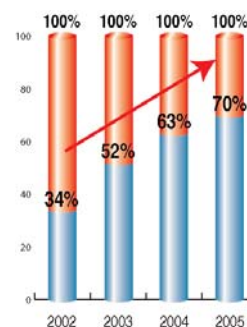
Avec près de 95 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2005 en progression de 29,6 %, le pôle aéroportuaire a continué à prendre des parts de marché grâce à la signature de plusieurs contrats à long terme. Le résultat opérationnel du pôle aéroportuaire s'est illustré par une croissance de plus de 72 % à 5 millions d'euros avec une progression de la marge opérationnelle qui ressort à 5,25 % contre 3,95 % en 2004.

La dynamique commerciale du pôle aéroportuaire lui a permis de renforcer son positionnement en prestation directe dont la part dans l'activité totale est passée de 34 % en 2002 à 70 % en 2005. La montée en puissance régulière de ces contrats à forte visibilité fait du pôle aéroportuaire un relais de croissance solide.

Ainsi, 19 nouveaux contrats en prestation directe ainsi que le renouvellement d'un important contrat de sous-traitance avec Air France ont été signés en 2005.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, de nouveaux succès commerciaux sont au rendez-vous avec la signature de 2 nouveaux contrats en prestations directes avec la compagnie AIR EUROPA sur CDG2 et l'intégrateur TNT sur les 3 escales Irlandaises. Ces nouveaux contrats renforcent le chiffre d'affaires du pôle aéroportuaire qui est déjà sécurisé pour l'exercice 2006 à hauteur de 98 millions d'euros.

Une progression importante des prestations directes dans le CA



Une contribution positive à l'évolution des marges du pôle aéroportuaire

Ainsi, afin de disposer de ressources humaines aux compétences reconnues, le groupe Europe Handling a créé une école de formation interne, l'IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien) qui garantit la compétence de ses équipes au sol. L'IFMA dispense une formation générale complétée en fonction du poste (agent de trafic, piste, passage...) par une formation « terrain ». Cette formation aboutit à l'attribution d'une qualification reconnue et agréée aussi bien par IATA que par Air France. Enfin, la qualité de gestion de ses ressources humaines et le climat social favorable sont autant de facteurs qui contribuent à faire du groupe Crit un prestataire de choix. Atouts d'une extrême importance qui nourrissent la confiance et la satisfaction des compagnies en leur offrant l'assurance de la garantie d'un service optimal avec un haut niveau de qualité et de sécurité dans l'application des procédures.

Grâce à son statut de prestataire et au travail mené avec les collaborateurs sur la qualité de la prestation, le pôle aéroportuaire du groupe remporte de nombreux succès commerciaux avec chaque année la signature de nouveaux contrats en prestation directe sur ses différents marchés.

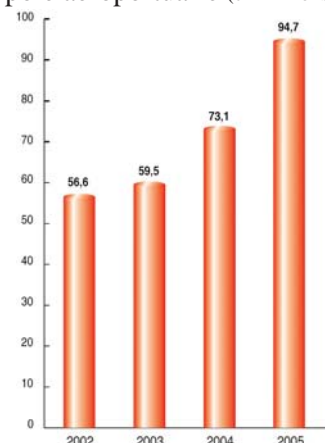
Le pôle aéroportuaire, une stratégie de niche avec une volonté d'accroître la prestation directe

La France, l'Irlande et le Congo, les trois marchés sur lesquels opère le pôle aéroportuaire du Groupe Crit présentent de forts potentiels de croissance. Potentiels qui seront renforcés grâce à l'ouverture de nouveaux terminaux sur Roissy Charles De Gaulle. L'ouverture totale du terminal S3 de CDG2 qui devrait être effective à l'automne 2007 et qui accueillera notamment les avions très gros porteurs de type A380, celle du terminal 2G dédié aux courts-courriers dont l'ouverture est prévue en 2008 ainsi que celle du nouveau satellite S4 à l'horizon 2012 vont permettre potentiellement d'atteindre une capacité de plus de 70 millions de passagers sur CDG.

Grâce au développement fin 2004 de son offre de service sur l'escale de Shannon en Irlande, Sky Handling Partner s'est ouvert le marché très prisé des vols transatlantiques et longs-courriers. L'ouverture de l'escale de Cork en avril 2006 qui lui permet dorénavant de proposer aux compagnies aériennes une offre de service globale sur les trois principales escales irlandaises, ouvre à la filiale irlandaise du groupe Crit un fort potentiel de croissance pour les années à venir.

Devenu 1^{er} prestataire aéroportuaire en nombre de vols assistés par an sur la plateforme de Roissy CDG 2 (hors vols Air France auto-assistés), l'un des prestataires leaders sur Dublin avec 22 % de parts de marché, et prestataire exclusif sur le Congo, le pôle aéroportuaire du groupe Crit occupe une position de choix pour profiter pleinement de la croissance de ses marchés. Le groupe entend donc poursuivre sa stratégie axée sur la qualité de ses équipes et de ses prestations afin de permettre de nouveaux succès commerciaux et accroître la part de la prestation directe dans son activité.

Chiffre d'affaires consolidé du pôle aéroportuaire (en millions d'euros)



Une croissance continue

DÉVELOPPEMENT DU PÔLE AÉROPORTUAIRE AU CONGO

Le Groupe continue son développement au Congo, via sa filiale Congo Handling et a signé en 2005 quatre nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire avec la compagnie tchadienne Toumaï Air Tchad, la compagnie angolaise TAAG, la compagnie congolaise HEWA BORA AIRWAYS et l'intégrateur DHL.

Ces contrats portent sur l'assistance au sol des compagnies sur l'aéroport de Brazzaville (et également sur Pointe-Noire pour TAAG) et s'ajoutent au portefeuille de compagnies internationales déjà assistées sur Brazzaville par Congo Handling (comportant les prestations d'assistance aéroportuaire et de fret) telles que Air France, Cameroon Airlines, Interair, SAA, Ethiopian Airlines, DHL, Cargolux.

Congo Handling, qui est également prestataire sur l'aéroport de Pointe Noire pour les Compagnies Air France, Benin Gulf Air, DHL, Miba, va bénéficier en 2006 d'un potentiel de développement sur cet aéroport grâce à l'ouverture du nouveau terminal qui étend la capacité d'accueil des compagnies aériennes sur cette ville dont le dynamisme économique est conforté par l'activité soutenue liée à la production pétrolière sur la région.



Les autres services : des activités complémentaires au cœur de métier

Le pôle autres services est essentiellement constitué des activités d'engineering et de maintenance industrielle. Il inclut également des activités diverses (distribution de matériel pour le BTP, formation, Sécurité...) qui ne seront pas abordées dans ce chapitre en raison de leur poids relatif non significatif pour le groupe.

En 2005, le pôle autres services a réalisé un chiffre d'affaires de 73,4 millions d'euros.

Le secteur engineering et maintenance aux industries est l'activité principale des autres services et représente plus de la moitié de ce pôle. Cette activité s'inscrit dans la continuité de la logique du travail temporaire puisqu'elle a pour vocation de réaliser des prestations exécutées par des techniciens qualifiés ou des ingénieurs sur des projets ou dans le cadre d'externalisation des tâches. Cette activité présente donc des synergies importantes avec le cœur de métier du groupe, tant au niveau des ressources humaines, du savoir-faire, que du point de vue commercial.

De l'engineering Produit/Process à la maintenance industrielle, quatre domaines d'intervention clés :

- **Les Etudes Produits – Process** : le groupe dispose d'une société d'études qui intervient d'une part en conception, études et calculs de structures aéronautiques ou d'équipements automobiles, d'autre part, dans l'étude et la réalisation en sous-traitance des procédés de fabrication des pièces étudiées ainsi que dans leur process d'assemblage général.
- **Les Méthodes industrielles** : le groupe a développé une gamme de compétences lui permettant d'intervenir en assistance à maîtrise d'ouvrage sur toutes les phases de management et de mise en œuvre d'un projet industriel.
- **Les Travaux neufs**, domaine dans lequel le groupe dispose d'une expérience confirmée dans le montage, l'installation, la mise au point, la modification, la programmation et le démarrage de lignes de production et d'équipements automatisés ainsi que le management et la gestion de transferts industriels.

- **La Maintenance industrielle** : le groupe assure des prestations d'ingénierie de maintenance et de maintenance opérationnelle correctives et préventives qui s'effectuent en complète autonomie sur différents types de moyens de production ainsi que leurs périphériques.

Fidèle à sa politique de proximité avec ses clients, le groupe bénéficie pour son pôle Engineering et Maintenance d'un bureau d'études basé à Paris, à Toulouse, à Bordeaux, à Villiers St Frédéric et à Bois le Roi et de 11 établissements et 4 antennes sur le territoire national.

Les compétences du pôle engineering et maintenance sont utilisées par des clients issus de nombreux secteurs industriels tels que l'automobile, l'aéronautique, l'agro-alimentaire, les laboratoires pharmaceutiques et cosmétologiques, la papeterie, la pétrochimie, la plasturgie et le nucléaire.

Les principaux clients du pôle sont les groupes ABB, AIRBUS, ALSTOM, AREVA NC, AUTOLIV, BEAUFOR-IPSEN, DASSAULT, DURR, FAURECIA, GSK, KUKA, LAFARGE, RENAULT, PHILIPS, PSA, SAFRAN, SIEMENS, SMURFIT, TOYOTA, VINCI, ZODIAC...

Le secteur engineering et maintenance :

- Des qualifications ISO 9001 / 2000, CEFRI (nucléaire).
- Une entreprise membre du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).
- Un effectif en 2005 de plus de 600 personnes principalement composé d'ingénieurs et de techniciens.
- Un parc informatique CAO et calcul doté des logiciels les plus performants.

L'engineering et la maintenance industrielle

Le marché de la maintenance dans l'industrie a connu un recul prononcé en 2003 et la pression s'est maintenue en 2004.

En 2005, le redémarrage significatif de l'activité de certains secteurs industriels considérés comme moteur (naval, métallurgie, pétrochimie, automobile) a représenté l'un des éléments les plus marquants de la croissance de l'activité "travaux neufs" de Maser Engineering, filiale "Maintenance" du groupe. La part d'activité du secteur "travaux neufs" est ainsi passée de 27,8 % en 2004 à 42,8 % en 2005. Au cours de l'exercice, Maser Engineering a renforcé son portefeuille de 50 nouveaux clients et a élargi ses interventions à d'autres secteurs d'activité notamment les biens d'équipement, l'industrie navale, les cimenteries, la pétrochimie. Ce dynamisme commercial, qui s'est illustré par un chiffre d'affaires en progression de 17,8 % sur l'exercice 2005, contribuera à la poursuite de la croissance de l'activité en 2006.

Le marché de l'engineering pour sa part, est moins tributaire de la conjoncture, puisqu'il travaille sur des projets à long terme.

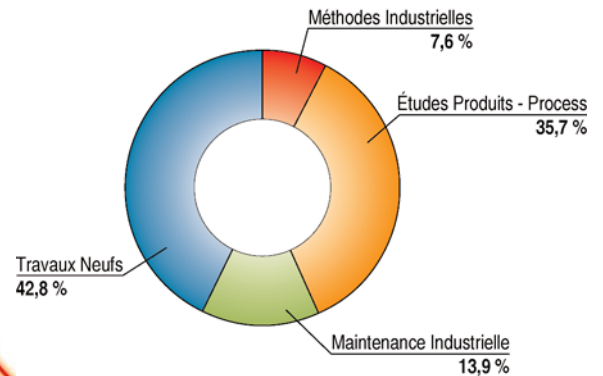
Ce marché, en croissance continue, offre des perspectives intéressantes principalement sur les secteurs de l'aéronautique et de l'automobile, marchés sur lesquels la filiale engineering du groupe Crit (ECM) est implantée. ECM s'est illustré en 2005 par un chiffre d'affaires en croissance de 29,3 %. ECM profitera en 2006 de projets aéronautiques (A380 Freighter, A400M, A350) et automobiles (Renault -filrière véhicules utilitaires,...) lancés en 2005. Ainsi en début d'année 2006, ECM a signé un contrat de partenariat avec Dassault Aviation d'une durée de 5 années portant sur la réalisation de prestations d'études d'aérostructures. Ce nouveau succès commercial renforce la position occupée aujourd'hui par ECM en matière d'engineering aéronautique et lui permet d'être positionné pour le développement des avions futurs du constructeur aéronautique.

Pour les marchés à venir, ECM entend accompagner ses donneurs d'ordres dans leurs développements internationaux dans des zones de marchés telles que la Chine, l'Inde ou les pays de l'Europe de l'Est, offrant ainsi au secteur engineering du groupe Crit un fort potentiel de croissance.

Un exercice 2005 réussi Une forte dynamique au 1^{er} trimestre 2006

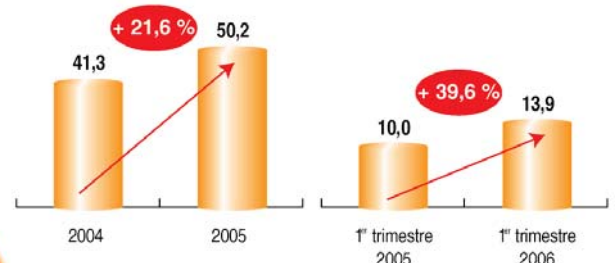
En 2005, les activités engineering et maintenance se sont illustrées par une forte croissance du chiffre d'affaires qui s'est établi à plus de 50 millions d'euros, en progression de près de 22 %. La dynamique commerciale soutenue se confirme au 1^{er} trimestre 2006 avec un chiffre d'affaires de 13,9 millions d'euros en hausse de 39,6 %.

Répartition du CA 2005
par métier



Évolution du Chiffre d'affaires
Engineering et Maintenance

(en millions d'euros)





L'organisation du groupe

Une société-mère au service de ses filiales

La société Groupe CRIT est la holding du groupe qu'elle a constitué avec l'ensemble de ses filiales. Elle n'exerce pas d'activité économique propre.

Au 31 décembre 2005, ses 48 filiales sont organisées selon les lignes de métier suivantes (données chiffrées avant élimination des activités inter pôles) :

- **Le travail temporaire** : cette ligne de métier regroupe 5 filiales opérationnelles exerçant en France pour un chiffre d'affaires total de 1027,6 millions d'euros. 4 filiales opèrent à l'étranger (Espagne, Allemagne, Suisse, Maroc) pour un volume d'activité non significatif (environ 2,5 %).
- **L'assistance aéroportuaire** : cette ligne de métier regroupe 11 filiales exerçant en France pour un chiffre d'affaires total de 94,7 millions d'euros. 4 filiales opèrent à l'étranger (Congo, Irlande) et réalisent 15,7 % du chiffre d'affaires de ce pôle.
- **Les autres activités** : cette ligne de métier regroupe à la fois les entreprises à objet interne (5 filiales) et les autres métiers (maintenance industrielle, engineering, sécurité... soit 8 filiales opérant toutes en France et 1 filiale de droit roumain créée en 2005) pour un chiffre d'affaires total de 73,4 millions d'euros.

L'organigramme simplifié du groupe est présenté en pages 6 et 7 et la liste exhaustive des filiales et participations du groupe est détaillée en note 26 aux états financiers sociaux. Les mandats que les dirigeants de la société Groupe CRIT exercent au sein des filiales du groupe sont détaillés en pages 138 à 140.

Les principales évolutions de la structure depuis 3 ans sont les suivantes :

- 2003 : Création des Sociétés Congo Handling et Crit (Maroc), les 13 janvier 2003 et 22 avril 2003, spécialisée pour la première dans l'aéroportuaire (et détenue par Groupe Europe Handling à hauteur de 61 %) et la seconde dans le travail temporaire (et détenue par Groupe CRIT à hauteur de 90 %).
- 2004 : Absorption par Crit Intérim des sociétés GTI, CP et K intérim.
- 2005 : Absorption par Crit Intérim de la Société EFFIKA ; Les sociétés Crit Intérim et Euristt France font apport de l'ensemble de leurs activités, au profit d'une société nouvelle dénommée CRIT (détenue à l'issue des opérations d'apports partiels d'actifs à hauteur de 68,30 % par Euristt France et à hauteur de 31,70 % par Crit Intérim) ; Création le 3 février 2005 de la société de droit irlandais " Sky Handling Partner Cork " (spécialisée dans l'aéroportuaire et détenue en totalité par Sky Handling Partner) et le 19 août 2005 de la société de droit roumain ECM Tehnologie (spécialisée dans l'engineering et détenue en totalité par ECM).

En sa qualité de société holding, le rôle de Groupe CRIT s'inscrit autour des principaux axes suivants :

- Elaborer et valider la stratégie de développement,
- Animer le groupe,
- Faciliter la coordination des différentes unités et lignes de métier,
- Coordonner les actions communes : actions commerciales, achats, qualité, gestion des ressources humaines...,
- Développer les outils et méthodes communes aux sociétés du groupe : système d'information et de gestion, management de projets...,
- Assurer la coordination des fonctions générales qui ont été filialisées,
- Apporter conseils et assistance aux filiales dans des domaines nécessitant des compétences particulières ou ponctuelles.

Les principaux flux financiers entre Groupe CRIT et ses filiales concernent les redevances versées par les sociétés de travail temporaire en rémunération des prestations rendues par Groupe CRIT, les refacturations de quote-part de charges supportées pour le compte des diverses entités juridiques (assurances, contrats flotte de véhicules...), les frais de loyer relatifs aux locaux dont Groupe CRIT est propriétaire et dont certaines filiales bénéficient. Enfin, dans le cadre de la titrisation mise en place en juin 2002, les filiales cèdent au véhicule de titrisation leurs créances et prêtent à Groupe Crit la trésorerie ainsi obtenue. En conséquence, Groupe CRIT est redevable de ces montants à ses filiales. Ainsi, le bilan de Groupe CRIT est essentiellement constitué des titres de participation des principales filiales du groupe et de la dette d'acquisition qui lui est relative.

Les ressources humaines, forces vitales du groupe Crit

Le groupe Crit a toujours considéré le capital humain comme son principal capital. Tous ses collaborateurs, qu'ils soient permanents ou intérimaires, qu'ils soient employés ou cadres supérieurs, représentent la force vitale du groupe et les premiers porteurs de son ambition et de sa dynamique.

Le capital humain est d'autant plus précieux dans un groupe de services et de ressources humaines où ce sont les hommes qui font le succès d'une entreprise. Car les ressources humaines sont non seulement créatrices de biens matériels mais constituent elles-mêmes un bien immatériel de l'entreprise qui peuvent être évaluées, développées et donc valorisées. Toute croissance du capital humain s'accompagne donc d'une croissance de la valeur de l'entreprise.

Fort de ce constat, le groupe Crit a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines l'évaluation, le développement et la valorisation de tous ses collaborateurs grâce à des entretiens annuels de développement.

Ces entretiens permettent d'effectuer un bilan complet de l'activité professionnelle de chaque collaborateur, de fixer ses objectifs pour l'année à venir et d'analyser ses perspectives professionnelles en tenant compte de sa mobilité géographique. Cette analyse permet d'une part d'accompagner et d'optimiser le développement et l'évolution de chaque salarié au sein de l'entreprise, d'autre part, de favoriser une meilleure connaissance du potentiel de ressources humaines disponible dans le cadre du développement de l'entreprise.

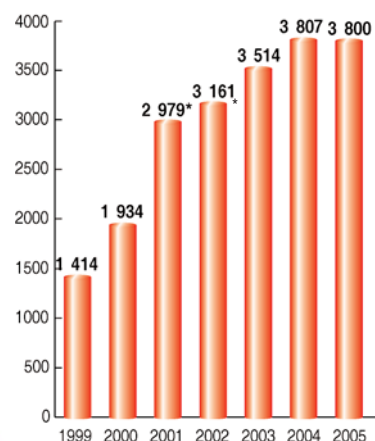
Après s'être attaché à la gestion des carrières de son personnel opérationnel, le groupe se consacrera en 2006 à l'optimisation de la gestion de carrière de son personnel exerçant des responsabilités au niveau fonctionnel. Dans ce cadre, le groupe conduira avec chacun de ses collaborateurs des entretiens individuels approfondis permettant de définir de façon exhaustive l'ensemble de ses fonctions et d'optimiser ainsi l'évolution de carrière de chaque collaborateur. Des référentiels de compétences par métier seront mis en place afin de mieux appréhender les profils professionnels.

En entreprise responsable, le groupe Crit veille à aller toujours plus loin dans sa politique sociale. La politique menée par le groupe en faveur des travailleurs handicapés qui s'est concrétisée en 2004 par la création du département "Emploi et Handicap" permet de mener à bien l'accompagnement des travailleurs handicapés au sein des entreprises utilisatrices. Le groupe a également développé l'accompagnement de ses clients dans leur démarche de cohésion sociale et dans la sensibilisation aux grands enjeux de la nouvelle loi promulguée le 11 février 2005. Dans ce cadre, le groupe projette de signer une convention de partenariat avec l'AGEFIPH pour 2006. D'autre part, le groupe a reconduit le plan d'accompagnement psychologique mis en place pour ses collaborateurs victimes d'accidents du travail ou confrontés à des difficultés personnelles. La prévention des accidents a toujours été une priorité pour le groupe qui travaille depuis de nombreuses années en étroite collaboration avec ses clients à l'amélioration de la sécurité. Mais en cas d'accident, le groupe entend se mobiliser et agir pour le mieux être de ses collaborateurs en souffrance.

La formation : un maître mot et un gage permanent de progrès et de promotion

Au cœur de la politique des ressources humaines, la formation occupe une place primordiale et joue un rôle majeur pour le groupe. Accompagner le développement et l'évolution de chaque salarié qu'il soit permanent ou temporaire, l'aider à s'intégrer harmonieusement tant au sein du groupe que dans les entreprises clientes, répondre aux demandes de formation exprimées par les entreprises et anticiper leurs besoins, être le moteur de la performance et valoriser les compétences de chacun, telles sont les exigences clés du groupe Crit. Pour servir sa politique de formation, le groupe dispose de deux centres de formation internes dédiés aux collaborateurs permanents et temporaires.

Évolution des effectifs permanents du groupe Crit



* intégration des effectifs d'Eurist

Une optimisation de la gestion des Ressources Humaines en région...

En 2005, le groupe a mis en place un Correspondant Ressources Humaines au sein de chaque Direction Régionale afin de mieux appréhender les problématiques de chacune des régions : analyse des besoins existants, évaluation des potentiels d'évolution et de mobilité individuels, détermination et mise en oeuvre des moyens destinés à développer les compétences. Le groupe a également mis en place des Correspondants Formation dont la mission est d'analyser les besoins de formation tant des personnels intérimaires que permanents.

... Une gestion informatisée plus performante

En 2005, le groupe a procédé à l'harmonisation des outils informatiques destinés à la gestion de son personnel et à la gestion des salaires.



La formation des collaborateurs permanents

Les centres de formation du groupe répondent aux besoins de formation exprimés par les responsables des différentes filiales et les collaborateurs d'agences et se positionnent en force de proposition afin d'anticiper l'évolution des métiers du groupe.

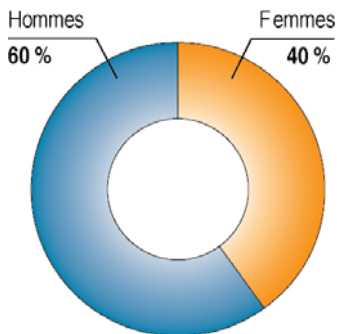
Façonner une culture managériale pour dépasser la vision technicienne et devenir de véritables gestionnaires du capital humain, optimiser et fidéliser les compétences des personnels permanents et intérimaires, permettre à chaque collaborateur d'accroître ses performances par l'élargissement de ses compétences, lui donner tous les outils pour mieux appréhender la complexité et l'évolution de sa fonction s'inscrivent parmi

les objectifs des formations proposées. En 2005, le groupe a reconduit ses modules de formations destinées à aider les collaborateurs à faire face aux incivilités et aux agressions, malheureusement de plus en plus fréquentes au sein des agences de travail temporaire. En 2005, le groupe a mis en place un vaste programme de formation aux métiers du recrutement, marché sur lequel le groupe entend jouer un rôle important. Après avoir déployé une solution logicielle sur l'ensemble du réseau et doté ses agences d'outils informatiques performants, tous les responsables d'agence, les commerciaux et les recruteurs ont suivi des formations spécifiques afin de se positionner en véritables cabinets de recrutement.

Tous les domaines touchant au savoir-faire et savoir-être des collaborateurs permanents du groupe sont ainsi couverts.

“Doté d'une culture entrepreneuriale, la politique du groupe repose sur une forte délégation de responsabilité avec des « patrons d'entreprises » à la tête des agences, des managers décideurs par région, animés par une équipe dirigeante proche des hommes et à leur écoute.”

Répartition des effectifs permanents par sexe

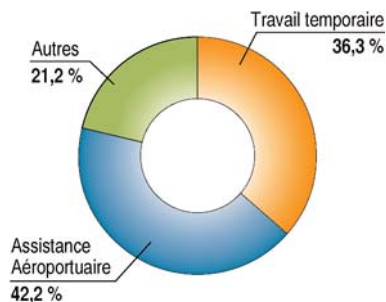


La formation des collaborateurs intérimaires

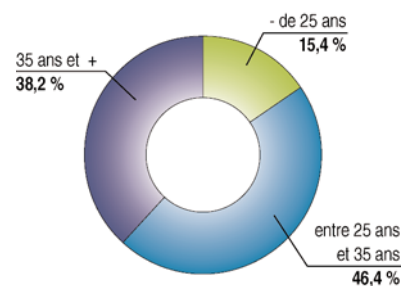
Au fil des années, la simple mise à disposition de personnel temporaire s'est transformée en un métier plus proche de celui d'un cabinet de recrutement. Afin qu'ils soient rapidement efficaces et opérationnels, qu'ils s'intègrent harmonieusement au sein de leur équipe de travail, qu'ils aient un comportement professionnel, les collaborateurs intérimaires du groupe bénéficient de formations diversifiées.

Actualiser leurs compétences, en acquérir de nouvelles, développer l'employabilité des plus jeunes et revaloriser les compétences des séniors, pérenniser la dynamique d'amélioration de leurs ressources afin de créer une alliance objective entre les entreprises utilisatrices, les intérimaires et les agences, contribuent à la réussite du groupe Crit, de ses salariés et de ses clients.

Répartition des effectifs permanents par métier en 2005



Répartition des effectifs permanents par âge en 2005



Un centre de formation spécifique aux métiers de l'aérien

Le groupe possède son propre Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien afin de participer activement à l'amélioration des compétences de chaque salarié. Cet institut dispense une formation théorique et pragmatique sur le terrain. Qu'il s'agisse d'agents de piste, de trafic ou de passage, chaque collaborateur suit un cursus lui permettant l'attribution d'une qualification reconnue et agréée par Air France.

Forts de leur technicité et de leur savoir faire, les centres de formation du groupe proposent également leurs compétences à une clientèle extérieure au groupe, dont les activités sont en plein essor.

La Qualité, la Sécurité, l'Environnement le management "d'une entreprise citoyenne"

Le groupe Crit a été l'une des premières entreprises de services à développer une politique en matière de qualité. C'est ainsi que, en 1993, Crit Intérim a reçu la « Coupe d'Or » des Sociétés de services et fut, en 1996, puis en mars 1997, l'une des premières entreprises de travail temporaire à recevoir la certification ISO 9000 pour l'ensemble du réseau, CEFRI dans le domaine du nucléaire pour les agences spécialisées, et en 1999, l'homologation MASE pour les agences spécialisées en chimie et pétrochimie. La certification oblige à un effort pédagogique au sein de l'entreprise, à une rigueur dans la prise de l'exécution des décisions internes et externes et représente un label de compétitivité et de productivité. Toutes les activités du groupe sont aujourd'hui certifiées.

La qualité avait été choisie en son temps pour fédérer l'ensemble des entités du réseau en améliorant son organisation, sa compréhension des systèmes normatifs, en optimisant l'écoute et la satisfaction clients.

Conformément à nos engagements, le groupe a réussi son intégration SMI (Système de Management Intégré) basé sur les références Qualité Sécurité Environnement (Normes ISO 9001 - 18001- 14001) et a certifié l'ensemble de ses activités le 28 juin 2005.

Ce SMI nous permet de progresser dans les domaines d'exigences de nos clients :

- Respect des exigences générales de la commande : Qualité - prix - délai
- Gestion des risques : analyse des risques généraux et particuliers, suivi de l'accidentologie et accidentabilité
- Gestion de l'environnement pour une approche citoyenne de l'entreprise avec une perception de l'entreprise de demain en développement durable et SA 8000 (normes sociales).

En matière de sécurité, les premiers résultats ne se sont pas faits attendre, la mise en oeuvre du "Plan Sécurité CRIT 2005/2006" a permis une approche factuelle et pragmatique avec une importante prise de conscience interne sur les prérogatives de santé, d'hygiène et de sécurité au travail, permettant une meilleure approche de la prévention sécurité clients/intérimaires.

L'environnement même dans une activité de service de par sa nature peu ou prou exposée aux risques environnementaux, a été traité afin de permettre une meilleure approche participative des personnels du groupe à la gestion du "monde de demain".

Cette année 2005 nous a vu "confirmer" l'ensemble de nos certificats des entreprises du groupe (QSE - MASE - CEFRI) et étendre nos périmètres de certification et champs d'investigation, valorisé par l'ensemble de nos équipes QSE qui garantissent chaque jour sur le terrain le suivi organisationnel du service client.

Budget consacré aux actions de formation

	Budget de formation milliers d'euros	Nombre de salariés
• 1998	1 486	1 258
• 1999	2 244	1 893
• 2000	2 946	3 147
• 2001	3 661	4 479
• 2002*	8 410	9 251
• 2003	7 826	9 023
• 2004	9 640	14 671
• 2005	9 625	14 505

* Intégration d'Eurist sur 12 mois

Crit Intérim, 1^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE

2005 aura été pour Crit Intérim l'année du couronnement de sa politique en matière de qualité, puisqu'elle a été la première entreprise de travail temporaire à obtenir la certification QSE (Qualité, Sécurité, Environnement) pour l'ensemble de son réseau national d'agences.

Cette certification globale, fruit de 18 mois de mobilisation interne, permet ainsi à Crit Intérim de répondre aux attentes de l'ensemble des parties prenantes, concrétise sa volonté d'être une entreprise citoyenne et responsable et répond à l'objectif premier du groupe : l'excellence de ses prestations et la satisfaction de ses clients.





Politique d'investissement

L'activité d'intérim est par nature peu capitalistique, à l'exception de la croissance externe. Compte tenu de l'acquisition d'Euristt fin 2001, qui a été entièrement financée par endettement, le groupe a pour objectif principal de réduire le niveau de sa dette, tout en maintenant une politique de croissance interne. Toutefois, une stratégie d'acquisition ciblée destinée à améliorer sa couverture territoriale et à renforcer sa présence en Europe est envisagée.

Pour ce qui concerne les autres métiers du groupe, seule l'activité aéroportuaire est susceptible d'envisager, en fonction des gains de nouveaux contrats, de devoir faire face à des investissements significatifs.

Au total et hors croissance externe, le groupe considère que le niveau d'investissement nécessaire au maintien de son outil se situe dans une fourchette de 5 à 7 millions d'euros par an.

Facteurs de risques

Compte tenu de son activité, le groupe Crit est soumis à divers risques spécifiques. De façon à être en mesure d'y faire face, le groupe Crit met en oeuvre une politique de gestion des risques axée autour des principes suivants :

- Identification des risques potentiels susceptibles d'affecter l'activité du groupe,
- Mise en place d'une politique de prévention de ces derniers,
- Couverture financière des éventuelles conséquences en cas d'occurrence.

Concrètement, les principaux risques auxquels le groupe est confronté sont les suivants :

Risques de marché

- Politique de gestion

L'utilisation d'instruments financiers par le groupe s'inscrit exclusivement dans le cadre d'une politique de couverture de risque de taux, les activités hors zone Euro du groupe n'ayant pas un caractère significatif. La politique suivie par le groupe en la matière a pour objectif de gérer les risques dans un souci de rentabilité et est centralisée à la direction financière du groupe.

- Risque de taux

Le Groupe a financé l'acquisition d'Euristt par recours à la dette et est en conséquence exposé aux variations de taux. A la clôture de l'exercice 2005, la majeure partie de la dette du groupe est à taux variable. Les dettes relatives aux crédits baux sont à taux fixe.

Postérieurement à la clôture, aucune couverture complémentaire n'a été souscrite. Le risque sur la marge appliqué aux financements concernait uniquement l'emprunt à moyen terme qui a été intégralement remboursé. Ce risque a donc disparu.

Milliers d'euros	2005		
	JJ à 1 an	1 à 5 ans	Au-delà
•PASSIFS FINANCIERS			
Taux variable	41 655	75 190	130
Taux fixe	6 448	8 570	3 639
•ACTIFS FINANCIERS	(34 894)		
Position nette	13 209	83 760	3 769

Ce tableau positionne les actifs et les dettes en fonction de leur date d'échéance. Une évolution de 1 % des taux aurait une incidence équivalente à 20 % de la charge financière de l'exercice 2005.

- Risque de change

Pour ce qui concerne le change, compte tenu d'une activité essentiellement française, le groupe n'est pas significativement exposé à ce risque.

Risques de liquidité

Ainsi que décrit en notes 6.9 et 6.10 aux états financiers consolidés, la dette du groupe est essentiellement composée d'une titrisation de créances commerciales (75 millions d'euros), de la participation due aux salariés (11,9 millions d'euros) et de factoring (11,2 millions d'euros). Le risque de liquidité du groupe s'analyse comme suit :

- Risque de couverture par les créances

Un niveau de créances insuffisant pour tirer les financements sur la titrisation ainsi que chez les factors serait susceptible d'impacter négativement la capacité du groupe à se financer.

De la même façon, une dégradation significative de la sinistralité serait susceptible d'impacter négativement les financements du groupe par un accroissement de la surdimension.

- Risques d'exigibilité anticipée

Le groupe Crit est essentiellement engagé à respecter :

- Prêt moyen terme : ce risque a disparu du fait du remboursement de l'emprunt moyen terme de 38 millions d'euros au 31 décembre 2005.





• Titrisation :

Rappel du mode de fonctionnement : Ce principe est une technique de financement qui consiste à transformer des créances commerciales en titres auprès d'un fond commun de créances qui se charge de les placer auprès d'investisseurs. Groupe Crit agit comme mandataire de ses filiales, à savoir Crit SAS, les Volants, les Compagnons, AB Intérim, ECM, Maser, Paris Ile-de-France Sécurité. Au premier financement, le groupe cède ses créances commerciales à un fond commun de créances ABC Gestion, à hauteur du financement total (75 millions d'euros) augmenté d'une surdimension permettant de couvrir le risque de sinistralité.

En cours de mois, Groupe Crit ayant un mandat de recouvrement, encaisse ses créances.

En fin de mois, Groupe Crit cède de nouvelles créances à hauteur des encaissements du mois précédent, augmentées de la surdimension.

Ce contrat de titrisation de créances commerciales a été signé pour une durée de 5 ans à compter du 19/06/02.

Le groupe est essentiellement engagé à maintenir un encours financé minimum (non précisé) ainsi qu'un niveau de surdimension.

- Les contrats au titre du factoring ne comportent pas de covenants à respecter.

Dans aucun cas la résiliation n'est automatique.

• Mesure des risques :

Risque	Ratio	Périmètre	Période		Min	Max	Moyenne
			Début	Fin			
Couverture par les créances ⁽¹⁾	Créances/Créances cédées	Titrisation	Avril-05	Mars-06	144%	176%	160%
Accroissement de la sinistralité ⁽²⁾	Surdimension/ Créances cédées	Titrisation	Avril-05	Mars-06	9.92%	14.51%	12.21%
Couverture par les créances ⁽³⁾	Créances/Tirage	Factoring	Avril-05	Déc-05	224%	690%	457%

⁽¹⁾ Le ratio Créances/créances cédées correspond au montant total des créances des 7 cédants, faisant partie du périmètre de titrisation, communiqué tous les mois au véhicule de titrisation, par rapport au montant retenu et acquis par ce dernier.

⁽²⁾ Concernant le ratio Surdimension/créances cédées, cela correspond à un pourcentage du portefeuille cédé qui est réajusté à chaque date de cession de créances sur la base des performances du portefeuille.

⁽³⁾ Le ratio Créances/tirage correspond au montant total des créances rapportées au montant tiré par le Factor.

Ces ratios démontrent la pertinence des financements mis en place et leur fiabilité dans le temps.

Il ressort de ce qui précède que :

- Le risque de couverture par les créances reste minimal et décroît dans le temps avec le cash flow généré par le groupe.
- Le risque lié à l'évolution de la surdimension (couverture par les créances et exigibilité anticipée) est faible compte tenu de la stabilité du taux dans le temps.

Risques juridiques

Le groupe exerce majoritairement son activité dans le travail temporaire, activité fortement règlementée ainsi qu'il est décrit en page 9. Les principaux facteurs susceptibles d'avoir une influence sur l'activité du groupe sont les suivants :

- Caution financière : au titre de son activité, le groupe doit de par la loi disposer d'une caution équivalente à 8 % de son chiffre d'affaires de l'année calendaire précédente. La non reconduction des cautions interdirait de facto au groupe d'exercer son activité.
- Changement dans la réglementation du travail : toute évolution significative de la réglementation et notamment de celle relative à la durée du travail ainsi qu'aux conditions de licenciement est susceptible d'avoir un impact significatif sur l'activité du groupe.

Enfin, les informations relatives aux litiges et arbitrages susceptibles d'avoir un impact significatif sur le groupe sont développées dans la note 25 aux états financiers sociaux. Il est cependant rappelé que l'essentiel des litiges en cours sont relatifs à des demandes de salariés aux Prud'hommes.

Risques industriels et environnementaux

Compte tenu de son activité, le groupe n'est pas significativement exposé aux risques sur l'environnement.

Risques économiques

- Corrélation à la croissance du PIB

Grâce à ses 367 agences réparties sur le territoire français, l'activité d'intérim du groupe est représentative de l'évolution de l'économie française, à laquelle elle est intimement corrélée. En conséquence, toute évolution du taux de croissance de l'économie a un impact direct sur le niveau d'activité du groupe bien que l'amplitude de la corrélation ait tendance à diminuer en raison de l'intégration croissante de l'intérim dans la politique de ressources humaines des entreprises. Toutefois, la diversification du groupe dans les activités d'assistance aéroportuaire et de staffing compense légèrement cet effet. Ce risque inhérent à l'activité ne peut naturellement faire l'objet de couverture financière mais le groupe s'efforce de le modérer par une politique de variabilisation de ses charges et notamment de ses frais de personnel.





- Concentration

La concentration de l'activité sur les deux premiers clients représentent 7 % des revenus du groupe en 2005 contre 9 % en 2004, et reste peu concentrée sur les autres clients (les dix clients suivants représentant 8,5 % du chiffre d'affaires et les dix clients suivants représentant 4,1 %). Cette situation résulte d'une volonté de développement des accords cadres avec les plus importants donneurs d'ordres français et permet de concentrer les risques sur un nombre limité de groupes disposant généralement d'une solidité financière importante.

- Contrepartie

Le groupe travaille avec un nombre très important de clients qui constituent un panel représentatif de l'économie française.

À ce titre, son risque de défaut de paiement est représentatif du risque de défaillance de l'économie en général. Pour y faire face, le groupe a mis en oeuvre une politique d'anticipation de ces risques à deux niveaux. D'une part, tout engagement de placement vis à vis d'un client est subordonné à une limite de crédit et d'autre part, les créances de l'activité de travail temporaire sont dans leur majorité couvertes par une police spécifique d'assurance crédit.

- Assurance et couverture des risques

Même si les risques du groupe se caractérisent par une forte dispersion et donc une très faible probabilité qu'un seul sinistre ait un impact significatif sur le groupe, ce dernier a mis en oeuvre une politique de gestion combinant assurance et gestion interne.

En matière d'assurance, le groupe couvre :

- Le risque de contrepartie au moyen d'assurances crédit souscrites auprès de diverses compagnies. De ce fait, dans la plupart des cas, toute relation commerciale est préalablement couverte par une garantie donnée au cas le cas, par la compagnie. Les évolutions de ces garanties sont suivies quotidiennement et amènent dans certains cas à réévaluer la relation commerciale.
- Les principales autres polices existantes au sein du groupe sont les suivantes :
 - Multirisque agence (plafond à 0,78 million d'euros)
 - Dommages et pertes d'exploitation (plafond à 10 millions d'euros)
 - Responsabilité civile générale (plafond à 22,6 millions d'euros)
 - Responsabilité civile des dirigeants (plafond à 10 millions d'euros par sinistre)
 - Flotte automobile : valeur vénale.
- Le coût global de ces polices s'élève pour l'exercice 2005 à 4,7 millions d'euros.

En matière de prévention interne, le groupe :

- Opte pour une politique de gestion stricte de façon à optimiser son cash flow et réduire sa dette tout en maintenant une diversification de ses sources de financement,
- Développe une politique de prévention destinée à sensibiliser et former clients et intérimaires à la sécurité sur les lieux de travail.

- Contrats importants

Au cours des deux derniers exercices et à la date du présent document de référence, le Groupe n'a pas conclu de contrats importants, autres que ceux conclus dans le cadre normal des affaires, conférant une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe. Les engagements hors bilan sont détaillés dans la note 8 de l'annexe aux comptes consolidés.

Évolution et perspectives : vers un nouvel exercice de croissance rentable

En 2006, le groupe Crit entend accélérer sa stratégie de prise de parts de marché tant en France qu'à l'international et poursuivre sa politique axée sur la croissance et la rentabilité.

Pour les mois à venir, le groupe bénéficiera des actions stratégiques engagées en 2005 : montée en régime des 21 agences de travail temporaire ouvertes au cours de l'année, contribution croissante des prestations de placement et de recrutement, montée en régime des 19 nouveaux contrats aéroportuaires et bénéficiera du dynamisme commercial soutenu des activités engineering et maintenance.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre 2006 qui s'établit à 272,9 millions d'euros en croissance de 5,9 % illustre un bon début d'exercice. Cette évolution positive est portée par tous les pôles d'activité du groupe. Ainsi, le pôle travail temporaire confirme sa dynamique de croissance avec un chiffre d'affaires de 233 millions d'euros en hausse de 3,4 %. Le mois de mars a été bien orienté avec une hausse du chiffre d'affaires sur le pôle de près de 5,3 %. Hors automobile, la croissance du trimestre s'établit à 7,7 % confirmant le renforcement de la pénétration du groupe sur les secteurs les plus dynamiques du marché. Depuis le début de l'exercice, le programme d'ouverture d'agences s'est poursuivi avec 6 nouvelles implantations.

Au cours du 1^{er} trimestre 2006, le pôle Aéroportuaire a poursuivi son développement soutenu et régulier qui s'est illustré par un chiffre d'affaires de 23,4 millions d'euros en croissance de 18 %.

Dans les activités ingénierie et maintenance, la forte dynamique commerciale des derniers mois se confirme avec un chiffre d'affaires de 13,9 millions d'euros en hausse de 39,6 % au premier trimestre 2006.

Au-delà de la bonne orientation de l'activité, le premier trimestre a été marqué par l'acquisition de la société Tutor en Espagne (14 agences, 17 millions de chiffre d'affaires en 2005) qui contribuera à l'accélération de la croissance sur ce pays dès le second trimestre.

Ainsi, toutes les activités du Groupe affichent un début d'année réussi permettant d'aborder l'exercice 2006 avec confiance dans la croissance et la progression des résultats.

Le développement des activités : un fort potentiel de croissance interne, des leviers de progression pour accroître la rentabilité

L'évolution du 1^{er} trimestre 2006 est l'illustration du potentiel de croissance interne des principaux pôles d'activité du groupe et de la pertinence de leur stratégie de développement.

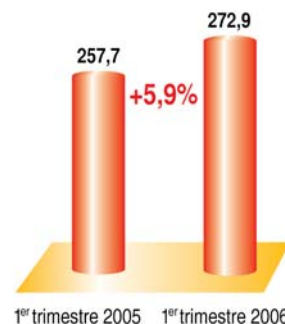
Poussé par un marché de l'intérim structurellement porteur qui a doublé en dix ans et fidèle à sa politique de proximité, le groupe continuera le déploiement de son réseau de travail temporaire pour parfaire le maillage du territoire national.

Pour accompagner la croissance interne de son pôle travail temporaire, le groupe continuera le renforcement de ses positions sur les secteurs les plus porteurs de l'industrie et des services et intensifiera son programme d'ouvertures d'agences : 20 nouvelles agences seront ouvertes en 2006 sur les régions à fort potentiel. Le groupe s'attachera également à renforcer son activité dans le cadre des accords nationaux signés et intensifiera son activité dédiée aux prestations de recrutement.

Au-delà de son potentiel de croissance organique, la situation financière renforcée du groupe lui permet d'envisager des opérations de croissance externe. Ainsi, le groupe a procédé, en avril 2006, à l'acquisition de la société de travail temporaire espagnole Tutor permettant un renforcement de son positionnement en Espagne, l'un des marchés les plus dynamiques du travail temporaire en Europe.

Evolution du chiffre d'affaires du groupe Crit au 1^{er} trimestre 2006

en millions d'euros



Tutor, une acquisition stratégique sur un marché porteur

Le 21 avril 2006, le groupe a procédé à l'acquisition de la société de travail temporaire espagnole TUTOR. Implantée principalement en Catalogne et à Madrid, cette société dispose de 14 agences fortement implantées dans l'industrie et les services. Tutor a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 17 millions d'euros en 2005 et s'illustre par une marge opérationnelle de 4,92 %, supérieure aux marges réalisées sur le marché français.

Cette acquisition vient ainsi compléter la présence du groupe en Espagne qui comptait déjà 5 agences et renforcer sa pénétration sur l'un des marchés les plus dynamiques en Europe avec un taux de croissance supérieur à 20 % en deux ans.





La titrisation, principe et mode opératoire

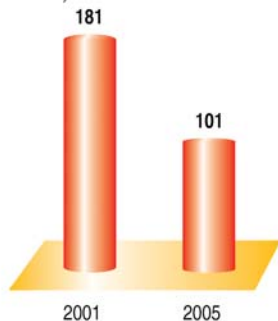
Le principe de la titrisation est de transformer un actif, en l'occurrence des créances commerciales, en titres négociables sur un marché : les sociétés cèdent leurs créances à un véhicule de titrisation qui refinance ce montant net de la surdimension par l'émission mensuelle de billets de trésorerie qui permettent de financer l'achat.

De ce fait, le groupe Crit a cédé à l'origine un montant de créances égal au montant du financement augmenté de la surdimension, puis cède chaque mois ses nouvelles créances afin de compenser les encaissements qui restent gérés par le groupe.

Ce programme est mis en place pour une durée de 5 ans avec option de prorogation et d'accroissement du montant financé.

Évolution de la dette nette

Dette nette
(en Millions d'euros)



Dette nette / Ebitda* 3,5 2,1

Gearing** : 1,09 contre 4,00 fin 2001

Une forte amélioration des ratios financiers

* Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts

** Dette nette / fonds propres part du groupe

D'autre part, le groupe qui a développé sa propre plate-forme web dédiée à la dématérialisation des procédures administratives, a engagé la présentation de ce nouveau système auprès de ses principaux donneurs d'ordres, avec une première installation en cours chez l'un des principaux clients du groupe. Cette plate-forme est associée au déploiement du nouveau logiciel d'exploitation d'agence du groupe Crit et entre dans le cadre de la réduction des coûts liés aux traitements administratifs.

L'objectif du groupe est l'optimisation des tâches administratives de ses clients et de ses agences.

Ce nouvel outil qui est une avancée notable dans l'organisation, le traitement de l'information et l'anticipation aux besoins du marché, permettra au réseau du groupe de se dédier entièrement au développement de l'activité commerciale et du recrutement.

Le pôle aéroportuaire du groupe bénéficie d'une position stratégique de prestataire sur les aéroports de Roissy, en Irlande et au Congo lui offrant des opportunités de croissance qui seront renforcées par l'ouverture de nouveaux terminaux. Ce positionnement devrait permettre au groupe de conquérir de nouvelles parts de marché. Ainsi depuis le début de l'année 2006, 2 nouveaux contrats en prestation directe ont été signés.

Le groupe continue également de renforcer les positions de son pôle engineering. En début d'année, le groupe a signé avec Dassault Aviation un partenariat de 5 ans portant sur la réalisation de prestations d'études d'aérostructures. Ces prises de position permettent ainsi au groupe de renforcer ses activités d'engineering sur le marché porteur de l'aéronautique

Confiant dans ses positionnements et dans la pertinence de son business model, le groupe Crit dispose de toutes les cartes en main pour faire jouer ses qualités fondamentales, bénéficier pleinement de la reprise engagée, optimiser la croissance de ses activités et améliorer sa rentabilité.

La poursuite du désendettement : une priorité

En procédant à l'acquisition d'Euristt en décembre 2001, le groupe Crit a réalisé l'opération la plus importante de son histoire. En effet, cette acquisition lui a permis de créer le quatrième réseau français de travail temporaire grâce à la très forte complémentarité géographique des deux entités et a ouvert les portes des grands comptes à un nouveau réseau, véritable alternative aux trois majors. Cette acquisition, qui a permis au groupe de tripler de taille, répondait clairement à la stratégie de croissance du groupe et lui offre des perspectives nouvelles de développement dans un secteur où l'effet de taille est un facteur indispensable. Le financement de cette acquisition a été réalisé au travers d'un emprunt à moyen terme de 38 millions d'euros et d'une titrisation de 75 millions d'euros.

Une situation financière renforcée

Au 31 décembre 2005, les dettes financières du groupe s'élevaient à 101 millions d'euros contre 181 millions d'euros en 2001 soit une diminution de près de moitié depuis l'acquisition d'Euristt. Comme annoncé, le groupe a confirmé le remboursement anticipé de son crédit moyen terme. Le groupe a en effet finalisé le 12 décembre 2005, soit avec une année d'avance, le remboursement de son crédit moyen terme de 38 millions d'euros contracté en décembre 2001 lors de l'acquisition d'Euristt. Ceci s'inscrit dans la politique de désendettement du groupe et permet d'envisager des opérations de croissance externe. Avec une capacité d'autofinancement^(*) de 31,3 millions d'euros et des capitaux propres part du groupe de 92,8 millions d'euros à fin 2005, le groupe s'appuie sur une situation financière solide et dispose largement des moyens nécessaires tant pour faire face au service de la dette que pour continuer à financer sa croissance.

(* CAF = résultat de l'exercice + dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles + dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites.)

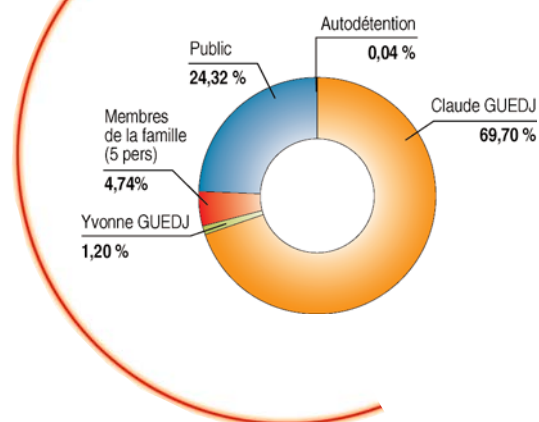
Groupe Crit et la bourse

Groupe Crit a été introduit sur le Second Marché d'Euronext Paris le 18 mars 1999

Profil :

- Place de cotation : Eurolist d'Euronext Paris - Compartiment B
- Code ISIN : FR0000036675
- Indice CAC Mid 100
- Nombre de titres : 11 250 000
- Capitalisation boursière (17 mai 2006) : 415,91 millions d'euros

Répartition du capital (au 14 avril 2006)



Cours de l'action Groupe Crit

(source Fininfo)

	Cours le plus bas sur la période	Cours le plus haut sur la période
Evolution du titre Groupe Crit du 1 ^{er} janvier 2005 au 17 mai 2006	18,10 euros	37,10 euros

Composition de l'actionnariat

(au 14 avril 2006)

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 923	69,70	79,78
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Membres de la famille (5 pers.)	532 930	4,74	4,91
• Public	2 736 450	24,32	13,93
• Autodétention	4 197	0,04	/
TOTAL	11 250 000	100 %	100 %

Distribution de dividendes

Exercices	Dividende global	Nombre d'actions	Brut	Avoir fiscal	Revenu réel distribué
• 1997	5 040 000 F	2 250 000	3,36 F	1,12 F	2,24 F
• 1998	6 525 000 F	2 250 000	4,35 F	1,45 F	2,90 F
• 1999	9 000 000 F	2 250 000	6,00 F	2,00 F	4,00 F
• 2000	12 375 000 F	2 250 000	1,65 F	0,55 F	1,10 F
• 2001	1 575 000 €	11 250 000	0,21 €	0,07 €	0,14 €
• 2002	900 000 €	11 250 000	0,12 €	0,04 €	0,08 €
• 2003	1 237 500 €	11 250 000	0,17 €	0,06 €	0,11 €
• 2004	1 800 000 €	11 250 000	—	—	0,16 €
• 2005 ⁽¹⁾	2 250 000 €	11 250 000	—	—	0,20 €



⁽¹⁾ proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006





PATRIMOINE - SITUATION FINANCIÈRE – RÉSULTATS

SOMMAIRE

- COMPTES CONSOLIDÉS DU GROUPE CRIT 2004 ET 2005
- RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
- COMPTES SOCIAUX DE GROUPE CRIT 2003, 2004 ET 2005
- RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
- RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



Informations financières

Concernant la situation financière et les résultats de la société

A. BILANS CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004 ET 31 DÉCEMBRE 2005

ACTIF	Notes	2004	2005
• Goodwill		96 158	96 130
• Autres immobilisations incorporelles		2 619	2 044
Total des Immobilisations incorporelles	6.1	98 777	98 174
Immobilisations corporelles	6.2	20 660	21 084
Actifs financiers	6.3	3 570	3 361
Impôts différés	7.3	2 383	1 850
ACTIFS NON COURANTS		125 390	124 469
• Stocks		2 566	2 295
• Créances clients	6.4	278 190	305 859
• Autres débiteurs	6.5	16 942	21 963
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.6	41 038	34 894
ACTIFS COURANTS		338 736	365 010
TOTAL ACTIF		464 126	489 479

PASSIF	Notes	2004	2005
• Capital		4 050	4 050
• Primes & réserves		46 028	64 393
• Résultat de l'exercice		20 355	24 323
CAPITAUX PROPRES revenant aux actionnaires de la Société		70 433	92 766
• Intérêts minoritaires		601	584
TOTAL des CAPITAUX PROPRES		71 034	93 350
• Engagements retraites	6.7	2 900	3 432
• Emprunts partie non courante	6.9	92 330	87 529
PASSIFS NON COURANTS		95 230	90 961
• Emprunts partie courante	6.9	15 127	7 493
• Autres dettes financières courantes	6.10	37 729	40 610
• Provision pour autres passifs	6.8	3 850	4 472
• Dettes fournisseurs	6.13	17 769	21 377
• Dettes fiscales et sociales	6.11	208 517	217 149
• Dette d'impôts exigible	6.12	4 087	602
• Autres dettes	6.13	10 783	13 467
PASSIFS COURANTS		297 862	305 169
TOTAL PASSIF et capitaux propres		464 126	489 479

Les notes de 1 à 8.8 font partie intégrante des états financiers consolidés.



B. COMPTES DE RÉSULTAT CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2004 ET 31 DÉCEMBRE 2005

	Notes	2004	2005
Chiffre d'Affaires	5.1	1 122 267	1 174 805
• Autres produits		106	732
• Charges opérationnelles	7.1	(1 075 713)	(1 122 741)
• Dotation nette aux amortissements		(5 427)	(5 670)
• Dotation nette aux provisions		(3 415)	(4 945)
Résultat opérationnel	5.1	37 818	42 181
• Coût de l'endettement financier	7.2	(5 423)	(4 995)
Résultat avant impôts sur le résultat		32 395	37 186
• Charge d'impôt sur le résultat	7.3	(12 009)	(12 576)
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		20 386	24 610
Revenant :			
• aux actionnaires de la société		20 355	24 323
• aux intérêt minoritaires		31	287
		20 386	24 610

Résultat par Action (Actionnaires de la société) en euros	Notes	2004	2005
• Résultat par action de base	5.2	1,81	2,16
• Résultat par action dilué	5.2	1,81	2,16

C. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capital	Autres réserves	Titres auto-détenus	Résultats non distribués	Total revenant aux actionnaires de la Société	Intérêts minoritaires	Total Capitaux propres
Solde au 01/01/04	4 050	86	(68)	47 133	51 201	1 104	52 305
• Dividendes distribués				(1 237)	(1 237)	(221)	(1 458)
• Résultat de l'exercice				20 355	20 355	31	20 386
• Actions propres			(224)		(224)		(224)
• Autres mouvements		41		297	338	(313)	25
Solde au 31/12/04	4 050	127	(292)	66 548	70 433	601	71 034
• Dividendes distribués				(1 800)	(1 800)	(190)	(1 990)
• Résultat de l'exercice				24 323	24 323	287	24 610
• Actions propres			39		39		39
• Autres mouvements		(204)		(24)	(228)	(115)	(343)
Solde au 31/12/05	4 050	(77)	(253)	89 047	92 766	584	93 350

Les notes de 1 à 8.8 font partie intégrante des états consolidés.



D. TABLEAU CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

	2004	2005
• Résultat de l'exercice y compris les minoritaires	20 386	24 610
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	5 467	5 602
• Dotation nette aux provisions pour autres passifs et engagements de retraites	(567)	1 159
• Élimination des résultats de cession d'actifs	207	(119)
• Coût endettement financier	5 732	4 995
• Charge d'impôts (y compris ID)	12 009	12 576
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt (A)	43 235	48 824
• <i>Variation BFR lié à l'activité (B)</i>	<i>(2 595)</i>	<i>(17 054)</i>
• <i>Impôts versés (C)</i>	<i>(7 662)</i>	<i>(15 553)</i>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES (D=A+B+C)	32 978	16 217
• Acquisitions des immobilisations incorporelles	(707)	(179)
• Acquisitions des immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 570)	(3 074)
• Acquisitions des immobilisations corporelles - crédits-baux	(3 411)	(2 750)
• Trésorerie des sociétés acquises	0	73
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles	38	310
• Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles	42	(17)
• Autres flux liés aux opérations d'investissements	325	57
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(6 283)	(5 580)
• Dividendes versés	(1 458)	(1 991)
• Rachat - revente d'actions propres	(224)	39
• Remboursement d'emprunts	(19 655)	(20 787)
• Émission d'emprunts (hors contrats location - financement)	4 447	5 334
• Émission d'emprunts (contrats location - financement)	3 411	2 750
• Intérêts financiers versés	(5 732)	(4 995)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(19 211)	(19 650)
• Incidence de la variation des taux de change	3	(10)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	7 487	(9 024)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à l'ouverture	(4 178)	3 308
Variation de trésorerie	7 486	(9 024)
Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à la clôture	3 308	(5 716)

Au Bilan	2004	2005
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 038	34 894
• Autres dettes financières courantes	37 729	40 610
Trésorerie Nette	3 308	(5 716)

Les notes de 1 à 8.8 font partie intégrante des états consolidés.

Notes aux états financiers consolidés

Sommaire

Note 1. Informations générales

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION
2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES
3. INFORMATION SECTORIELLE
4. CONVERSION DES OPÉRATIONS DE DEVICES
5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS
8. ACTIFS FINANCIERS
9. STOCKS
10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS
11. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE
13. DIVIDENDES ET CAPITAUX
14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES
15. IMPÔTS DIFFÉRÉS
16. AVANTAGES DU PERSONNEL
17. PROVISIONS
18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS
19. RECONNAISSANCE DE PRODUITS

Note 3. Risques financiers

Note 4. Estimations et jugements comptables déterminants

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

1. INFORMATION SECTORIELLE
2. RÉSULTAT PAR ACTION
3. DIVIDENDE PAR ACTION

Note 6. Notes sur le bilan

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES
3. ACTIFS FINANCIERS
4. CRÉANCES CLIENTS
5. AUTRES DÉBITEURS
6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE
7. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL
8. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS
9. EMPRUNTS
10. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES
11. DETTES FISCALES ET SOCIALES
12. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE
13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

Note 7. Notes sur le résultat

1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE
2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER
3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Note 8. Autres informations

1. ENGAGEMENT HORS BILAN
2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES
3. ENGAGEMENTS COMPLEXES
4. DETTE NETTE
5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES
6. EVÉNEMENTS POST CLÔTURE
7. EFFECTIF
8. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION



E. NOTES ANNEXES

Note 1. Informations générales

Groupe Crit (" La Société ") est une société anonyme de droit français cotée au compartiment B Eurolist à Paris. Son siège social est situé 152 bis Avenue Gabriel Péri, à St Ouen. Le Groupe offre des services diversifiés dont le cœur de métier est le travail temporaire.

Les comptes consolidés du 31 décembre 2005 en normes IFRS ont été arrêtés par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 19 avril 2006. Ils sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale en date du 26 juin 2006.

Note 2. Principales règles et méthodes comptables

Les comptes consolidés de Groupe Crit (" Le Groupe ") en 2005 sont préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les comptes consolidés du Groupe ont été établis selon la convention du coût historique, excepté pour certains actifs et passifs de nature financière évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

Les principales règles et méthodes comptables suivies sont décrites ci-après. Sauf indication contraire, ces méthodes ont été appliquées de façon permanente à tous les exercices présentés.

Groupe CRIT a fait le choix :

- d'appliquer au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers.
- de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004.
- de ne pas retraiter les acquisitions (regroupements d'entreprises) antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Les autres options permises par IFRS 1 n'ont pas été utilisées. L'ensemble des normes IFRS ont donc été appliquées de manière rétrospective.

1. MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les sociétés dans lesquelles Groupe CRIT exerce directement ou indirectement un contrôle exclusif de droit ou de fait sont consolidées par intégration globale.

La liste des sociétés consolidées est présentée en note 8.8 ci-après.

Les comptes consolidés incluent les états financiers de la société mère ainsi que ceux des entreprises contrôlées par la mère ("les filiales"). Le contrôle s'entend comme le pouvoir de diriger les politiques financière et opérationnelle d'une entreprise afin d'obtenir des avantages de ses activités. Les filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale. La méthode de l'intégration globale est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges de la filiale sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement dans les capitaux propres et dans le compte de résultat consolidé en tant qu'intérêts minoritaires.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement depuis la date de prise de contrôle ou jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé.

Le cas échéant, des retraitements sont effectués sur les états financiers des filiales pour harmoniser et homogénéiser les principes comptables utilisés avec ceux des autres entreprises du périmètre de consolidation.

Tous les soldes et opérations intragroupes sont éliminés au niveau de la consolidation.

Au 31 décembre 2005, toutes les sociétés intégrées au périmètre de consolidation de Groupe Crit sont des filiales et sont donc consolidées par intégration globale.



2. REGROUPEMENT D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement au 1^{er} janvier 2004, sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Le coût du regroupement d'entreprises est évalué comme le total des justes valeurs en date d'échange, des actifs remis, des passifs encourus ou assumés, et des instruments de capitaux propres émis par le groupe, en échange du contrôle de l'entreprise acquise, et de tous les coûts directement attribuables au regroupement d'entreprises.

Lors de la première application des normes IFRS, conformément à l'option proposée par IFRS 1, le Groupe n'a pas retraité les regroupements d'entreprises intervenus antérieurement à la date de transition.

3. INFORMATION SECTORIELLE

L'information sectorielle de premier niveau se décline suivant les pôles métiers représentatifs suivant :

- Travail temporaire et recrutement
- Assistance aéroportuaire
- Autres services

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant non significative, aucune analyse secondaire n'est réalisée selon le critère géographique.

4. CONVERSION DES OPÉRATIONS EN DEVISES

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (" la monnaie fonctionnelle "). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

Les postes du bilan exprimés en devise sont convertis en Euros au cours de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice. Les postes du compte de résultat exprimés en devises sont convertis en Euros au cours moyen annuel. Les différences de conversion en résultant sont inscrites en tant que composante distincte des capitaux propres du groupe ainsi que dans les intérêts minoritaires.

5. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Goodwill

A l'occasion de la première consolidation des filiales du groupe, il est procédé dans un délai n'excédant pas un an à l'évaluation de la quote-part du groupe dans l'ensemble des actifs et passifs acquis identifiables. L'écart entre cette quote-part acquise et le coût d'acquisition constitue le goodwill.

Les goodwills ne sont pas amortis, conformément à la norme IFRS 3 " Regroupements d'entreprises ". Ils font l'objet d'un test de dépréciation dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois par an. Les modalités de réalisation des tests de perte de valeur sont détaillées dans la note 2.7. En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite en résultat opérationnel.

Les goodwills sont comptabilisés déduction faite du cumul des pertes de valeur. Les pertes de valeur du goodwill ne sont pas réversibles.

Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont pour l'essentiel des fonds de commerce et logiciels enregistrées à leur valeur d'acquisition. A chaque clôture, il est procédé à une revue des actifs incorporels de façon à s'assurer, sur la base d'indices tant internes qu'externes, que la valeur actuelle de l'actif reste supérieure à sa valeur nette comptable. La valeur actuelle de l'actif est définie comme la plus élevée des valeurs vénales (valeur définie par référence au marché) et d'usage (valeur définie par l'actualisation des flux de trésorerie futurs).

Les fonds commerciaux font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée estimée entre cinq et dix ans.

L'utilité estimée des logiciels varie de un à cinq ans et fait l'objet d'un amortissement linéaire sur cette durée.

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Conformément à la norme IAS 16 " Immobilisations corporelles ", la valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Elle ne fait l'objet d'aucune réévaluation.

Le Groupe a choisi de conserver le principe de l'évaluation des immobilisations corporelles selon la méthode du coût historique amorti.

L'amortissement est calculé suivant la méthode linéaire, fondée sur la durée estimée d'utilisation des différentes catégories d'immobilisations. Les principales durées d'utilité estimées retenues sont les suivantes.

NATURE	DURÉE D'UTILITÉ ESTIMÉE
Constructions	40 ans
Agencements et aménagements	3 à 5 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	3 à 5 ans
Matériel de transport	4 à 5 ans

Les terrains ne sont pas amortis.

La valeur comptable d'un actif est immédiatement dépréciée pour le ramener à sa valeur recouvrable estimée lorsque cette dernière est inférieure à la valeur comptable de l'actif.

La distinction entre contrats de location financement et de location simple est effectuée en privilégiant l'analyse économique du partage des risques et avantages entre le preneur et le bailleur.

Tel que préconisé par l'IAS 17, les contrats de location sont comptabilisés selon leur nature. S'ils ont pour conséquence de transférer substantiellement les risques et avantages au preneur, ces contrats de location financement sont retraités et les actifs ainsi acquis sont immobilisés et amortis selon les règles du groupe et la dette correspondante est comptabilisée au passif.

Par opposition aux contrats de location financement, les contrats de location simple sont constatés au compte de résultat de façon linéaire sous forme de loyers sur la durée de la location.

7. DÉPRÉCIATION D'ACTIFS NON FINANCIERS

Selon la norme IAS 36 " Dépréciation d'actifs ", la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur, passés en revue à chaque clôture. Ce test est effectué au minimum une fois par an pour les goodwill, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée et les immobilisations incorporelles non encore mises en service.

L'évaluation de la valeur au bilan des actifs incorporels (comme celle des goodwill) et corporels est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée du coût des ventes et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il est impossible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'Unité Génératrice de Trésorerie (U.G.T.) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'U.G.T. est déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant pour base le coût moyen pondéré du capital du Groupe CRIT ;
- la valeur terminale est calculée par sommation à l'infini de flux de trésorerie actualisés, déterminés sur la base d'un flux normatif et d'un taux de croissance perpétuelle.

Ce taux de croissance est en accord avec le potentiel de développement des marchés sur lesquels opère l'entité concernée, ainsi qu'avec sa position concurrentielle sur ces marchés.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'U.G.T. est ensuite comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les goodwills); une dépréciation est comptabilisée, le cas échéant si cette valeur au bilan s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'U.G.T., et est imputée en priorité aux goodwills.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent les goodwills qui sont irréversibles.

L'U.G.T. est un ensemble homogène d'actifs, dont l'utilisation continue, génère des entrées de trésorerie, qui sont largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs.

Les immobilisations de Groupe Crit ont été affectées par U.G.T. selon les secteurs d'activité du groupe : Travail temporaire et recrutement, Assistance Aéroportuaire et Autres services.

8. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont inscrits au bilan consolidé à leur coût historique, qui correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine. Ils sont essentiellement constitués des actifs financiers non dérivés " prêts et créances " qui correspondent aux dépôts cautionnements et prêts.

Les prêts sont essentiellement composés de prêts effectués dans le cadre de l'effort à la construction.

Ce poste comprend également des titres de participation correspondant à des cautions versées dans le cadre des obligations légales des entreprises de travail temporaire.

9. STOCKS

Les stocks sont comptabilisés à leur coût ou à la valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure. Le coût est déterminé à l'aide de la méthode du coût moyen pondéré (activité industrielle et de négoce, activité de marchand de biens de Groupe Crit). La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normale, déduction faite des frais de vente.

10. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES DÉBITEURS

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur. Une provision pour dépréciation des créances clients est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction (déduction faite des couvertures liées à l'assurance crédit). Des difficultés financières importantes rencontrées par le débiteur, la probabilité d'une faillite ou d'une restructuration financière du débiteur et une défaillance ou un défaut de paiement constituent des indicateurs de dépréciation d'une créance.

Les créances clients cédées dans le cadre de contrats de titrisation et d'affacturage sont présentées dans le poste clients en contrepartie d'une dette nette vis-à-vis de ces organismes.

11. TRÉSorerIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSorerIE

La rubrique " trésorerie et équivalents de trésorerie " comprend les liquidités, les dépôts bancaires à vue, les autres placements à court terme très liquides ayant des échéances initiales inférieures ou égales à trois mois. Les découverts bancaires figurent au passif courant du bilan dans la rubrique " Autres dettes financières courantes ".



12. TITRES D'AUTOCONTRÔLE

Tous les titres d'autocontrôle détenus par le groupe sont enregistrés à leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres.

13. DIVIDENDES ET CAPITAUX

Les distributions de dividendes aux actionnaires de la société sont comptabilisées en tant que dette dans les états financiers du Groupe au cours de la période durant laquelle les dividendes sont approuvés par les actionnaires de la société.

14. EMPRUNTS ET AUTRES DETTES FINANCIÈRES

Les emprunts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Les emprunts sont ultérieurement comptabilisés à leur coût amorti ; toute différence entre les produits (nets des coûts de transaction) et la valeur de remboursement est comptabilisée au compte de résultat sur la durée de l'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Conformément à l'IAS 39, le contrat de titrisation est constaté en emprunts non courants pour sa totalité. Le Groupe dispose pour ce financement d'une maturité de remboursement définitif supérieure à douze mois.

Les cessions de créances dans le cadre de contrats d'affacturage sont constatées en net en autres dettes financières courantes en contrepartie des créances clients. Ces contrats sont d'une maturité de remboursement inférieure à douze mois.

15. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Certains retraitements de consolidation apportés aux comptes sociaux des entités consolidées, ainsi que certains décalages d'imposition dans le temps, existant dans les comptes sociaux, peuvent conduire à des différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs inscrits au bilan consolidé.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés. De même, les déficits fiscaux reportables font l'objet d'un calcul d'impôt différé.

Les impôts différés sont calculés sur une base globale suivant la méthode du report variable.

Les impôts différés sont déterminés à l'aide des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé. Les effets des éventuelles variations de taux d'impôt sur les impôts différés constatés antérieurement sont enregistrés au compte de résultat au cours de l'exercice durant lequel ces changements de taux sont devenus certains. Aucune actualisation des impôts différés n'est pratiquée.

Les impôts différés actifs ne sont pris en compte que si leur récupération ne dépend pas des résultats futurs ou s'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice imposable attendu au cours de la période durant laquelle les actifs deviennent ou restent récupérables.

16. AVANTAGES DU PERSONNEL

Engagements retraites

Les sociétés du Groupe disposent de différents régimes de retraite. Les régimes sont généralement financés par des cotisations versées à des fonds administrés et évalués sur la base de calculs actuariels périodiques.

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies et de régimes à cotisations définies.

Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante.

Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à abonder le régime dans le cas où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des salariés, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Déterminés conformément à la norme IAS 19, les engagements de retraite à prestations définies et non financées sont évalués selon la méthode rétrospective et constatés au passif du bilan. Selon cette méthode, chaque période d'emploi confère une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale.

Cette obligation finale est ensuite actualisée et le calcul intègre principalement :

- Une hypothèse de date de départ à la retraite fixée à 63 ans.
- Un taux d'actualisation déterminé par référence au taux de marché à la date de la clôture, des obligations d'entreprises privées de première catégorie ou, à défaut, en retenant le taux des obligations d'Etat.
- Un taux d'inflation salariale et un taux de rotation du personnel.

Cette évaluation est effectuée chaque année.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime.

Les engagements ne sont pas financés par Groupe Crit et font l'objet d'un passif au bilan. Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en résultat de période.

Paiements fondés sur des actions

Aucun plan de rémunération fondé sur des actions n'est mis en place par le Groupe.

17. PROVISIONS

Conformément à la norme IAS 37 " Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ", une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation actuelle à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce dernier sans contrepartie au moins équivalente.

Les provisions sont évaluées pour le montant correspondant à la meilleure estimation que le management du Groupe peut faire en date de clôture de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

18. PASSIFS FINANCIERS COURANTS

Les fournisseurs, dettes fiscales et sociales et autres dettes sont évaluées et comptabilisées à leur juste valeur.

Les dettes fiscales et sociales comprennent essentiellement des dettes salariales et sociales ainsi que de la TVA.

19. RECONNAISSANCE DES PRODUITS

Les produits des activités ordinaires correspondent à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir au titre des biens et des services vendus dans le cadre habituel des activités du Groupe. Les produits des activités ordinaires figurent nets de la taxe sur la valeur ajoutée, des retours de marchandises, des rabais et des remises, et déduction faite des ventes intragroupe.

Les ventes de services sont comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction du degré d'avancement de la transaction évalué sur la base des services fournis, rapporté au total des services à fournir.



Les ventes de biens sont comptabilisées lorsqu'une entité du Groupe a livré les produits au client, que celui-ci a accepté les produits et que le recouvrement des créances afférentes est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés au prorata temporis selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de recevoir le dividende est établi.

Note 3. Risques financiers

Compte tenu d'une activité essentiellement française, le Groupe n'est pas significativement exposé aux risques de change. Par ailleurs, le Groupe n'a pas recours à des financements nécessitant une couverture de risque de taux.

Note 4. Estimations et jugements comptables déterminants

L'établissement des états financiers nécessite d'utiliser et d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui peuvent affecter les montants figurant dans les états financiers.

Les principaux éléments impactés par ces estimations et hypothèses sont :

- les données financières utilisées dans le cadre des tests de perte de valeur des goodwill et des actifs non courants (estimation des flux de trésorerie futurs) ainsi que les provisions (meilleure estimation des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation).
- les provisions constituées dans le cadre des engagements de retraite liées au personnel (cf note 2.16)

En raison de la nature des activités du Groupe et des principes comptables retenus, aucun jugement déterminant ne nécessite de commentaires particuliers.

Note 5. Information sectorielle et résultat par action

1. INFORMATION SECTORIELLE

Analyse par secteurs d'activité

Le premier niveau d'information sectorielle est défini par secteurs d'activité.

La part de l'activité réalisée à l'étranger étant non significative, aucune analyse secondaire par secteurs géographiques n'est présentée.

Chiffre d'affaires par métier

	2004	2005
• Travail temporaire et recrutement	1 000 855	1 027 628
• Assistance Aéroportuaire	73 082	94 659
• Autres services	68 963	73 369
• Eliminations inter activités	(20 632)	(20 851)
TOTAL	1 122 267	1 174 805



Résultat opérationnel par métier

	2004	2005
• Travail Temporaire et recrutement	32 676	35 004
• Assistance Aéroportuaire	2 885	4 968
• Autres	2 258	2 209
TOTAL	37 818	42 181

Autres informations sectorielles

2004	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 752	3 007	668		5 427
• Dotation nette aux provisions	2 078	887	449		3 414
• Actifs	355 954	37 710	27 038	43 423	464 125
• Passifs	202 321	20 222	21 275	149 274	393 092
• Acquisition Immobilisations	693	5 278	716		6 687

2005	Travail Temporaire	Assistance Aéroportuaire	Autres services	Non affecté	Total
• Dotation nette aux amortissements	1 270	3 569	831		5 670
• Dotation nette aux provisions	2 691	885	1 370		4 946
• Actifs	375 986	43 250	33 500	36 743	489 479
• Passifs	212 617	23 803	23 476	136 233	396 130
• Acquisition Immobilisations	642	4 963	399		6 004

Les actifs et passifs non affectés correspondent aux actifs et passifs liés au financement et ceux liés à l'impôt sur le résultat.

2. RÉSULTAT PAR ACTION

	2004	2005
• Résultat revenant aux actionnaires de la Société	20 355	24 323
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 233	11 241
• Résultat de base par action (€ par action)	1,81	2,16
• Résultat dilué par action (€ par action)	1,81	2,16

3. DIVIDENDE PAR ACTION

	2004	2005
• Dividende revenant aux actionnaires de la société	1 800	2 250
• Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation (en milliers)	11 233	11 241
• Dividende (€ par action)	0,16	0,20

Le nombre total d'actions est de 11 250 000 d'une valeur nominale de 0.36 € par action. Toutes les actions sont entièrement libérées. Aucune action ne dispose d'un droit préférentiel quant au versement de dividendes.

Le nombre d'actions en circulation au 31 décembre 2005 est de 11 240 536.

Un dividende de 0.20 € par action au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005, représentant une distribution totale de 2 250 K€, sera proposé lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires prévue le 26 juin 2006.

Note 6. Notes sur le Bilan

1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Goodwill	Fond de Commerce	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004				
• Coût	96 158	5 731	4 268	106 157
• Amortissements et dépréciations cumulés		(4 538)	(2 888)	(7 427)
Valeur nette comptable	96 158	1 192	1 379	98 730
Exercice clos le 31 décembre 2004				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 158	1 192	1 379	98 730
• Acquisitions	0	0	707	707
• Cessions	0	(13)	(346)	(359)
• Reclassement			5	5
• Dotation aux amortissements		(248)	(58)	(306)
Valeur nette comptable à la clôture	96 158	931	1 688	98 777
Au 31 décembre 2004				
• Coût	96 158	5 718	4 634	106 509
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 786)	(2 946)	(7 733)
Valeur nette comptable	96 158	931	1 688	98 777
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	96 158	931	1 688	98 777
• Acquisitions		0	179	179
• Cessions	(14)	0	(261)	(275)
• Reclassement	(14)	14	0	0
• Dotation aux amortissements		(64)	(444)	(508)
Valeur nette comptable à la clôture	96 130	881	1 162	98 174
Au 31 décembre 2005				
• Coût	96 130	5 732	4 552	106 414
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(4 850)	(3 390)	(8 241)
Valeur nette comptable	96 130	881	1 162	98 174

Le poste " Autres " est principalement constitué de logiciels acquis ou développés en interne et de Droits au bail.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Construction	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
• Coût	460	2 185	24 051	16 994	43 690
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 211)	(11 723)	(10 954)	(23 888)
Valeur nette comptable	460	975	12 327	6 039	19 801
Exercice clos le 31 décembre 2004					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	975	12 327	6 039	19 801
• Différences de conversion	0	0	0	3	3
• Acquisitions	0	0	4 655	1 326	5 981
• Cessions	0	0	(891)	(1 031)	(1 921)
• Reclassement	0	(6)	(781)	786	0
• Dotation aux amortissements		(62)	(1 739)	(1 403)	(3 205)
Valeur nette comptable à la clôture	460	907	13 572	5 721	20 660
Au 31 décembre 2004					
• Coût	460	2 180	27 035	18 078	47 753
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(13 463)	(12 357)	(27 093)
Valeur nette comptable	460	907	13 572	5 721	20 660
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	460	907	13 572	5 721	20 660
• Différences de conversion	0	0	(0)	1	1
• Acquisitions	0	168	4 313	1 512	5 992
• Cessions	0	(91)	(2 095)	(2 173)	(4 359)
• Reclassement	0	0	31	(31)	0
• Dotation aux amortissements		(0)	(1 158)	(53)	(1 210)
Valeur nette comptable à la clôture	460	983	14 663	4 977	21 084
Au 31 décembre 2005					
• Coût	460	2 256	29 284	17 387	49 388
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(1 273)	(14 620)	(12 410)	(28 304)
Valeur nette comptable	460	983	14 663	4 977	21 084



Dont Immobilisations financées en Crédits Bails

	Terrains	Construction	Installations techniques matériels et outillage	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004					
• Coût	439	1 238	20 966		22 643
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(712)	(10 345)		(11 057)
Valeur nette comptable	439	526	10 621	0	11 586
Exercice clos le 31 décembre 2004					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	526	10 621		11 586
• Différences de conversion					0
• Acquisitions			3 411		3 411
• Cessions			0		0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 236)		(2 267)
Valeur nette comptable à la clôture	439	495	11 796	0	12 730
Au 31 décembre 2004					
• Coût	439	1 238	24 377		26 054
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(743)	(12 581)		(13 324)
Valeur nette comptable	439	495	11 796	0	12 730
Exercice clos le 31 décembre 2005					
• Valeur nette comptable à l'ouverture	439	495	11 796	0	12 730
• Différences de conversion					0
• Acquisitions			2 750		2 750
• Cessions					0
• Reclassement					0
• Dotation aux amortissements		(31)	(2 296)		(2 327)
Valeur nette comptable à la clôture	439	464	12 250	0	13 153
Au 31 décembre 2005					
• Coût	439	1 238	27 127	0	28 804
• Amortissements et dépréciations cumulés	0	(774)	(14 877)	0	(15 651)
Valeur nette comptable	439	464	12 250	0	13 153

Le poste " Autres " inclut notamment des matériels de bureau, informatique et de transport.

3. ACTIFS FINANCIERS

	Prêts et Créances à plus d'1 an	Titres de Participations	Autres	Total
Au 1^{er} janvier 2004				
• Coût	3 432	695	46	4 174
• Dépréciations cumulées	(288)	(74)		(362)
Valeur nette comptable	3 144	621	46	3 812
Exercice clos le 31 décembre 2004				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 144	621	46	3 812
• Acquisitions	3 543	0	0	3 543
• Cessions	(2 695)	(429)	(2)	(3 127)
• Reclassement	(750)	35	0	(715)
• Dotation/Reprise de provisions	21	35		56
Valeur nette comptable à la clôture	3 263	262	44	3 570
Au 31 décembre 2004				
• Coût	3 530	301	45	3 875
• Dépréciations cumulées	(267)	(39)	0	(305)
Valeur nette comptable	3 263	262	45	3 570
Exercice clos le 31 décembre 2005				
• Valeur nette comptable à l'ouverture	3 263	262	45	3 569
• Différences de conversion	(1)	0	0	(1)
• Acquisitions	175	0	0	175
• Cessions	(222)	(40)	0	(262)
• Reclassement	0	(183)	0	(183)
• Dotation/Reprise de provisions	24	39		63
Valeur nette comptable à la clôture	3 238	78	45	3 361
Au 31 décembre 2005				
• Coût	3 481	78	45	3 604
• Dépréciations cumulées	(243)	0	0	(242)
Valeur nette comptable	3 238	78	45	3 361

4. CRÉANCES CLIENTS

	2004	2005
• Créances clients	284 909	312 952
• Provisions pour dépréciation des créances douteuses	(6 719)	(7 093)
TOTAL	278 190	305 859

Le poste créances client inclut des effets remis à l'encaissement au 31 décembre mais relatifs à des dates d'échéance postérieures. Ces effets sont d'un montant de 14 746 et de 13 358 milliers d'euros respectivement à fin 2005 et 2004.

Le poste client inclut le montant des créances cédées au véhicule de titrisation et celles cédées dans le cadre de contrats d'affacturage.



Par ailleurs, il est rappelé qu'à l'exception de certains grands comptes et de deux régions opérationnelles les comptes clients font l'objet d'une assurance-crédit et que ces créances ont une échéance inférieure à 1 an.

5. AUTRES DÉBITEURS

	2004	2005
• Créances sur l'état et les organismes sociaux	8 136	12 878
• Charges constatées d'avance	2 209	2 908
• Autres	7 196	6 439
Valeur brute des autres débiteurs	17 542	22 225
• Provision pour dépréciation des autres débiteurs	(599)	(261)
TOTAL AUTRES DÉBITEURS NET	16 942	21 963

Le poste autres débiteurs représente notamment les remboursements en attente des organismes de formation.

6. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

	2004	2005
• Placements à court terme	1 433	1 329
• Comptes courants bancaires	39 605	33 565
TOTAL	41 038	34 894

7. AVANTAGES LIÉS AU PERSONNEL

Indemnités de départ à la retraite

Les provisions pour retraites concernent exclusivement les indemnités de départ à la retraite, aucun avantage social à long terme ou postérieur à l'emploi n'ayant été octroyé aux salariés.

	Solde 01-01-2005	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Solde 31-12-2005
• Engagements retraites	2 900	552		(20)	3 432
TOTAL	2 900	552		(20)	3 432

Les principales hypothèses actuarielles retenues en 2005 et 2004 pour évaluer la valeur totale des engagements sont les suivantes :

- taux d'actualisation : 4.5%
- taux de revalorisation des salaires : 3.15%

Les différents engagements envers le personnel ne sont pas financés.



AU 1^{ER} JANVIER 2004	2 655
• Coût des services rendus	366
• Coût de l'actualisation	136
• Ecart actuariel	(257)
AU 31 DÉCEMBRE 2004	2 900
• Coût des services rendus	471
• Coût de l'actualisation	152
• Ecart actuariel	(90)
AU 31 DÉCEMBRE 2005	3 432

Régimes à cotisations définies

Le montant versé au titre des régimes à cotisations définies (part patronale) s'élève pour l'ensemble des salariés (permanents et intérimaires délégués) sur l'exercice 2005 à 104 329 K€

Autres avantages du personnel

Les autres avantages du personnel sont non significatifs. Aucun avantage sur actions propres n'a été octroyé par le Groupe depuis sa création.

8. PROVISIONS POUR AUTRES PASSIFS

	2004	2005
• Provisions pour litiges	3 025	3 330
• Autres provisions	825	1 142
TOTAL	3 850	4 472

Les provisions pour autres passifs incluent des provisions pour risques prud'honnaires estimées à 3 300 K€ Ces estimations sont effectuées en tenant compte de la nature du litige, de la connaissance de la résolution de litiges passés et de la Jurisprudence en cours.

Mouvements des provisions

	Solde 01-01-2005	Dotations	Reprises (provisions utilisées)	Reprises (provisions non utilisées)	Solde 31-12-2005
• Provisions pour litiges	3 025	1 325	(699)	(321)	3 330
• Autres provisions	825	630	(313)		1 142
TOTAL	3 850	1 955	(1 012)	(321)	4 472

9. EMPRUNTS

	2004	2005
• Emprunts partie non courante	92 330	87 529
• Emprunts partie courante	15 127	7 493
TOTAL DES EMPRUNTS	107 457	95 022

Analyse des emprunts par nature et par échéance

	Titrisation	Participations	Crédits baux	Emprunts	Total
31-12-2004					
• A moins d'un an		6 564		8 563	15 127
• De un à cinq ans	75 000	659		7 201	82 860
• A plus de cinq ans		2 723	6 747		9 470
Total 2004	75 000	9 946	6 747	15 764	107 457
31-12-2005					
• A moins d'un an		3 970	2 478	1 045	7 493
• De un à cinq ans	75 000	4 241	4 329	190	83 760
• A plus de cinq ans		3 639		130	3 769
Total 2005	75 000	11 850	6 807	1 365	95 022

10. AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES

	2004	2005
• Affacturage	5 194	11 166
• Découverts bancaires	32 535	29 444
TOTAL DES AUTRES DETTES FINANCIÈRES COURANTES	37 729	40 610

11. DETTES FISCALES ET SOCIALES

	2004	2005
• Taxe sur la valeur ajoutée	65 262	71 145
• Dettes aux organismes sociaux	60 532	62 284
• Dettes personnel	57 932	65 422
• Etat, collectivités publiques et autres dettes	24 791	18 298
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	208 517	217 149

12. DETTE D'IMPÔT EXIGIBLE

L'essentiel de la dette d'impôt exigible est constitué du solde d'impôt des sociétés françaises comprises dans le périmètre d'intégration fiscale.



13. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES

	2004	2005
• Dettes fournisseurs	17 769	21 377
• Produits constatés d'avance	74	296
• Autres dettes	10 709	13 171
TOTAL DES DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES	28 552	34 844

Les autres dettes représentent pour l'essentiel des charges à payer ainsi que des avoirs provisionnés. L'ensemble de ces dettes ont une échéance inférieure à un an.

Note 7. Notes sur le Résultat

1. CHARGES OPÉRATIONNELLES PAR NATURE

	2004	2005
• Achats consommés	(15 834)	(16 712)
• Autres achats et charges externes	(46 703)	(54 490)
• Charges de personnel et assimilées	(1 013 261)	(1 051 560)
• Autres Produits et Charges	86	21
TOTAL	(1 075 713)	(1 122 741)

Les charges de personnel et assimilées d'un montant de 1 051 560 K€ tiennent compte d'une meilleure estimation de certains engagements sociaux pour un montant de 4 400 K€ suite au déploiement d'un nouveau système d'information en agences au cours de l'exercice.

2. COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

	2004	2005
• Frais financiers sur participation des salariés	(637)	(604)
• Frais financiers sur emprunts et découverts bancaires	(4 752)	(4 315)
• Gains et pertes de change nets	(13)	(127)
• Divers	(21)	51
TOTAL	(5 423)	(4 995)

3. CHARGE D'IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

	2004	2005
• Impôt courant	(12 285)	(12 041)
• Impôt différé	276	(535)
CHARGES D'IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT	(12 009)	(12 576)

Le rapprochement entre l'impôt théorique ressortant du taux d'imposition moyen et le montant réel de l'impôt sur les résultats se présente comme suit

	2004	2005
Résultat avant impôts	32 395	37 186
• Taux d'impôt de la société	35,43 %	34,93 %
Impôt théorique	11 478	12 989
• Effets		
Résultat non assujetti à l'impôt	53	(101)
Différences permanentes	(7)	27
Du différentiel de taux des pays étrangers	(159)	(216)
Des pertes fiscales non reconnues	293	80
De l'utilisation des pertes fiscales non reconnues	(67)	(95)
Autres	418	(108)
Total des effets	531	(413)
• Impôts à taux courant	12 009	12 576
Charge d'impôt du groupe	12 009	12 576
Taux apparent	37,07 %	33,82 %

Impôts différés par nature

	Impôts différés sur décalages temporaires	Impôts différés sur Ind.départ en retraite	Impôts différés sur crédit bail	Autres Impôts différés	Total
• Valeur au 1 ^{er} janvier 2004	2 751	941	(1 809)	225	2 108
• Impact sur le résultat	546	69	(179)	(160)	276
Valeur clôture de l'exercice	3 297	1 010	(1 988)	65	2 384
• Valeur au 1 ^{er} janvier 2005	3 297	1 010	(1 988)	65	2 384
• Impact sur le résultat	(529)	172	(97)	(81)	(534)
Valeur clôture de l'exercice	2 768	1 182	(2 085)	(15)	1 850

Note 8. Autres Informations

1. ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Donné / reçu	Origine	Échéance	31/12/2004	31/12/2005
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles					
• Hypothèque immobilière Saint Ouen	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	20 000	-
• Nantissement des titres Euristt	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	N/A	-
• Nantissement des titres GEH	Donné	Prêt Moyen terme 38 M€	déc-06	N/A	-
Avals cautions et garantie					
• Cautions des banques en faveur de Crit SAS (ex Euristt France)	Reçu	Garantie Financière	juin-06	48 979	67 481
• Cautions données par Euristt SAS aux banques cautionnant Euristt France	Donné	Garantie Financière	juin-06	48 979	
• Cautions du Crédit Lyonnais en faveur de Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Reçu	Garantie Financière	juin-06	27 217	11 694
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant Crit Intérim, Les Compagnons, Les Volants, AB Intérim	Donné	Garantie Financière	juin-06	27 217	11 694
• Cautions données par Groupe Crit au Crédit du Maroc pour Crit Intérim Maroc	Donné	Garantie Financière	juin-06	140	250
• Cautions de la Socamett en faveur de l'activité intérim de Crit	Reçu	Garantie Financière	juin-06	199	
Autres engagements					
• Garantie de passif Euristt	Reçu	Acquisition	janv-05	31 250	
• Garantie de passif K intérim	Reçu	Acquisition	déc-05	60	
• Divers	Donné	Divers		7 980	5 240

Le prêt de 38 millions d'euros contracté pour l'acquisition des titres de la société Euristt SAS a été remboursé par anticipation le 12 décembre 2005. En conséquence, sont devenues sans objet les garanties et sûretés consenties dans le cadre de ce prêt, à savoir :

- le nantissement des titres de la Société GEH,
- le nantissement des titres de la Société Euristt SAS,
- l'hypothèque de l'immeuble appartenant à Groupe Crit sis Saint-Ouen, pour 20 000 K€



2. ENGAGEMENTS COMMERCIAUX ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

	TOTAL	<1 an	de 2 à 5 ans	> 5 ans
• Obligations en matière de location simple immobilière	6 872	3 855	2 966	51
• Obligations en matière de location simple mobilière	5 465	2 801	2 664	0
• Obligations d'achat irrévocables	N/A			
• Autres obligations à long terme	N/A			
TOTAL	12 337	6 656	5 630	51

L'ensemble des loyers réglés au titre de l'exercice 2005 s'élève à 17 016 K€

3. ENGAGEMENTS COMPLEXES

En Juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis à vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Au 31 Décembre 2005, le montant de cette cession en garantie est de 33.8 millions d'euros.

4. DETTE NETTE

La dette nette du groupe est synthétisée ci-dessous

	2004	2005
• Emprunts partie non courante	92 330	87 529
• Emprunts partie courante	15 127	7 493
• Autres dettes financières courantes	37 729	40 610
Total dette	145 186	135 632
• Trésorerie et équivalents de trésorerie	41 038	34 894
TOTAL DE LA DETTE NETTE	104 148	100 738

Les caractéristiques des principaux véhicules de financement du groupe sont les suivants

	Nature du taux	Montant au 31/12/04	Montant au 31/12/05	Échéance	Couverture
• Prêt à moyen terme de 38 M€	Variable	12 598	-	Déc 2006	Oui (partielle)
• Titrisation	Variable	75 000	75 000	Mars 2008	Non
• Factoring	Variable	5 194	11 166	N/A	Non

Le taux moyen de rémunérations de ces différentes dettes est pour l'essentiel basé sur l'EURIBOR (1 mois, 2 mois). Incluant la marge, le taux moyen est de l'ordre de 3.5%.

De façon générale, le principal véhicule de financement du groupe ne contient pas de clauses d'exigibilité anticipée automatique. Dans le cadre du contrat de titrisation, le Groupe est engagé à maintenir un encours financé minimum ainsi qu'un niveau de surdimensionnement.

5. INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

Les parties liées selon la norme IAS 24 sont les parties sur lesquelles le Groupe a la capacité d'exercer un contrôle ou une influence significative et réciproquement. Toutes les opérations commerciales conclues avec les entités non consolidées sont effectuées dans des conditions normales d'activité du marché.

Les principales transactions avec les parties liées sont les suivantes

	2004	2005
Achats de prestations de services		
• SCI LA PIERRE DE MELUN	16	16
• SCI LA PIERRE D'AUXERRE	10	11
• SCI LA PIERRE DE TOULON	14	14
• SCI LA PIERRE DE VITROLLES	3	0
• SCI LA PIERRE D'AUBAGNE	13	13
• SCI LA PIERRE D'AUDINCOURT (DU HAVRE)	12	0
• SCI LA PIERRE DE CHOISY	14	14
• SCI LA PIERRE DE QUIMPER	8	8
• SCI LA PIERRE DE ROUEN	16	16
• SCI LA PIERRE DE SAINT DENIS	17	17
• SCI LA PIERRE DE SENS	16	16
• SCI LES ARCHES DE CLICHY	124	241
• SCI HUGO MOREL	57	99
• SCI LES BRUYERES	5	0
• SCI LA PIERRE DE MANTES	0	28
Acquisitions de biens		
• SEINE 51		64
TOTAL	325	557

Les rémunérations attribuées par le Groupe aux membres d'organes de direction s'élèvent en 2005 comme en 2004 à 367 milliers d'euros. Aucun avantage postérieur à l'emploi ni prêt aux dirigeants n'a été octroyé.

6. ÉVÉNEMENTS POST CLÔTURE

Aucun événement post clôture n'a été identifié entre la date de clôture et la date d'arrêt des comptes consolidés.

7. EFFECTIFS

La répartition par métier de l'effectif permanent du groupe est la suivante (effectif à la clôture)

En nombre de salariés permanents au 31 décembre	2004	2005
• Travail Temporaire et recrutement	1 459	1 377
• Assistance Aéroportuaire	1 464	1 605
• Autres	884	818
TOTAL	3 807	3 800



8. PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2005	2004	
• GROUPE CRIT (Saint-Ouen)	622 045 383			Intégration globale
• CRIT INTERIM (Saint-Ouen)	303 409 247	98,90	98,90	Intégration globale
• OTESSA (c'clean) (Saint-Ouen)	552 118 101	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT CENTER (Saint-Ouen)	652 016 270	95,00	95,00	Intégration globale
• RUSH (Saint-Ouen)	692 039 183	97,90	97,90	Intégration globale
• LES VOLANTS (Saint-Ouen)	301 938 817	98,08	98,08	Intégration globale
• HILLARY (Saint-Ouen)	304 668 510	99,90	99,90	Intégration globale
• E.C.M (Saint-Ouen)	732 050 034	99,00	99,00	Intégration globale
• PARIS Ile de France Sécurité (Paris)	732 050 042	95,00	95,00	Intégration globale
• MASER (Saint-Ouen)	732 050 026	99,00	99,00	Intégration globale
• LES COMPAGNONS (Paris)	309 979 631	95,00	95,00	Intégration globale
• COMPUTER ASSISTANCE (Saint-Ouen)	732 050 018	95,00	95,00	Intégration globale
• LEBREC (Saint-Ouen)	572 181 097	95,00	95,00	Intégration globale
• AB INTERIM (Saint-Ouen)	642 009 583	95,00	95,00	Intégration globale
• R.H.F (Saint-Ouen)	343 168 399	95,00	95,00	Intégration globale
• ATIAC (Saint-Ouen)	690 500 871	50,00	50,00	Intégration globale
• EURO SURETE (ko protection) (Paris)	399 370 386	95,00	95,00	Intégration globale
• SCI RIGAUD PREMILHAT (Bois Rigaud)	312 086 390	90,00	90,00	Intégration globale
• SCI RUITZ LES MEURETS (Barlin)	310 728 258	90,00	90,00	Intégration globale
• ARIANE MÉDICAL (Saint-Ouen)	334 077 138	95,00	95,00	Intégration globale
• GALITE DIFFUSION (Villeneuve la Garenne)	324 206 101	94,92	94,92	Intégration globale
• GROUPE EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	401 144 274	99,76	99,76	Intégration globale
• EUROPE HANDLING (Tremblay en France)	395 294 358	99,66	99,66	Intégration globale
• EUROPE HANDLING ROISSY (Tremblay en France)	401 300 983	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING MAINTENANCE (Tremblay en France)	404 398 281	99,52	99,52	Intégration globale
• AERO HANDLING (Tremblay en France)	398 776 799	99,42	99,42	Intégration global
• ASSISTANCE MATERIEL AVION (Tremblay en France)	410 080 600	99,52	99,52	Intégration globale
• AIRLINES GROUND SERVICES (Tremblay en France)	411 545 080	99,52	99,52	Intégration globale



Société	Siren	% d'intérêt		Méthode de consolidation
		2005	2004	
• INSTITUT DE FORMAT [®] AUX MÉTIERS DE L'AÉRIEN (Tremblay en France)	409 514 791	99,52	99,52	Intégration globale
• EUROPE HANDLING CORRESPONDANCE (Tremblay en France)	441 318 433	99,76	99,76	Intégration globale
• MAYDAY TT (Paris)	344 027 180	99,64	98,89	Intégration globale
• MARINE (Paris)	313 333 474	100,00	100,00	Intégration globale
• EFFIKA (Brest) ⁽¹⁾	353 761 455		98,80	Intégration globale
• EURISTT SAS	324 551 464	100,00	100,00	Intégration globale
• EURISTT France	399 489 665	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI SARRES DE COLOMBE	381 038 496	100,00	100,00	Intégration globale
• SCI CAMBRAIE	403 899 818	100,00	100,00	Intégration globale
• AWAC TECHNICS	412 783 045	99,76	99,76	Intégration globale
• CRIT SAS	451 329 908	99,65	100,00	Intégration globale
• SCI MARCHÉ A MEAUX ⁽³⁾	384 360 962	100,00		Intégration globale
• SCI ALLEES MARINES ⁽³⁾	381 161 595	100,00		Intégration globale
• CRIT ITALIA	NA	99,00	99,00	Intégration globale
• CRIT INTERIM (Suisse)	NA	98,90	98,90	Intégration globale
• Crit Ressources Humaines (Canada) ⁽²⁾	NA		100,00	Intégration globale
• CRIT ESPANA (Espagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• PROPARTNER (Allemagne)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• CRIT MAROC	NA	98,67	98,67	Intégration globale
• CONGO HANDLING	NA	60,85	60,85	Intégration globale
• SKY HANDLING HANDLING PARTNER (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER SHANNON (Irlande)	NA	100,00	100,00	Intégration globale
• SKY HANDLING PARTNER CORK (Irlande) ⁽³⁾	NA	100,00		Intégration globale
• ECM TEHNOLOGIE (Roumanie) ⁽³⁾	NA	99,00		Intégration globale

⁽¹⁾ Absorption en 2005 par Crit Intérim (Transmission universelle de patrimoine)

⁽²⁾ Société liquidée

⁽³⁾ Entrée de périmètre

Effets de la première application des Normes IFRS

Cette note reprend :

- d'une part les principes retenus pour la constitution du bilan d'ouverture IFRS au 01 janvier 2004.
- d'autre part les principales divergences avec les principes comptables français antérieurement appliqués et leurs impacts sur les bilans d'ouverture et de clôture et sur les résultats 2004.

Les comptes IFRS 2004 sont établis conformément aux dispositions de la norme IFRS 1 selon les normes IFRS et les interprétations publiées par l'IASB et l'IFRIC et adoptées par la Commission Européenne à la date de transition.

A. MODALITÉS DE PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Principe Général

Le Groupe doit appliquer rétrospectivement sur toutes les périodes présentées et sur son bilan d'ouverture les principes comptables en vigueur à la date de clôture des premiers états IFRS. En conséquence, le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004 en normes IFRS intègre les divergences suivantes par rapport au bilan du 31 décembre 2003 présenté selon le règlement CRC 99-02 :

- élimination des actifs et passifs comptabilisés sous le précédent référentiel qui ne correspondent pas aux définitions sous critères de comptabilisation en normes IFRS,
- comptabilisation et évaluation selon les normes IFRS de tous les actifs et passifs qui répondent aux définitions et critères de comptabilisation de ces normes, y compris ceux qui n'étaient pas comptabilisés sous le précédent référentiel,
- reclassement de certaines rubriques des états de synthèse conformément aux IFRS.

La norme IFRS 1 offre l'option de ne pas retraiter les regroupements d'entreprises antérieurs à la date de transition, soit le 1^{er} janvier 2004. Le groupe a choisi cette option et les acquisitions d'entreprises intervenues avant le 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées dans le bilan IFRS d'ouverture (application prospective).

L'incidence des ajustements est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres d'ouverture.

B. IMPACT SUR LE BILAN DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Bilan au 1^{er} janvier 2004

ACTIF	Ouverture 2004 Bilan publié en normes Françaises	Reclassements	Retraitements	Ouverture 2004 Bilan en normes IFRS	ACTIF
Fonds de commerce et écarts d'acquisition	97 350	(1 192)		96 158	Goodwills
Autres immobilisations incorporelles	1 505	1 192	(126)	2 571	Autres immobilisations incorporelles
Immobilisations incorporelles	98 855	0	(126)	98 729	Total des IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Immobilisations corporelles	19 801			19 801	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	3 812			3 812	Actifs Financiers
		1 427	681	2 108	Impôts différés
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	122 468	1 427	555	124 450	ACTIFS NON COURANTS
Valeurs d'exploitation	2 483			2 483	Stocks
Clients	155 503		107 443	262 946	Créances clients
		535		535	Actifs d'impôt exigible
Autres tiers	48 663	(16 774)	(16 993)	14 896	Autres débiteurs
TOTAL ACTIF CIRCULANT	206 649				
Titres de placement	4 091	(4 091)			
Disponibilités	34 141	4 091	19	38 251	Trésorerie et équivalents de trésorerie
		(16 239)	90 469	319 111	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	367 349	(14 812)	91 024	443 561	TOTAL ACTIF

PASSIF	Ouverture 2004 Bilan publié en normes Françaises	Reclassements	Retraitements	Ouverture 2004 Bilan en normes IFRS	PASSIF
Capital	4 050			4 050	Capital
Primes & réserves	45 016		(1 408)	43 608	Primes & réserves
Résultat de l'exercice	3 543			3 543	Résultat de l'exercice
CAPITAUX PROPRES	52 609	0	(1 408)	51 201	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Sté
Intérêts minoritaires	1 155		(51)	1 104	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES & INTÉRÊTS MINORITAIRES	53 764	0	(1 459)	52 305	Total des CAPITAUX PROPRES
Provisions pour risques & charges	7 838	(6 283)	1 100	2 655	Engagements retraites
Dettes financières à long terme	26 714	(12 037)	87 037	101 714	Emprunts partie non courante
		(18 320)	88 137	104 369	PASSIFS NON COURANTS
Dettes financières à long terme partie à court terme	17 513			17 513	Emprunts partie courante
Dettes financières à court terme	26 041	12 037	4 351	42 429	Autres dettes financières courantes
		4 662		4 662	Provisions autres passifs
Dettes fournisseurs	24 840	(9 690)		15 150	Dettes fournisseurs
Dettes fiscales et sociales	207 469	(13 191)		194 278	Dettes fiscales et sociales
					Dette d'impôt exigible
Autres dettes	3 170	9 690	(5)	12 855	Autres dettes
TOTAL DETTES A COURT TERME	279 033	3 508	4 346	286 887	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	367 349	(14 812)	91 024	443 561	TOTAL PASSIF et capitaux propres



Bilan au 31 janvier 2004

ACTIF	31/12/2004 Bilan publié en normes Françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2004 Bilan en normes IFRS	ACTIF
Fonds de commerce et écarts d'acquisition	83 845	(930)	13 243	96 158	Goodwills
Autres immobilisations incorporelles	2 069	930	(380)	2 619	Autres immobilisations incorporelles
Immobilisations incorporelles	85 914	0	12 863	98 777	Total des IMMOBILISATIONS INCORPORELLES
Immobilisations corporelles	20 660			20 660	Immobilisations corporelles
Immobilisations financières	3 570			3 570	Actifs Financiers
		1 765	618	2 383	Impôts différés
TOTAL ACTIFS IMMOBILISÉS	110 145	1 765	13 481	125 390	ACTIFS NON COURANTS
Valeurs d'exploitation	2 566			2 566	Stocks
Clients	171 086	(822)	107 926	278 190	Créances clients
Autres tiers	26 560	(943)	(8 675)	16 942	Actifs d'impôt exigible
					Autres débiteurs
TOTAL ACTIF CIRCULANT	200 213				
Titres de placement	1 621	(1 621)			
Disponibilités	39 605	1 621	(188)	41 038	Trésorerie et équivalents de trésorerie
		(1 765)	99 063	338 737	ACTIFS COURANTS
TOTAL ACTIF	351 583	0	112 544	464 126	TOTAL ACTIF

PASSIF	31/12/2004 Bilan publié en normes Françaises	Reclassements	Retraitements	31/12/2004 Bilan en normes IFRS	PASSIF
Capital	4 050			4 050	Capital
Primes & réserves	47 688		(1 640)	46 028	Primes & réserves
Résultat de l'exercice	7 186		13 169	20 355	Résultat de l'exercice
CAPITAUX PROPRES	58 904	0	11 529	70 433	Capitaux propres revenant aux actionnaires de la Sté
Intérêts minoritaires	737		(136)	601	Intérêts minoritaires
CAPITAUX PROPRES & INTÉRÊTS MINORITAIRES	59 641	0	11 393	71 034	Total des CAPITAUX PROPRES
Provisions pour risques & charges	5 491	(3 850)	1 259	2 900	Engagements retraites
Dettes financières à long terme	17 330	(12 781)	87 781	92 330	Emprunts partie non courante
		(16 631)	89 040	95 230	PASSIFS NON COURANTS
Dettes financières à long terme partie à court terme	15 127			15 127	Emprunts partie courante
Dettes financières à court terme	12 837	12 781	12 111	37 729	Autres dettes financières courantes
		3 850		3 850	Provisions autres passifs
Dettes fournisseurs	24 413	(6 644)		17 769	Dettes fournisseurs
Dettes fiscales et sociales	212 604	(4 087)		208 517	Dettes fiscales et sociales
		4 087		4 087	Dette d'impôt exigible
Autres dettes	4 139	6 644		10 783	Autres dettes
TOTAL DETTES A COURT TERME	269 120	16 631	12 111	297 862	PASSIFS COURANTS
TOTAL PASSIF	351 582	0	112 544	464 126	TOTAL PASSIF et capitaux propres

Note 1. Principaux reclassements effectués sur le bilan

En application de la norme IAS 1, les actifs et les passifs doivent être ventilés entre actifs et passifs courants et passifs non courants. Les tableaux présentés ci-dessous récapitulent les reclassements effectués à ce titre sur le bilan aux normes françaises.

Les modalités d'application de ces règles de présentation IAS 1 retenues par le Groupe concernant les principaux agrégats bilantiels sont les suivantes :

- les actifs et les passifs constitutifs du besoin en fonds de roulement entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés en courant.

Ceux qui n'entrent pas dans le cycle d'exploitation normal de l'activité sont classés en " courant " lorsque les entités s'attendent à réaliser ces actifs ou à régler ces passifs dans les douze mois de la date de clôture de l'exercice. Inversement ils sont classés en " non courant " dès lors que la réalisation de ces actifs ou le règlement de ces passifs doit s'effectuer au delà des douze mois suivant la date de clôture de l'exercice.

- Les actifs immobilisés sont classés en " non courant ". Seuls les actifs financiers sont ventilés en " courant " et " non courant ".

- Les provisions pour risques et charges entrant dans le cycle d'exploitation normal de l'activité et la part à moins d'un an des autres provisions pour risques et charges sont classées en " courant ". Les provisions ne répondant pas à ces critères sont classées en " non courants ".

- Les dettes financières qui doivent être réglées dans les douze mois après la date de clôture sont classées en " courant ". Inversement la part des dettes financières dont l'échéance est supérieure à douze mois est classée en passif " non courant ".

Par exception à ce principe général, les financements à court terme dont l'échéance est inférieure à 12 mois après la date de clôture de l'exercice, mais pour lesquels le Groupe a l'intention d'utiliser les autorisations de refinancement disponibles à cette date sur un horizon dépassant les douze mois, sont reclassés en " non courant ".

- Les impôts différés sont présentés en totalité en " actifs et passifs non courants ".

Note 2. Principaux retraitements effectués sur le bilan

1. COMPTABILISATION DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES : ECART D'ACQUISITIONS

Conformément à l'IAS 38, les Goodwills et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

La dotation aux amortissements constatée à la clôture de l'exercice 2004 a été retraitée en normes IFRS pour un montant de 13 243 K€

2. COMPTABILISATION DE CRÉANCES CLIENTS

La comptabilisation du contrat de titrisation et du contrat d'affacturage non confidentiel a pour contrepartie les créances clients. (voir notes 2.2.2.4 et 2.2.2.5)

	Ouverture 2004	Clôture 2004
Poste clients en normes françaises	155 503	171 086
Impacts IFRS		
• Reclassement autres débiteurs	-	(822)
• Retraitement Titrisation	87 037	87 781
• Retraitement de l'affacturage	20 406	20 145
Poste clients en normes IFRS	262 946	278 190

3. COMPTABILISATION DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES : ENGAGEMENTS LIÉS AU PERSONNEL

Conformément à l'IAS 19, les engagements de retraite sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetés. Selon cette méthode, chaque période d'emploi donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations, et chacune de ces unités est évaluée séparément pour obtenir l'obligation finale qui est ensuite actualisée.

Les gains et pertes actuariels sont générés par des changements d'hypothèses ou des écarts d'expérience (écart entre le projeté et le réel) sur les engagements du régime. Ils sont comptabilisés immédiatement en résultat.

Le retraitement de ces provisions selon les normes IFRS majore les engagements du Groupe respectivement de 1 100 K€ et 1 259 K€ à l'ouverture et à la clôture de l'exercice 2004.

4. COMPTABILISATION DE PASSIFS FINANCIERS : TITRISATION

En date du 19 juin 2002, le Groupe Crit en tant que mandataire et les sociétés Crit Intérim, Les Compagnons, AB Intérim, GTI, ECM, Paris Ile de France Sécurité et Maser au titre des cédants ont signé un contrat de titrisation de créances commerciales pour une durée de cinq ans.

Aux termes de ce contrat, les entités du Groupe cèdent des créances commerciales à hauteur d'un montant égal au financement maximum de 75 M€ augmenté d'une surdimension (destiné à couvrir le risque de sinistralité) réévaluée à chaque tirage.

Conformément à l'IAS 39, le contrat de titrisation est constaté en dettes financières non courantes pour sa totalité, soit un montant net de 75 M€.

Le financement par titrisation est classé en " dettes financières non courantes " dans la mesure où le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de ce financement à un horizon supérieur à douze mois.

	Ouverture 2004	Clôture 2004
Emprunts et dettes financières à long terme en normes françaises	26 174	17 330
Impacts IFRS		
• Reclassement Gage Espèce Titrisation	(12 037)	(12 781)
• Retraitement Titrisation	87 037	87 781
Emprunts non courants en normes IFRS	101 714	92 330

5. COMPTABILISATION DE PASSIFS FINANCIERS : AFFACTURAGE

La société Crit SAS cède certaines de ses créances dans le cadre d'un contrat de factoring sans recours.

La dette nette vis-à-vis du factor, soit la différence entre le montant des créances cédées non encaissées, les réserves contractuelles et le compte courant disponible est présentée dans les comptes publiés au format IFRS conformément à la norme IAS 39 relative à l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers.

Cette dette s'élève respectivement à 4 351 K€ et 12 111 K€ à l'ouverture et à la clôture 2004.

	Ouverture 2004	Clôture 2004
Dettes financières à court terme en normes françaises	26 041	12 837
Impacts IFRS		
• Reclassement Surdimensionnement Titrisation	12 037	12 781
• Retraitement de l'affacturage	4 351	12 111
Trésorerie passive en normes IFRS	42 429	37 729

C. IMPACT SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IFRS

Compte de résultat consolidé au 31 décembre 2004

	Compte de résultat normes françaises 12-2004	Reclassements	Retraitements	Compte de résultat normes IFRS 12-2004	
CHIFFRE D'AFFAIRES	1 122 267			1 122 267	CHIFFRE D'AFFAIRES
Autres produits	18 396	(18 290)		106	Autres produits
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	1 140 663	(18 290)	0	1 122 373	TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS
Charges d'exploitation	(1 096 664)	21 306	(355)	(1 075 713)	Charges opérationnelles
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION	44 000	3 016	(355)		
Amortissements	(5 380)	(446)	399	(5 427)	Dotation nette aux amortissements
		(3 256)	(159)	(3 415)	Dotation nette aux provisions
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	38 620	(686)	(115)	37 818	RÉSULTAT OPÉRATIONNEL
Résultat Financier	(5 440)		17	(5 423)	Coût de l'endettement financier
RÉSULTAT COURANT	33 180	(686)	(98)		
Résultat exceptionnel	(537)	537		(0)	
Impôts	(11 947)		(62)	(12 009)	Charge d'impôts sur le résultat
RES NET AVT AMORT DES SURVALEURS	20 695	(149)	(160)	20 386	RÉSULTAT de l'exercice
Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce	(13 392)	149	13 243	(0)	
RÉSULTAT NET	7 303	0	13 083	20 386	RÉSULTAT de l'exercice
RÉSULTAT HORS GROUPE	(117)		86	(31)	RÉSULTAT part des intérêts minoritaires
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	7 186	0	13 169	20 355	RÉSULTAT revenant aux actionnaires de la société
RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION	0,64		1,17	1,81	RÉSULTAT NET DE BASE PAR ACTION
RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION	0,64		1,17	1,81	RÉSULTAT NET DILUÉ PAR ACTION

Note 1. Principaux reclassements effectués sur le compte de résultat

1. PRÉSENTATION DU COMPTE DE RÉSULTAT

Le Groupe a décidé de continuer à présenter son compte de résultat sous la forme d'un compte de résultat par nature.

2. RECLASSEMENT DU COMPTE DE RÉSULTAT : AUTRES PRODUITS

En normes françaises, les autres produits d'exploitation comprenaient essentiellement des transferts de charges, des reprises de provisions et des produits de gestion courante. En normes IFRS, ces produits sont présentés en déduction des charges d'exploitation correspondantes.

Transferts de charges

Les transferts de charges utilisés pour affecter des sommes perçues à titre de remboursement de frais et charges engagés pour le compte de tiers sont reclassés en diminution des charges d'exploitation correspondantes. Ils se composent essentiellement de transferts de charges de personnel liés à l'imputation de dépenses de personnel dans le cadre du budget formation.

Reprises de provisions

Lors de la réalisation du risque ou la survenance de la charge, la provision est reprise par un compte de produit et la charge est comptabilisée au compte de charge concerné selon la norme française. En normes IFRS, ce produit ne représentant pas un accroissement net de l'actif ne peut être considéré comme un produit et doit venir en compensation de la charge concernée.

Lorsque la charge effective est inférieure à la provision et que le solde de la provision est devenu sans objet, l'excédent de provision constitue un produit classé dans la même rubrique que la dotation d'origine.

	Résultat 2004
Autres produits en normes françaises	18 396
Reclassement en IFRS	(18 290)
• Transferts de charges	(7 298)
• Reprises de provisions	(5 228)
• Autres produits de gestion courante	(5 764)
Autres produits en normes IFRS	106

3. RECLASSEMENT DU COMPTE DE RÉSULTAT : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En application de la norme IAS 1, le Groupe n'utilise plus la notion de résultat exceptionnel et reclasse en résultat opérationnel et/ou résultat financier les produits et charges présentés antérieurement en résultat exceptionnel selon les normes françaises.

	Résultat 2004
Résultat exceptionnel en normes françaises	(537)
Reclassement en IFRS	537
• Charges exploitation	852
• Dotation nette aux provisions	(315)
Résultat exceptionnel en normes IFRS	0

4. PRINCIPAUX RETRAITEMENTS EFFECTUÉS SUR LE COMPTE DE RÉSULTAT

Amortissement des Goodwills

Conformément à l'IAS 38, les goodwills et immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée ne doivent plus être amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur au moins une fois par an.

Les dotations aux amortissements des goodwills comptabilisées dans le compte de résultat consolidé selon les normes françaises sont annulées dans les comptes établis selon les normes IFRS.

	Résultat 2004
Amortissement des écarts d'acquisition et des fonds de commerce en normes françaises	(13 392)
• Reclassement Amortissement FDC	149
• Retraitement Amortissement Ecarts d'acquisition	13 243
Amortissement des Goodwills en normes IFRS	0



D. IMPACTS SUR LES CAPITAUX PROPRES LORS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

Capitaux propres au 1^{er} janvier 2004 et au 31 décembre 2004

	Capitaux propres normes françaises	Retraitements	Capitaux propres format IFRS
Capitaux propres consolidés - Part du groupe au 1 ^{er} janvier 2004	52 609	(1 408)	51 201
• Résultat	7 186	13 169	20 355
• Distribution de Dividendes	(1 237)	0	(1 237)
• Différence de conversion et variation de périmètre	346	(8)	338
• Titres d'autocontrôle		(224)	(224)
Capitaux propres consolidés - Part du groupe au 31 décembre 2004	58 904	11 529	70 433
• Intérêts Minoritaires au 31 décembre 2004	737	(136)	601
Total capitaux propres consolidés au 31 décembre 2004	59 641	11 393	71 034

Les principaux changements intervenus dans la réconciliation des capitaux propres au 1^{er} janvier et au 31 décembre 2004 sont les suivants :

- annulation des dotations aux amortissements des écarts d'acquisition
 impact au 1^{er} janvier 2004 : 0
 impact au 31 décembre 2004 : 13 243 K€
- retraitement des provisions pour retraite
 impact au 1^{er} janvier 2004 : (1 100) K€
 impact au 31 décembre 2004 : (1 259) K€
- retraitement des charges à répartir
 impact au 1^{er} janvier 2004 : (938) K€
 impact au 31 décembre 2004 : (641) K€
- retraitement des actions propres
 impact au 1^{er} janvier 2004 : (68) K€
 impact au 31 décembre 2004 : (292) K€
- impact des impôts différés sur les différents retraitements
 impact au 1^{er} janvier 2004 : (681) K€
 impact au 31 décembre 2004 : (618) K€

E. IMPACTS DU TABLEAU DE FINANCEMENT LORS DE LA PREMIÈRE APPLICATION DES IFRS

	Exercice 2004 normes Françaises	Reclassements	Retraitements	Exercice 2004 normes IFRS	
Résultat net de l'exercice	7 186	117	13 083	20 386	Résultat de l'exercice y compris les minoritaires
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	19 109		(13 642)	5 467	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles
Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	(726)		159	(567)	Dot. nette aux provisions pour autres passifs et engagements retraite
Variation des impôts différés long terme et court terme	(338)	338		0	Variation des impôts différés long terme et court terme
(Plus)/moins values sur cessions d'immo. corporelles	201	6		207	Élimination des résultats de cession d'actifs
(Plus)/moins values sur cessions d'immo. incorporelles	6	(6)			
Intérêts des minoritaires dans le résultat net des stés intégrées	117	(117)			
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	25 557				
		5 732		5 732	Coût endettement financier
		12 009		12 009	Charge d'impôt
		18 079	(400)	43 235	Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt
(Augmentation)/ réduction des valeurs d'exploitation	(83)				
(Augmentat°)/ réduct° des créances clients et cptes rattachés	(11 214)				
(Augmentation)/ réduction des autres débiteurs	16 172				
Augmentat°/ (réduct°) des dettes fournisseurs et cptes rattachés	(436)				
Augmentation/ (réduction) des dettes fiscales et sociales	5 132				
Augmentation/ (réduction) des autres passifs à court terme	954				
Variation du BFR	10 526	(4 685)	(8 436)	(2 595)	Variation BFR lié à l'activité
Impôt sur les sociétés		(7 662)		(7 662)	Impôt sur les sociétés
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	36 083	5 732	(8 836)	32 979	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES
Dividendes versés	(1 458)			(1 458)	Dividendes versés
Augmentat°/ (réduct°) nette des prêts et créances à plus d'un an	49	(49)	(224)	(224)	Rachat - revente d'actions propres
Augmentation/ (réduction) nette des dettes fi. à plus et à moins d'un an (hors capitalisation des crédits-baux)	(15 208)	15 208			
		(19 655)		(19 655)	Diminution de l'endettement
		4 447		4 447	Augmentat° endettement (hors contrats locat° - financement)
		3 411		3 411	Emission d'emprunts (contrats location - financement)
		(5 732)		(5 732)	Intérêts financiers nets versés
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES	(16 617)	(2 370)	(224)	(19 211)	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS FINANCIÈRES
Investissements en immobilisations incorporelles	(1 062)		355	(707)	Investissements en immobilisations incorporelles
Investissements en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)	(2 570)			(2 570)	Investissement en immobilisations corporelles (hors capitalisation des crédits-baux)
Investissement en immo. corporelles - crédits-baux		(3 411)		(3 411)	Investissement en immobilisations corporelles - crédits-baux
Investissement en titres de participation consolidés	0			0	Investissement en titres de participation consolidés
Trésorerie des sociétés acquises	0			0	Trésorerie des sociétés acquises
Produit de cession d'immobilisations corporelles	38			38	Produit de cession d'immobilisations corporelles
Produit de cession d'immobilisations incorporelles	42			42	Produit de cession d'immobilisations incorporelles
Variation des autres immobilisations financières	276	49		325	Variation des autres immobilisations financières
FLUX LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	(3 277)	(3 362)	355	(6 284)	FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS
Incidence de la variation des taux de change	3			3	Incidence de la variation des taux de change
VARIATION DE LA TRÉSORERIE	16 192	0	(8 705)	7 487	VARIATION DE LA TRÉSORERIE
Trésorerie au 1^{er} janvier	12 191	0	(16 369)	(4 178)	Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à l'ouverture
Variation de trésorerie	16 192	0	(8 706)	7 486	Variation de trésorerie
Trésorerie au 31 décembre	28 383	0	(25 075)	3 308	Trésorerie, équivalents de trésorerie et autres dettes financières courantes à la clôture



Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2005

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Aux actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint-Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Groupe Crit relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2005, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes. Ces comptes ont été préparés pour la première fois conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne. Ils comprennent à titre comparatif les données relatives à l'exercice 2004 retraitées selon les mêmes règles.

1.1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

1.2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La société procède systématiquement, à chaque clôture, à un test de dépréciation des écarts d'acquisition et des actifs à durée de vie indéfinie et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans la note 2.5 aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ce test de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et hypothèses utilisées et nous avons vérifié que cette note donne une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

1.3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel



Bilans

Aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005

ACTIF (en milliers d'euros)	Notes	2003	2004		2005			
		Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net	Brut	Amort. Dépréc.	Net
• Immobilisations incorporelles	3-4-5	195	1 828	1 394	433	1 864	1 829	35
• Immobilisations corporelles	3-4	928	1 568	692	875	1 835	763	1 072
• Immobilisations financières	3-5	130 666	132 601	1 080	131 521	130 443	1 080	129 363
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		131 789	135 996	3 167	132 829	134 142	3 672	130 470
• Stocks	6	267	267		267			
• Clients et comptes rattachés	7	2 141	1 463	6	1 457	2 423	6	2 417
• Autres actifs	8	1 099	5 830	1 182	4 648	14 328	959	13 369
• Disponibilités	9	8 767	13 505		13 505	10 176		10 176
TOTAL ACTIF CIRCULANT		12 274	21 065	1 188	19 877	26 927	965	25 962
• Charges à répartir	18	938	641		641	343		343
TOTAL DE L'ACTIF		145 001	157 702	4 355	153 347	161 412	4 637	156 775

PASSIF (en milliers d'euros)	Notes	2003	2004	2005
• Capital	10	4 050	4 050	4 050
• Réserves		11 083	23 805	39 804
• Écarts de réévaluation				
• Résultat de l'exercice		13 960	17 799	17 277
• Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES		29 093	45 655	61 131
• Provisions pour risques et charges	5	95	125	274
TOTAL PROVISIONS RISQUES ET CHARGES		95	125	274
• Emprunts et dettes financières	11	24 870	13 363	9 618
• Fournisseurs et comptes rattachés		1 427	1 679	1 315
• Dettes fiscales et sociales	12	747	4 360	1 005
• Autres dettes		88 770	88 166	83 432
TOTAL DETTES		115 814	107 568	95 370
TOTAL DU PASSIF		145 001	153 347	156 775

Comptes de Résultat

Aux 31 décembre 2003, 2004 et 2005

En milliers d'euros	Notes	2003	2004	2005
• Chiffre d'Affaires	14	6 603	6 306	5 613
• Reprise de provisions				124
• Autres produits		74	327	5
Total produits d'exploitation		6 678	6 633	5 742
• Achat de marchandises				
• Variation de stock de marchandises				
• Achats consommés				
• Autres charges externes		(2 400)	(2 062)	(2 423)
• Impôts et taxes		(126)	(141)	(178)
• Salaires et traitements	15	(892)	(1 037)	(974)
• Charges sociales		(331)	(378)	(353)
• Dotation aux amortissements		(423)	(558)	(802)
• Dotation aux provisions		(95)	(30)	(274)
• Autres charges		(24)	(34)	(189)
Charges d'exploitation		(4 291)	(4 239)	(5 193)
Résultat d'exploitation		2 387	2 394	548
• Quote part sur opérations faites en commun				
Résultat financier	16	11 090	15 229	16 132
Résultat exceptionnel	17	(187)	10	(4)
Bénéfice avant impôt		13 290	17 633	16 676
• Impôt sur les bénéfices		671	166	600
RÉSULTAT NET		13 961	17 799	17 277

Tableau de financement

(en milliers d'euros)

Année	2003	2004	2005
• Résultat net de l'exercice	13 960	17 799	17 276
• Dotation aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	126	261	504
• Dotation nette aux provisions pour risques et charges	424	1 441	1 063
• (Plus) / moins values sur cessions d'immobilisations corporelles			
• Plus / (moins values) sur cessions d'immobilisations financières			
Marge brute d'autofinancement	14 510	19 501	18 843
• Augmentation / (réduction) des valeurs de l'exploitation			
• (Augmentation) / réduction des créances clients et comptes rattachés	(64)	684	959
• Augmentation / (réduction) des autres débiteurs	1 641	(4 356)	(879)
• (Augmentation) / réduction des dettes fournisseurs et comptes rattachés	(187)	252	(365)
• Augmentation / (réduction) des dettes fiscales et sociales	(444)	3 613	(3 354)
• (Augmentation) / réduction des autres passifs à court terme	(7 236)	(584)	(4 732)
Flux liés aux opérations d'exploitation	8 220	19 110	10 472
• Dividendes	(900)	(1 238)	(1 800)
• Remboursement net des prêts et créances à plus d'un an			
• Augmentation / (réduction) nette des dettes financières à plus et à moins d'un an	(9 323)	(9 908)	(13 137)
Flux liés aux opérations financières	(10 223)	(11 146)	(14 937)
• Investissements en immobilisations corporelles et incorporelles	(242)	(447)	37
• Produits de cessions d'immobilisations corporelles			
• Variation des autres immobilisations financières	1 325	(1 162)	(2 158)
Flux liés aux opérations d'investissements	1 083	(1 609)	(2 121)
Variation de la trésorerie	(919)	6 356	(6 586)
TRÉSORERIE AU 1^{er} JANVIER	8 043	7 123	13 479
Variation de la trésorerie	(920)	6 356	(6 586)
TRÉSORERIE AU 31 DÉCEMBRE	7 123	13 479	6 893



Annexe aux Comptes Sociaux

Pour les Exercices clos aux 31 décembre 2003, 2004, et 2005

Note 1. Les principes et méthodes comptables

A. APPLICATION DES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Évaluation et comptabilisation des actifs

La société a intégré les nouvelles dispositions réglementaires au 1^{er} janvier 2005 portant sur la définition et l'évaluation et la comptabilisation des actifs (règlement CRC 2002-06) et leur amortissement ou dépréciation (règlement CRC 2002-10). Ces dispositions n'ont pas d'incidence sur la méthode qui était précédemment appliquée par la société Groupe Crit.

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement des droits audiovisuels enregistrés à leur valeur d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition. Compte tenu des faibles perspectives actuelles de commercialisation de ces droits, une provision pour dépréciation a été constituée.

C. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue. Les taux les plus couramment pratiqués sont les suivants :

L : Linéaire
D : Dégressif

Immobilisations corporelles	Durée	Mode
• Constructions	20	L
• Installations techniques, matériel outillage	10	D-L
• Installations générales, agencements et aménagements	10	L
• Matériel de transport	5	L
• Matériel de bureau et informatique	3-5	D-L
• Mobilier	5	L

Les amortissements dégressifs sont traités en amortissements dérogatoires.

D. PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La valeur d'inventaire est calculée à partir des capitaux propres corrigés de chaque filiale et tient compte des perspectives de rentabilité future.

E. STOCKS

Les stocks concernent l'activité marchand de bien.

Ils sont valorisés au prix de revient réel d'acquisition. Une provision est constatée s'il existe un écart entre la valeur probable de réalisation et la valeur brute.

F. CRÉANCES

Les créances sont valorisées à la valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

G. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan au plus bas de leur coût d'acquisition ou de leur valeur de marché.

H. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Des provisions pour risques et charges sont constituées dans le respect des principes comptables.

Les indemnités pour départ à la retraite, non constatées dans les comptes, sont mentionnées parmi les engagements hors bilan.

I. INTÉGRATION FISCALE

En tant que société tête de groupe, GROUPE CRIT est seule redevable de l'impôt sur les résultats, du pré-compte, de l'imposition forfaitaire annuelle, en application des dispositions de l'article 223 A du CGI.

L'impôt sur les résultats ou l'économie éventuelle liée à l'intégration fiscale est comptabilisé par chaque société, y compris la société tête de groupe.

Note 2. Événements de l'Exercice

Aucun évènement significatif n'a eu lieu en 2005.



Informations

Relatives à certains postes du bilan

Note 3. État de l'actif immobilisé

BRUTS (en milliers d'euros)	2003	Acquisitions	Cessions	2004	Acquisitions	Cessions	Reclassement	2005
• Droits audiovisuels	777			777				777
• Licences	604	434	6	1 033	36			1 069
• Droit au bail	18			18				18
Immobilisations incorporelles	1 399	434	6	1 828	36			1 864
• Terrains	453			453				453
• Constructions	121			121			267	388
• Installations techniques	28			28				28
• Installations générales	818	13		831				831
• Matériel de transport								
• Matériel de bureau, info, mobilier	129	5		134				134
Immobilisations corporelles	1 549	18		1 567			267	1 835
• Titres de participation	119 324	120	300	119 144	2 400	37		121 507
• Prêts	75		5	70				70
• Dépôts et cautionnements	12 040	748		12 788		4 521		8 267
• Dividendes à recevoir		599		599				599
Immobilisations financières	131 439	1 467	305	132 601	2 400	4 558		130 443
TOTAL GÉNÉRAL	134 387	1 919	311	135 996	2 436	4 558	267	134 142

Dans les dépôts et cautionnements figurent le dépôt prévu dans le contrat de titrisation.

Dans les titres de participation figurent l'augmentation de la valeur des titres de la société Maser sur l'exercice 2005 pour une valeur de 2 400 K€

Note 4. État des amortissements

AMORTISSEMENTS (en milliers d'euros)	2003	Dotations	Reprises	2004	Dotations	Reprises	2005
• Licence	427	190		617	434		1 052
Immobilisations incorporelles	427	190		617	434		1 052
• Terrains							
• Constructions	100	6		106	6		112
• Installations techniques	25			25	1		26
• Installations générales	385	59		444	58		502
• Matériel de transport							
• Matériel de bureau, info, mobilier	112	5		117	6		123
Immobilisations corporelles	622	70		692	71		763
TOTAL GÉNÉRAL	1 049	261		1 310	505		1 815

Note 5. État des provisions

PROVISIONS (en milliers d'euros)	2003	Dotations	Reprises	2004	Dotations	Reprises	2005
• Amortissements dérogatoires							
Total provisions règlementées							
• Provision pour litiges Prud'hommes					185		185
• Provision pour litiges clients							
• Provision pour litiges fournisseurs	95	30		125	89	125	89
• Provision situation nette négative filiales							
Total provisions risques et charges	95	30		125	274	125	274
• Provision dépréciation droits audiovisuels	777			777			777
• Provision dépréciation titres participations	773	307		1 080			1 080
• Provision dépréciation prêts							
• Provision dépréciation stocks							
• Provision dépréciation comptes clients	6			6			6
• Provision dépréciation comptes courants filiales	376	14		390	491	715	166
• Provision dépréciation autres débiteurs							
• Provision situation nette négative filiales		793		793			793
Total provisions pour dépréciation	1 932	1 114		3 046	491	715	2 822
TOTAL GÉNÉRAL	2 027	1 144		3 171	765	840	3 096

Note 6. Stocks

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Appartement			
• Local industriel	267	267	0
TOTAL VALEUR BRUTE	267	267	0
• Provision pour dépréciation			
TOTAL VALEUR NETTE	267	267	0

Le local industriel a été reclassé en immobilisation corporelle.

Note 7. Clients et comptes rattachés

Ces créances, à moins d'un an d'échéance, concernent essentiellement les sociétés du groupe.



Note 8. Autres actifs

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Fournisseurs débiteurs	125	171	8
• TVA	149	225	304
• Impôt sur les bénéfices	523		
• Comptes courants	586	5 310	13 776
• Charges constatées d'avance	91	101	207
• Autres		24	33
TOTAL	1 474	5 831	14 328

Note 9. Disponibilités

Les disponibilités intègrent les titres auto-détenus représentant 0,15 % du capital social.

Inventaire des valeurs du portefeuille

	Montant à l'ouverture		Montant à la clôture	
	Valeur comptable	Valeur de marché	Valeur comptable	Valeur de marché
SICAV Capi cash	113,60	114,00	47,81	47,87
Actions propres	291,70	295,40	252,83	275,78

Note 10. Capitaux propres

A. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CATÉGORIES DE TITRES	NOMBRE DE TITRES			Valeur nominale
	À la clôture exercice	Création dim. valeur nominale	Création incorporation réserves	
• Actions ordinaires	11 250 000			0,36 €



B. CAPITAUX PROPRES

En milliers d'euros	31/12/03	Augm. Capital	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/04	Autres variations	Affect. Résultat	31/12/05
• Capital	4 050				4 050			4 050
• Réserve légale	405				405			405
• Ecart de réévaluation								
• Réserve réglementée								
• Autres réserves	10 678			12 722	23 400		15 999	39 399
• Provisions réglementées								
Capitaux propres hors résultat de l'exercice	15 133			12 722	27 855		15 999	43 854
• Résultat de l'exercice	13 960			(13 960)	17 799		(17 799)	17 277
• Dividendes				1 238			1 800	
TOTAL	29 093				45 654			61 131

Note 11. Dettes financières

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Emprunts auprès des établissements de crédit	23 224	13 336	198
• Cautionnement reçu	1	1	1
• Découverts bancaires	1 644	26	41
• Participation des salariés	1		
• Comptes courants du groupe et associés			9 378
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	24 870	13 363	9 618

L'emprunt BICS est à taux fixe .

L'échéancier des dettes financières s'analyse ainsi

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Partie à court terme	11 470	7 064	240
• Partie à long terme	13 400	6 299	9 378
TOTAL DES DETTES FINANCIÈRES	24 870	13 363	9 618

Note 12. Dettes fiscales et sociales

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Personnel	144	130	103
• Organismes sociaux	148	140	119
• Impôts sur les bénéfices		3 787	440
• TVA	393	253	329
• Autres charges fiscales	61	50	14
TOTAL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES	747	4 360	1 005

Note 13. Soldes et opérations groupe

Les soldes et mouvements avec les sociétés liées sont les suivants :

En milliers d'euros	2003	2004	2005
ACTIF			
• Clients	2 140	1 456	2 400
• Comptes courants	305	290	388
PASSIF			
• Clients créditeurs			
• Fournisseurs	303	596	215
• Comptes courants	87 040	87 778	83 261
PRODUITS			
• Chiffre d'affaires	6 604	6 303	5 613
• Intérêts	298	320	414
• Dividendes	14 939	19 124	18 284
CHARGES			
• Autres charges externes	414	433	355
• Intérêts	380	240	346

En Juin 2002, le groupe a mis en place un programme de titrisation de créances commerciales destiné à financer l'acquisition d'Euristt. Le principe de ce financement est de céder les créances existantes à la clôture mensuelle précédant le rechargement à un véhicule de titrisation, lequel finance cette acquisition par l'émission de titres sur le marché tout en donnant aux cédants un mandat de recouvrement. Ainsi, la trésorerie liée aux encaissements relatifs aux créances cédées reste gérée par le groupe. En conséquence, le groupe cède au véhicule de titrisation, en garantie du bon reversement de cette trésorerie, les créances du mois en cours. Cet engagement est pris vis-à-vis d'Ester finance titrisation pour la durée du contrat.

Les comptes courants passif correspondent pour un montant de 83,2 milliers d'euros aux créances cédées par les filiales de Groupe CRIT dans le cadre de la titrisation qui a servi au financement de l'acquisition d'Euristt.

Renseignements divers

Note 14. Chiffre d'affaires

L'essentiel du chiffre d'affaires est constitué par la refacturation des frais de gestion auprès des filiales.

Note 15. Effectif et rémunération des dirigeants

L'effectif en 2005 est de 7 personnes.

La rémunération des organes d'administration et de direction s'est élevée, au titre de l'exercice 2005, à la somme de 885 milliers d'euros.

Note 16. Résultat financier

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Dépréciation comptes courants	(105)	(14)	(16)
• Dépréciation titres		(123)	
• Dépréciation prêts			
• Dépréciation autres débiteurs			
• Intérêts sur emprunts	(1 465)	(945)	(315)
• Intérêts sur participations			
• Intérêts sur découverts	(99)	(71)	(68)
• Intérêts sur comptes courants (net)	(82)	80	68
• Intérêts d'escomptes	(2 176)	(1 925)	(1 959)
• Reprise provision dépréciations comptes courants immo fi	74		
• Dividendes	14 939	19 124	18 284
• Produits sur placements	7	81	139
• Gains et pertes de change	(2)		1
• Autres		(976)	(2)
NET	11 090	15 229	16 132

Note 17. Résultat exceptionnel

En milliers d'euros	2003	2004	2005
• Plus ou moins values cessions d'immobilisations			
• Pénalités sur droits enregistrement et contrôle fiscal	(7)	(3)	(4)
• Dons			
• Autres	(180)	12	
NET	(187)	10	(4)



Note 18. Charges à répartir sur plusieurs exercices

En milliers d'euros	31/12/2003	Augm.	Dotation	31/12/2004	Augm.	Dotation	31/12/2005
• Charges à répartir sur plusieurs exercices	939		297	641		297	343

Les charges à répartir sont constituées des frais de montage des financements de l'acquisition d'Euristt et sont amorties sur 5 ans, période correspondant à la durée du contrat de titrisation.

Note 19. Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
• Fournisseurs factures non parvenues	965	701	653
• Dettes provisionnées congés payés et salaires	101	67	59
• Etat impôts et taxes à payer	87	94	52
• Assurance à payer	257	66	139
• Intérêts courus sur emprunts	48	28	
• Banque intérêts courus à payer	28	26	41
TOTAL	1 486	983	944

Note 20. Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
• Clients factures à recevoir			15
• Fournisseurs avoirs à recevoir	125	171	8
• Assurance à recevoir			32
TOTAL	125	171	55

Note 21. Nature des charges constatées d'avance

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
• Exploitation	91	101	207
TOTAL	91	101	207



Note 22. Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
2005			
• Résultat courant	16 680		16 680
• Résultat exceptionnel	(4)		(4)
RÉSULTAT COMPTABLE	16 676	(600)	17 276
2004			
• Résultat courant	17 623	(163)	17 786
• Résultat exceptionnel	10	(4)	13
RÉSULTAT COMPTABLE	17 633	(166)	17 799
2003			
• Résultat courant	13 477	(605)	14 082
• Résultat exceptionnel	(187)	(66)	(121)
RÉSULTAT COMPTABLE	13 290	(671)	13 961

Note 23. Engagements hors bilan

En milliers d'euros	31/12/2003	31/12/2004	31/12/2005
• Provision indemnités de départ à la retraite	7	9	33
• Engagements donnés sur emprunts ⁽¹⁾	26 717	27 586	12 173
• Hypothèque immeuble Saint-Ouen	20 000	20 000	
• Engagements donnés sur crédit-bail	7 797	7 393	4 590
• Engagements données sur cession de créances	6 250		

⁽¹⁾ y figure la caution donnée par Groupe Crit au Crédit Lyonnais cautionnant les Compagnons, Les Volants, AB Intérim.

Note 24. Fiscalité latente

Il n'existe pas de montant significatif à cet égard.

Note 25. Litige latent

Il existe un litige avec un intermédiaire financier. Le Groupe Crit bénéficie d'une garantie qui permet de dire que ce litige n'aura aucune conséquence sur le résultat du groupe.

Note 26. Tableau des filiales et participations

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires H.T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Filiales										
•CRIT INTERIM	1 530	58 441	98,90	885	885			0	36 747	
•OTESSA	30	167	99,00	72	72			187	50	
•LEBREC	152	(140)	95,00	NS	NS	70		44	2	
•CRIT CENTER	53	1 060	95,00	85	85			6 601	78	
•PARIS Ile de France Sécurité Sarl (****)	61	(992)	95,00	186	0			3 171	(94)	
•EUROSURETE (Ko protection)	8	27	95,00	7	7	67		1 664	86	
•E.C.M.	31	1 743	99,00	30	30		229	18 299	794	
•MASER	153	93	99,00	2 430	2 430			32 400	28	
•COMPUTER	30	146	95,00	3	3			2 559	88	
•HILLARY	8	94	99,90	761	0			847	14	
•RUSH	76	51	97,90	75	75			1 363	31	
•LES COMPAGNONS	46	7 452	95,00	43	43			121 330	2 440	
•R.H.F	8	289	95,00	7	7			3 280	(103)	
•AB INTERIM (*)	23	2 313	95,00	NS	NS			30 105	660	
•ARIANE MEDICAL	8	117	95,00	141	141			9	9	
•GROUPE EUROPE HANDLING	80	1 825	99,76	4 812	4 812			10 021	797	
•MARINE	8	(6)	100,00	45	45			188	(45)	
•EURISTT SAS	22 801	59 217	100,00	110 018	110 018			514	9 678	
•CRIT INTERIM Italie (****)	516	(140)	99,00	512	388	131		0	(16)	
•CRIT MAROC	137	110	90,00	137	137		250	4 111	156	
•SKY HANDLING PARTNER	1 220	2 098	100,00	1 037	1 037			10 955	624	

(*) Valeur comptable brute et nette des titres : 0,45 euros

(**) Société liquidée

(***) Fusion avec CRIT SAS

(****) Titres provisionnés + situation nette

(*****) Titres provisionnés

NS Non Significantive

Note 26. Tableau des filiales et participations (suite)

En milliers d'euros	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote part du capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus (brute)	Valeur comptable des titres détenus (nette)	Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	Montant des cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires H. T. du dernier exercice écoulé	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
Détentions indirectes										
• LES VOLANTS	320	2 237	98,08					31 967	1 033	
• MAYDAY TT	229	722	99,64					2 715	(104)	
• EFFIKA (***)										
• GALITE DIFFUSION	114	150	94,92					1 155	(142)	
• EUROPE HANDLING	244	853	99,66					28 873	582	
• EUROPE HANDLING Roissy	153	984	99,52					24 455	511	
• EUROPE HANDLING MAINTEN.	38	338	99,52					3 231	284	
• AERO HANDLING	38	168	99,42					2 236	99	
• ASSISTANCE MATERIEL AVION	38	92	99,52					1 252	62	
• AIRLINES GROUND SERVICES	38	(211)	99,52					27 314	209	
• IF M A	38	349	99,52					1 569	345	
• EHC	40	233	99,76					7 028	227	
• AWAC	38	230	99,76					1 951	219	
• EURISTT France	45 006	56 186	100,00			12 300		0	0	
• CRIT SAS	148 230	27 169	99,65					825 351	16 172	
• CRIT INTERIM SUISSE	129	771	98,90					11 913	40	
• CRIT ESPANA	85	(586)	100,00					7 521	(152)	
• PROPARTNER	77	(19)	100,00					2 654	95	
• CONGO HANDLING	152	(359)	60,85					3 392	(77)	
• SKY HANDLING PARTNER (Shannon)	1	(53)	100,00					631	(37)	
• SKY HANDLING PARTNER (Cork)	1	(1)	100,00					0	0	
• ECM TECHNOLOGIE	49	(31)						37	(31)	
Autres participations										
• ATIAC (**)	23	(142)	50,00	11	0			0	0	
• SCI BOIS RIGALT	15	62	90,00	12	12			13	9	
• SCI RUITZ LES MEURETS	15	79	90,00	14	14			0	0	
• SCI CAMBRAIE	84	43	100,00					11	7	
• SCI SARRE DE COLOMBE	343	184	100,00					40	27	
• SCI MARINES	2	71	100,00	107	107			5	0	
• SCI MEAUX	2	122	100,00	76	76			5	(2)	

(**) Société liquidée

(***) Fusion avec CRIT SAS



Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les Comptes Annuels

Exercice clos le 31 décembre 2005

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Peri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2005, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GROUPE CRIT, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note 1.D de l'annexe sur " les participations et autres titres " expose les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation des titres de participations.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par la société pour l'évaluation des titres de participation sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion, exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Liste des informations

publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois

(Établie conformément à l'article L.451-1-1 du Code monétaire et financier et à l'article 221-1-1 du Règlement Général de l'AMF) - Exercice clos le 31 décembre 2005

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Le Groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	04 janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 5 janvier 2005
4 nouveaux contrats pour le pôle d'assistance aéroportuaire	11 janvier 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 13 janvier 2005
Chiffre d'affaires du 4ème trimestre 2004 : +7.4% Confirmation de la dynamique de croissance	09 février 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 10 février 2005 Site internet de l'AMF BALO du 11 février 2005 La Tribune du 10 février 2005 Investir du 12 février 2005
3 nouveaux contrats pour le pôle d'assistance aéroportuaire du Groupe Crit	08 mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 11 mars 2005
Air France renouvelle un important contrat d'assistance aéroportuaire avec Europe Handling	29 mars 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com
Crit intérim , une politique active en faveur des personnes handicapées	06 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 7 avril 2005
Le Groupe Crit signe deux nouveaux contrats d'assistance aéroportuaire en Irlande et poursuit son développement au Congo	15 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com
Résultats 2004 : Progression de la rentabilité opérationnelle - Doublement du résultat net	20 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 20 avril 2005 Site internet de l'AMF BALO du 29 avril 2005 (comptes annuels provisoires) La Tribune du 20 avril 2005 Journal des Finances du 23 avril 2005
Le Groupe Crit élu meilleure entreprise Franco-Irlandaise	29 avril 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com
Un bon début d'année - Chiffre d'affaires du premier trimestre : +5.5%	10 mai 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de la société : www.groupe-crit.com Site internet www.boursorama.com Agéfi du 10 mai 2005 Site internet de l'AMF BALO du 13 mai 2005 La Tribune du 11 mai 2005
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005	13 mai 2005	<ul style="list-style-type: none"> BALO du 13 mai 2005
Droits de vote à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle	04 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> BALO du 04 juillet 2005
Bilan au 30 juin 2005 du contrat de liquidité	07 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> Site internet de l'AMF
Comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2004	19 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny
Comptes annuels 2004 définitifs	20 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> BALO du 20 juillet 2005
Procès-verbal de l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 et des statuts mis à jour	21 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> Dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce de Bobigny

OBJET	DATE DE PUBLICATION	LIEU DE CONSULTATION
Chiffre d'affaires du premier semestre 2005 : +4.8% Une dynamique sur l'ensemble des pôles	25 juillet 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • La Tribune du 26 juillet 2005 • Investir du 30 juillet 2005
Chiffre d'affaires du deuxième trimestre 2005	01 août 2005	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 1er août 2005
Le Groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	22 août 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	29 août 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Crit Intérim, 1 ^{ère} entreprise de travail temporaire certifiée QSE en France	05 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le réseau Crit Intérim change d'image Relooking complet des agences	13 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit signe trois nouveaux contrats dans l'aéroportuaire	17 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Premier semestre 2005 : Croissance, résultats en progression et appréciation des marges	18 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • BALO du 28 octobre 2005 • La Tribune du 19 octobre 2005
Chiffre d'affaires troisième trimestre 2005 : +4%	27 octobre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • BALO du 11 novembre 2005
Le Groupe Crit confirme le remboursement anticipé de sa dette	13 décembre 2005	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Crit Intérim lance sa propre plate-forme de dématérialisation des procédures administratives	13 janvier 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Bilan au 31 décembre 2005 du contrat de liquidité	03 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet de l'AMF
2005 : un nouvel exercice de croissance	09 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • La Tribune du 10 février 2006 • Agefi du 17 février 2006
Chiffre d'affaires du quatrième trimestre 2005	15 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • BALO du 15 février 2006
Le Groupe Crit signe un contrat d'ingénierie avec Dassault Aviation	16 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit acquiert EADS Sogerma Drawings	20 février 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Le Groupe Crit signe un nouveau contrat dans l'aéroportuaire	13 mars 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com
Acquisition de Tutor en Espagne 2005 : Résultat Opérationnel +11,5% Résultat Net +20,6%	21 avril 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • La Tribune du 24 avril 2006 • Investir du 29 avril 2006
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2006 : +5,9%	03 mai 2006	<ul style="list-style-type: none"> • Site internet de la société : www.groupe-crit.com • Site internet www.boursorama.com • Site internet de l'AMF • La Tribune du 4 mai 2006

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les Conventions Réglementées

Exercice clos le 31 décembre 2005

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

CONVENTION AUTORISEE AU COURS DE L'EXERCICE

En application de l'article L 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec les sociétés AB Interim, Les Compagnons, Les Volants.

Administrateur concerné : Madame Nathalie Jaoui.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, dans les conditions prévues par les articles L 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 11 694 249 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 6 juin 2005, a été consentie pour une durée expirant le 15 juillet 2006.

CONVENTIONS APPROUVEES AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE DURANT L'EXERCICE

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Avec les sociétés AB Interim, Les Compagnons, Les Volants et Crit Interim

Administrateur concerné : Madame Nathalie Jaoui.

Dans le cadre de l'octroi d'une garantie financière au profit des sociétés AB Intérim, Les Compagnons, Les Volants, Effika (absorbée au cours de l'année 2005 par Crit Intérim) et Crit Intérim, dans les conditions prévues par les articles L 124-8, R 124-7 à R 124-27 du Code du Travail, votre société a consenti au profit du Crédit Lyonnais, une caution limitée à 27.216.901 euros.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2004, a expiré le 15 juillet 2005.

Avec la société Groupe Europe Handling.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a consenti au profit de Sogelease France un engagement de poursuite de location des matériels en substitution du locataire, la société Groupe Europe Handling :

- pour un montant global maximum de 634 528 euros dans le cadre de trois contrats de crédit bail conclus le 24 juin 2004 portant sur divers matériels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 juin 2004.

- pour un montant global maximum de 195 910 euros dans le cadre d'un contrat de crédit bail conclu le 11 août 2004 portant sur divers matériels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 novembre 2004.

- dans la limite d'un montant hors taxes de 618 301,44 euros dans le cadre d'un contrat de location de matériels consenti en date du 9 juillet 2002 pour une durée de 36 mois.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 18 juillet 2002, a expiré le 18 juillet 2005.

- dans la limite d'un montant hors taxes de 248 627,40 euros dans le cadre d'un contrat de location de matériels divers consenti en date du 5 juillet 2002 pour une durée de 60 mois.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 24 octobre 2002.

- Votre société a consenti au profit de la Caisse d'Epargne dans le cadre de la mise en place de lignes de crédit au profit de la société Groupe Europe Handling et de ses filiales :

- un engagement de bonne fin à hauteur du concours accordé soit 750 000 euros.

Cette obligation a été consentie pour une durée ayant expirée le 24 juin 2005.

- une caution limitée à la somme en principal soit 700 000 euros pour une durée de 3 ans.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 novembre 2003.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Lixxbail S.A., en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, et à concurrence de 1 434 486,60 euros hors taxes, de poursuivre l'exécution de contrats de location de matériels divers, consentis pour une durée de 36 mois.

Cette obligation, autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 avril 2002, a expiré le 22 avril 2005.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Procrédit-Probail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution du contrat de location portant sur divers matériels et consenti moyennant paiement de 60 loyers mensuels de 3 898,35 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 16 juillet 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Slibail-Location, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant paiement :
 - pour le 1^{er} : de 60 mensualités de 10 587 euros HT ;
 - pour le 2nd : de 60 mensualités de 5 737 euros HT.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 25 juin 2001.

- Votre société a pris l'engagement auprès de Loxxia Multibail, en cas de défaillance de la société Groupe Europe Handling, de poursuivre l'exécution de deux contrats de location de divers matériels consentis moyennant :
 - pour le 1^{er} : un montant global de 487 646 euros HT payable en 84 loyers mensuels ;
 - pour le 2nd : un montant global de 1 109 705 euros HT payable en 84 loyers mensuels.

Cette obligation a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 22 juin 2001.

Avec la société Maser.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj.

- Votre société a accordé pour une durée illimitée à la société Maser, sa caution à hauteur de 228 673 euros au profit du Crédit Lyonnais.
- Votre société loue à la société Maser des locaux situés route de l'Etang à Bois le Roi (77590). Le produit de l'exercice s'est élevé à 91 469,41 euros.

Avec les sociétés Les Compagnons, AB Intérim, Crit SAS, Les Volants, Maser, ECM et Paris Ile-de-France Sécurité.

Administrateur concerné : Monsieur Claude Guedj, Madame Nathalie Jaoui, Madame Karine Guedj et Madame Yvonne Guedj.

Il a été conclu le 19 juin 2002, une convention cadre de cession de créances professionnelles entre votre société et certaines de vos filiales (Crit Intérim (ayant apporté son activité à Crit SAS en avril 2005), Les Compagnons, AB Intérim, Les Volants, Gestion Travail Intérim (absorbée par Crit Intérim en avril 2005), Maser, ECM et CRIT Sécurité (désormais nommée Paris Ile-de-France Sécurité)), le Crédit Lyonnais, Ester Finance Titrisation et Eurofactor.

Cette convention a pour objet la mise en place d'une opération de titrisation de créances commerciales des sociétés filiales de votre société indiquées ci-dessus pour un montant de 75 millions d'euros.

A ce titre, les sociétés filiales ci-dessus indiquées mandatent votre société aux fins de recevoir pour leur compte, le prix d'acquisition dû au titre des créances cédées par elles, et d'effectuer pour leur compte un dépôt subordonné dans les livres du Crédit Lyonnais pour garantir la bonne fin du paiement des sommes dues à Ester Finance.

Cette convention a été autorisée par délibération de votre Conseil d'Administration du 19 juin 2002 et ratifiée par l'Assemblée Générale Mixte du 11 juin 2003.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur l'émission de diverses valeurs mobilières

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006

(6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} résolutions)

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et L. 228-92 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur les projets d'émissions de diverses valeurs mobilières, avec ou sans droit préférentiel de souscription, donnant accès immédiatement ou à terme au capital de votre société, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer votre compétence, et ce pour une durée de 26 mois, afin de décider de ces opérations et d'en arrêter les modalités. Il vous propose également de supprimer, pour la 7^{ème} résolution, votre droit préférentiel de souscription.

La 6^{ème} résolution prévoit l'émission, en une ou plusieurs fois, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires de la société, ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution gratuite ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

La 7^{ème} résolution prévoit l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, des mêmes natures de titres, étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange répondant aux conditions fixées par l'article L. 225-148 du Code de Commerce.

La 8^{ème} résolution prévoit que le Conseil d'administration pourra décider, pour chacune des émissions décidées en vertu des 6^{ème} et 7^{ème} résolutions, d'augmenter le nombre de titres à émettre dans les conditions fixées à l'article L. 225-135-1, au même prix et dans la limite des plafonds prévus aux-dites résolutions.

Il vous est précisé que le montant nominal maximum global des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, susceptibles d'être émises en vertu des présentes délégations ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Les prix d'émission des titres de capital à émettre n'étant pas fixés, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles ces émissions seront réalisées et, par voie de conséquence pour ce qui concerne la 7^{ème} résolution, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite, dont le principe entre cependant dans la logique des opérations soumises à votre approbation.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation des émissions par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Rapport spécial des Commissaires aux Comptes

sur l'augmentation de capital réservée aux salariés

Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006

(9^{ème} résolution)

Ricol, Lasteyrie & Associés

2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit

63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Aux Actionnaires

Groupe Crit

152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-135 et suivants du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'un montant nominal maximal de 100.000 euros, réservée aux salariés et dirigeants de votre société et des sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Cette augmentation de capital est soumise à votre approbation en application des articles L. 225-129-6 du Code de commerce et L. 443-5 du Code du travail.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer le pouvoir, et ce pour une période de 26 mois, de fixer les modalités de cette opération et vous propose de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux titres de capital à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport conformément aux articles 154 et 155 du décret du 23 mars 1967. Il nous appartient de donner notre avis sur la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et certaines autres informations concernant l'émission, données dans ce rapport.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier le contenu du rapport du Conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'augmentation de capital proposée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du Conseil d'administration.

Le montant du prix d'émission n'étant pas fixé, nous n'exprimons pas d'avis sur les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation de capital sera réalisée et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.

Conformément à l'article 155-2 du décret du 23 mars 1967, nous établirons un rapport complémentaire lors de la réalisation de l'augmentation de capital par votre Conseil d'administration.

Fait à Neuilly-sur-Seine et Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Rapport de gestion du Conseil d'Administration

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006

Chers Actionnaires,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la loi et aux dispositions de nos statuts, à l'effet notamment de vous demander de statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Le présent rapport a notamment pour objet de vous présenter la situation de notre société et celle de notre groupe.

Nous commenterons les comptes de l'exercice en abordant successivement :

- L'activité de l'ensemble du groupe,
- L'activité des filiales par pôle,
- Les comptes sociaux de la société Groupe CRIT,
- Les perspectives pour l'exercice 2006,
- Les informations juridiques.

Nous vous informons que les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2005, qui vous sont présentés, ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent.

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 ont été établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Ils ont été établis selon la convention du coût historique, excepté pour certains actifs et passifs de nature financière évalués à la juste valeur en contrepartie du compte de résultat (instruments dérivés compris).

Notre société a fait le choix :

- d'appliquer au 1^{er} janvier 2004 les normes IAS 32 et 39 sur les instruments financiers,
- de ne pas utiliser l'option offerte par la norme IFRS 1 selon laquelle tout ou partie des immobilisations corporelles et incorporelles peuvent être comptabilisées à leur juste valeur dans le bilan d'ouverture au 1^{er} janvier 2004,
- de ne pas retraiter les acquisitions (regroupements d'entreprises) antérieures au 1^{er} janvier 2004.

Les autres options permises par IFRS 1 n'ont pas été utilisées.

L'ensemble des normes IFRS ont donc été appliquées de manière rétrospective.

Les comptes consolidés du groupe

LES CHIFFRES CLES (EN MILLIONS D'EUROS)

	2004	2005
•Chiffre d'affaires	1 122,3	1 174,8
•Résultat opérationnel	37,8	42,2
•Résultat financier	(5,4)	(5,0)
•Résultat courant	32,4	37,2
•Résultat net part du Groupe	20,4	24,3
•Effectifs permanents	3 807	3 800

Nous vous présentons ci-dessous les comptes consolidés du groupe que nous vous demandons d'approuver et qui laissent apparaître un résultat net part du groupe de 24 323 K€



• Compte de résultat

Au titre de l'exercice 2005, le groupe a enregistré une progression de 4,7 % de son chiffre d'affaires, uniquement réalisée à périmètre constant.

Il s'établit à 1,175 milliard d'euros, réparti en deux principaux pôles d'activités :

- le travail temporaire, qui représente avant éliminations inter-pôles 86,7 % du chiffre d'affaires total. Avec un chiffre d'affaires de 1,027 milliard d'euros, ce pôle enregistre une progression de 2,7 %.

- le pôle multiservices dont la part dans le chiffre d'affaires du groupe (avant éliminations inter-pôles) a été portée de 11,5 % en 2004 à 13,3 % en 2005 en raison de la très forte croissance des activités aéroportuaire, maintenance et engineering. Avec un chiffre d'affaires de 168 M€, ce pôle affiche une progression de 18,3 %.

La progression soutenue de l'activité ne s'est pas réalisée au détriment des marges opérationnelles.

En effet, le groupe affiche une progression de plus de 11,5 % de son résultat opérationnel qui s'établit à 42,2 M€. Cette progression est plus rapide que celle du chiffre d'affaires (+ 4,7 %).

La marge opérationnelle s'établit à 3,59 % contre 3,37 % en 2004 avec une amélioration continue durant l'exercice : la marge passe de 3,35 % au 1er semestre à 3,81 % au second semestre.

Si l'on analyse le résultat opérationnel par pôle d'activité :

- le travail temporaire affiche un résultat opérationnel qui s'élève à 35 M€ contre 32,7 M€ en 2004, soit une croissance de 7,1 %.

Notre groupe affiche ainsi une des marges opérationnelles les plus élevées en France sur ce secteur.

- le résultat opérationnel du pôle multiservices, à 7,2 M€ croît de 39,6 %. La marge opérationnelle progresse de 3,62 % en 2004 à 4,28 % en 2005.

Cette croissance est portée tant par notre activité aéroportuaire (qui enregistre une progression de plus de 72 % de son résultat opérationnel) que par les activités de maintenance et ingénierie.

Du résultat opérationnel au résultat net :

- conformément à ses objectifs annoncés, le groupe a finalisé, avec un an d'avance, le remboursement de son crédit moyen terme de 38 M€

Le résultat financier, à (5,0) M€, traduit une diminution de l'endettement financier de 7,9 % par rapport à 2004, reflétant la baisse de l'endettement moyen.

- le résultat courant progresse de 14,8 % ; il s'établit à 37,2 M€ contre 32,4 M€ en 2004.

L'exercice clos le 31 décembre 2005 se solde par un résultat net part du groupe qui s'élève à 24,3 M€, en progression de 19,5 %.

• Bilan

Le bilan à fin décembre 2005 montre une nette amélioration de la structure financière du groupe avec un ratio dette nette/fonds propres de 1,09 contre 1,48 à fin 2004 et 4,00 à fin 2001.

De même, le ratio dette nette/ebitda (capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôts) s'améliore à 2,1 à fin décembre 2005 contre 2,5 à fin 2004 et 3,5 à fin 2001.



Ceci reflète le désendettement continu du groupe et la capacité d'emprunt accrue du groupe pour financer son développement, notamment externe.

- Conséquences environnementales de l'activité

L'activité du groupe est sans incidence sur l'environnement.

- Ressources humaines

En 2005, l'effectif des salariés permanents est composé de 60 % d'hommes et de 40 % de femmes ; 15,4 % des salariés ont moins de 25 ans et 46,4 % ont moins de 35 ans.

Le groupe Crit a mis au cœur de sa politique de gestion des ressources humaines l'évaluation, le développement et la valorisation de tous ses collaborateurs grâce à des entretiens annuels de développement.

Grâce à son réseau d'agence, le groupe offre aux collaborateurs intérimaires l'appui d'une équipe de professionnels formés à leur écoute :

- un dispositif d'accompagnement psychologique individuel destiné aux intérimaires victimes d'accident du travail est mis en place,
- la politique menée par le groupe en faveur des travailleurs handicapés s'est concrétisée en 2004 par la création du département " emploi et handicap " et permet de mener à bien l'accompagnement de ces collaborateurs au sein des entreprises utilisatrices.

Les filiales

La part de l'activité du groupe réalisée à l'étranger étant non significative, il n'est pas fourni d'analyse par secteur géographique.

Par ailleurs, concernant les données qui vous sont présentées ci-dessous, il convient de prendre en considération les éliminations inter-pôles qui s'élèvent à (20,8) M€ pour 2005 et à (20,6) M€ pour 2004.

LE POLE TRAVAIL TEMPORAIRE

En M€	2004	2005
• Chiffre d'affaires	1 000,9	1 027,6
• Résultat opérationnel	32,7	35,0

Premier indépendant de l'intérim en France, notre groupe affiche une croissance soutenue de son activité principale, le travail temporaire, de 2,7 % en 2005.

Au 31 décembre 2005, notre réseau compte 379 agences dont 12 à l'étranger.
21 nouvelles agences ont été créées en 2005.

Dans le cadre de son programme d'ouvertures sélectif, notre groupe privilégie les régions offrant de réelles opportunités de croissance. Cette stratégie a permis d'enregistrer une progression du chiffre d'affaires sur la région Rhône Alpes de plus de 20 % et sur la région Centre, de plus de 15 %.

Historiquement, notre groupe réalisait une part importante de son activité dans le secteur de l'automobile qui enregistre une baisse depuis plusieurs années due à l'automatisation et à la délocalisation croissantes de ce secteur. Le groupe a réduit sa dépendance vis à vis de ce secteur dont la part dans le chiffre d'affaires global s'établit aujourd'hui à 8,3 % contre 10 % en 2004 et 16 % en 2002.

Notre stratégie de développement a en effet été axée sur un renforcement continu de nos positions dans les secteurs porteurs (Banque, Assurance, Télémarketing, Transport et Logistique) qui a permis de compenser largement la baisse d'activité automobile.

Le groupe réalise en 2005, 30 % de son chiffre d'affaires dans les services contre 25 % en 2004.

L'exercice 2005 traduit également une forte progression de la part de chiffre d'affaires réalisée avec les accords nationaux : cette part s'élève aujourd'hui à 32 % du chiffre d'affaires total contre 30 % en 2004, avec un potentiel de développement très important.

Cette stratégie a porté ses fruits : le chiffre d'affaires (hors secteur automobile) s'illustre par une progression de 4,6 %, soit une croissance supérieure au marché qui s'établit en 2005 à 3,3 %.

Cette croissance combinée à la maîtrise des coûts permet une nouvelle progression du résultat opérationnel à 35 M€ soit une progression de 7,1 %.

La marge opérationnelle ressort à 3,41 % du chiffre d'affaires contre 3,27 % en 2004.

LE POLE AÉROPORTUAIRE

En M€	2004	2005
• Chiffre d'affaires	73,1	94,7
• Résultat opérationnel	2,9	5,0

Le chiffre d'affaires de notre activité aéroportuaire s'est fortement développé, avec une progression de 29,6 % en 2005, pour atteindre 94,7 millions d'euros.

84,3 % du chiffre d'affaires est réalisé sur Roissy CDG 2, 12,3 % en Irlande et 3,4 % au Congo.

La dynamique commerciale du pôle lui a permis de renforcer son positionnement en prestations directes, avec la signature en 2005 de 19 nouveaux contrats. La part des prestations directes dans le chiffre d'affaires total est ainsi portée de 34 % en 2002 à 63 % en 2004 et 70 % en 2005.

Les marges sont également en augmentation : le résultat opérationnel augmente en effet de plus de 72 % pour atteindre 5 millions d'euros, représentant 5,25 % du chiffre d'affaires (contre 3,95 % sur l'exercice 2004).

Ces résultats confirment la dynamique de croissance de cette activité qui constitue pour le groupe un levier de croissance et de rentabilité solides.

AUTRES ACTIVITÉS

En M€	2004	2005
• Chiffre d'affaires	69,0	73,4
• Résultat opérationnel	2,2	2,2



L'exercice 2005 traduit un fort développement des activités de maintenance et ingénierie.

Notre groupe délègue au titre de cette activité des ingénieurs et des techniciens auprès de grands constructeurs aéronautique et automobile.

Ainsi, en 2005, l'activité maintenance du groupe a renforcé son portefeuille de 50 nouveaux clients et élargi ses interventions à d'autres secteurs notamment les biens d'équipement, les Cimenteries, la pétrochimie.

Avec un chiffre d'affaires de 50,2 M€ cette activité enregistre une progression de 21,6 % sur l'année. L'analyse semestrielle de cette évolution démontre une accélération de la croissance sur le second semestre, avec une progression de 38 % par rapport au second semestre 2004.

Les comptes sociaux de Groupe Crit

Compte tenu de son activité de holding, les résultats sociaux ne peuvent être dissociés des résultats consolidés.

Le chiffre d'affaires 2005 s'élève à 5,6 M€ contre 6,3 M€ l'exercice précédent. Il est constitué de la facturation de diverses prestations de services et dépenses communes aux sociétés filiales.

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,5 M€

Le résultat financier progresse de 15,2 M€ à 16,1 M€ progression essentiellement due à la diminution de la charge financière qui est ramenée de 3,2 M€ à 2,7 M€

Le résultat courant s'élève à 16,7 M€ et le résultat net s'établit à 17,3 M€ contre 17,8 M€ en 2004.

Les perspectives pour l'exercice 2006

Toutes les conditions sont réunies pour que 2006 soit un nouvel exercice de croissance et de progression de nos résultats.

Sur un marché du travail temporaire globalement favorable, l'exercice 2006 bénéficiera pleinement des actions engagées en 2005, avec une montée en régime des 21 nouvelles agences créées et la poursuite de notre programme d'ouvertures sélectif sur des régions à fort potentiel (20 nouvelles ouvertures sont programmées pour 2006).

Notre pôle travail temporaire bénéficie de réelles opportunités de croissance :

- l'ouverture de notre profession au métier du placement depuis avril 2005 : 250 mandats ont été signés en 2005, notre objectif étant de tripler au minimum ce nombre en 2006 ;
- un fort potentiel de développement de l'activité dans le cadre des accords nationaux ;
- de nouvelles avancées sur les secteurs les plus dynamiques du marché.

L'année 2006 marquera également l'accélération de notre stratégie de prise de parts de marché à l'international.

Dans ce cadre, notre groupe a procédé à l'acquisition, en avril, de la société de travail temporaire espagnole Tutor.

Avec un réseau de 14 agences principalement implantées en Catalogne et à Madrid, cette société a réalisé en 2005 un chiffre d'affaires de 17,2 M€ un résultat opérationnel de 847 K€ la marge opérationnelle s'établissant à 4,92 %.

Cette acquisition permet à notre groupe, qui dispose déjà d'un réseau de 5 agences, de renforcer sa position en Espagne et de profiter pleinement du contexte économique espagnol favorable au développement du travail temporaire et sur lequel il est important aujourd'hui de se positionner.

Concernant l'engineering, notre groupe conforte également ses positions sur le secteur porteur de l'aéronautique par le rachat en février, de la société Drawings (alors filiale d'EADS) implantée à Mérignac et par la signature avec Dassault Aviation d'un partenariat de 5 années portant sur la réalisation de prestations d'études d'aérostructures, ce qui constitue une source de développement des synergies avec les activités de maintenance.

Enfin, la croissance du pôle aéroportuaire sera confirmée : 98 M€ de chiffre d'affaires sont déjà sécurisés pour 2006 et deux nouveaux contrats ont été signés depuis le début de l'année avec Air Europa sur Roissy CDG 2 et TNT sur l'Irlande, tous deux pour une durée de 3 années.

Les résultats

Nous vous proposons d'affecter comme suit le bénéfice de l'exercice s'élevant à la somme de 17 276 720,47 euros :

· aux actionnaires, à titre de dividende	2 250 000,00 €
· au poste " autres réserves "	15 026 720,47 €

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 0,20 € L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2006.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous précisons qu'au titre des trois précédents exercices, les distributions de dividendes ont été les suivantes : (par action, pour 11 250 000 actions).

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu brut
• 2002	0,08 €	0,04 €	0,12 €
• 2003	0,11 €	0,06 €	0,17 €
Exercice	Dividende global	Dividende/action	Abattement
• 2004	1 800 000 €	0,16 €	50 %

Le capital de la Société

1 – L'actionariat de la Société

En application des dispositions légales, nous vous précisons que Monsieur Claude GUEDJ détient plus des 2/3 du capital social et des droits de vote aux Assemblées Générales.

Cette liste n'a connu aucune modification au cours de l'exercice écoulé.

2 – Les actions d'autocontrôle

Au 31 décembre 2005 il n'existe aucune action d'autocontrôle.



3 – Les actions auto-détenues

Dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, la société a procédé, entre la date d'ouverture et de clôture du dernier exercice, aux opérations d'achat et de vente d'actions propres, comme suit :

- Nombre d'actions achetées : 53 775
Cours moyen des achats : 25,66 €
- Nombre d'actions vendues : 60 735
Cours moyen des ventes : 25,35 €
- Montant total des frais de négociation : 2 316,32 €

Nombre d'actions inscrites à la clôture de l'exercice : 9 464

Valeur évaluée au cours d'achat : 252 831,48 €

Valeur nominale : 3 407,04 €

Motifs des acquisitions	
<ul style="list-style-type: none">• Animation du titre• Actionariat salarié• Valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions• Opérations de croissance externe• Annulation	100 %

4 – Les délégations en matière d'augmentations de capital

Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital social par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes

Les délégations de compétence en la matière prennent fin le 17 août 2006. En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir les renouveler et donc conférer au Conseil d'Administration :

- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes,
- une délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital, avec suppression du droit préférentiel de souscription.

Ces délégations ont pour objet de donner au Conseil d'Administration, dans le délai légal de 26 mois, toute latitude pour procéder aux époques de son choix à l'émission d'actions ordinaires et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1 000 000 €. Ce montant inclurait la valeur nominale globale des actions ordinaires supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale. Cette décision ferait l'objet d'une résolution particulière.

Conformément à la loi, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social de notre société ou de toute société dont notre société possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital social.

Ces émissions pourraient être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration pourrait conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Toujours dans cette hypothèse, la somme revenant ou devant revenir à la société pour chacune des actions ordinaires émises, après prise en compte en cas d'émission de bons de souscription d'actions du prix de souscription desdits bons, sera déterminée conformément aux dispositions légales et réglementaires et sera donc au moins égale au minimum requis par les dispositions de l'article 155-5 du décret du 23 mars 1967 modifié au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

Autorisation à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE

La présente assemblée devant statuer sur un projet de délégation de compétence à conférer au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à toute augmentation de capital, nous vous proposons de statuer sur un projet de délégation de compétence à donner au Conseil d'Administration permettant de réaliser une augmentation de capital, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise et effectuée dans les conditions de l'article L 443-5 du Code du travail par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital.

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L 443-5 du Code du travail, le prix des actions à émettre ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % (ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan en application de l'article L 443-6 du Code du travail est supérieure ou égale à dix ans) à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieur à cette moyenne.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la délégation est de 100 000 euros.

A cet effet, nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une durée de 26 mois tous pouvoirs à l'effet d'utiliser la délégation.

Le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer à sa seule initiative les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

5 – La participation des salariés au capital

A la clôture de l'exercice, il n'existe aucune participation des salariés (telle que définie à l'article 225-102 du Code de commerce) au capital de la société.

6 – L'autorisation de mettre en place un programme de rachat d'actions par la société

Nous vous proposons de conférer au Conseil d'Administration, pour une période de dix huit mois, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social, soit sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005.



Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Groupe CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Nous vous proposons de fixer le prix maximum d'achat à 45 € par action et en conséquence le montant maximal de l'opération à 15 187 500 €

Le Conseil d'Administration disposerait donc des pouvoirs nécessaires pour faire le nécessaire en pareille matière.

Les mandataires sociaux

La liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des administrateurs sociaux durant l'exercice vous est fournie en annexe au présent rapport.

1 – Le mode d'exercice de la direction générale

Nous vous précisons qu'au cours de sa séance du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la direction générale au Président du Conseil d'Administration, assisté de deux directeurs généraux délégués.

2 – Les renouvellements de mandats

Aucun mandat des membres du Conseil d'Administration n'arrive à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

3 – Les rémunérations des mandataires

Il n'est prévu le versement d'aucun jeton de présence aux administrateurs.

Dans le respect des dispositions de l'Article L 225-102-1 alinéas 1 et 2 du Code de commerce, nous vous informons des rémunérations totales et des avantages de toute nature versés à chaque mandataire social, par la société durant l'exercice écoulé et durant l'exercice précédent clos le 31 décembre 2004.

Mandataires	Dans la société			
	Rémunérations		Avantages en nature	
	2005	2004	2005	2004
• Claude GUEDJ	91 476 €	91 476 €		
• Nathalie JAOUJ	178 365 €	178 365 €	3 060 €	3 060 €
• Karine GUEDJ	91 476 €	91 476 €	3 060 €	3 060 €
• Yvonne GUEDJ				

Les montants sont exprimés en valeurs brutes. Aucune rémunération n'inclut de part variable.

Il n'y a pas de société contrôlante.

Aucune rémunération n'a été versée aux mandataires par des sociétés contrôlées.

La société n'a pris, au bénéfice de ses mandataires sociaux, aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions, ou postérieurement à celles-ci.

Les Commissaires aux Comptes

Aucun mandat de commissaires aux comptes n'arrive à expiration à l'issue de la présente assemblée.

Les conventions règlementées

Nous vous demandons d'approuver les conventions visées à l'article L 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par le Conseil d'Administration.

Vos commissaires aux comptes vous les présentent et vous donnent à leur sujet toutes les informations requises dans leur rapport spécial.

Points divers

Il vous est enfin demandé de procéder à la mise en harmonie de nos statuts avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

En effet, ce texte contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte de nos statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence.

Ces règles concernent notamment les modifications de conditions de quorum en assemblées générales ordinaires, en assemblées générales extraordinaires et en assemblées spéciales :

- Pour les assemblées générales extraordinaires, le quorum passe du tiers au quart des actions sur première convocation et du quart au cinquième sur deuxième convocation,

- Pour les assemblées générales ordinaires, il passe du quart au cinquième des actions sur première convocation, aucun quorum n'étant exigé en deuxième convocation,

- Pour les assemblées spéciales, il passe de la moitié au tiers des actions sur première convocation et du quart au cinquième des actions sur deuxième convocation.

En conséquence, il vous est proposé de modifier les articles 25-II, 26-II et 27 alinéa 3 des statuts.

En conclusion, nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Votre Conseil vous invite à approuver, par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Le Conseil d'Administration,



Claude GUEDJ
Président

Annexe : liste des mandats exercés au 31 décembre 2005

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
GROUPE CRIT
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES
LEBREC

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS

Représentant
GEH, Présidente de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Gérant
ECM

Yvonne GUEDJ

Administrateur
GROUPE CRIT
LEBREC

Nathalie JAOUJ

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
EURISTT France
LES VOLANTS
CRIT

Directeur Général Délégué
GROUPE CRIT

Administrateur
SEINE 51
GROUPE CRIT



Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante

LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général

SEINE 51

Directeur Général

LEBREC

Présidente

CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION

Directeur Général Délégué

GROUPE CRIT

Administrateur

GROUPE CRIT

Membre du Conseil de Direction

EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Représentant

GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante

RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA

Rapport du Président du Conseil d'Administration

Relatif aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil
et aux procédures de contrôle interne mises en place

1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

A – MODALITÉS ET PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1 – Pouvoirs du Conseil d'Administration

Conformément aux dispositions de l'article L 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède notamment à l'examen et à l'arrêté des comptes semestriels et annuels sociaux et consolidés, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la société et de ses filiales.

2 – Composition du Conseil d'Administration

La société Groupe CRIT est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 membres au moins et de 18 membres au plus, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires pour une durée de six années. Les mandats des administrateurs sortants sont renouvelables. Les administrateurs peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration nomme parmi ses membres un Président qui doit être une personne physique. La durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration, dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Conseil d'Administration de la société Groupe CRIT compte actuellement 4 membres.

A ce jour la composition du Conseil d'Administration a prouvé sa stabilité et son homogénéité du fait de sa structure strictement familiale :

- Un Administrateur cumule les fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général de la Société : Claude Guedj, également fondateur de la Société et Directeur Général de cette dernière depuis sa création.
- Un administrateur est membre du Conseil depuis 36 ans : Yvonne Guedj, épouse de Claude Guedj.
- Un administrateur est membre du Conseil depuis 1984 : Karine Guedj, également Directeur Général Délégué, Directeur de la Communication du Groupe et fille du fondateur.
- Un administrateur est membre du Conseil depuis 1992 : Nathalie Jaoui, également Directeur Général Délégué, Présidente des sociétés du pôle travail temporaire du groupe et fille du fondateur.

La durée et la stabilité des fonctions exercées par chacun des membres du Conseil d'Administration et les responsabilités opérationnelles exercées au sein de l'émetteur par Claude Guedj depuis 1962, par Karine Guedj depuis 1984 et par Nathalie Jaoui depuis 1992 sont garantes de l'expertise et de l'expérience de chacun d'eux en matière de gestion.

3 – Réunions et délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, soit au siège social, soit en tout autre endroit de la même ville ou ailleurs avec l'accord de la majorité des administrateurs.

Les statuts prévoient des règles simples de convocation, les convocations pouvant être faites par tous moyens et même verbalement. La composition familiale du Conseil ainsi que l'exercice de responsabilités opérationnelles par trois de ses membres facilitent la tenue des Conseils.



Si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions du Conseil d'Administration sont présidées par le Président ou en son absence, par un administrateur délégué par le Conseil.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents et représentés. En cas de partage de voix, la voix du Président est prépondérante.

Tout administrateur peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du Conseil. Chaque administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues.

Les statuts prévoient la possibilité pour les administrateurs de participer aux délibérations du Conseil par des moyens de visioconférence dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. En application des statuts, les administrateurs qui participent aux délibérations du Conseil par ce moyen sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Durant l'exercice, les administrateurs se sont réunis en Conseil huit fois ; Il convient également de rappeler que trois des membres du Conseil occupant des responsabilités opérationnelles au sein du Groupe, ils se réunissent par ailleurs dans le cadre de l'exercice de ces responsabilités.

Trois conseils ont réuni durant l'exercice, la présence effective de l'ensemble des administrateurs. Deux administrateurs ont utilisé la faculté de représentation au cours des 5 autres réunions ; la faculté de visioconférence n'a pas été utilisée.

4 – Information des administrateurs

Chaque administrateur reçoit, préalablement à chaque réunion les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

La composition familiale du Conseil et le fait que 3 des administrateurs occupent des fonctions de Direction opérationnelles garantissent leur information de façon permanente et approfondie.

5 – Invités du Conseil

En fonction des sujets traités, les administrateurs peuvent inviter aux réunions du Conseil les Directeurs Généraux ou Fonctionnels exerçant leurs responsabilités au sein de la Société ou des sociétés du Groupe. Ces derniers sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

6 – Comités créés par le Conseil

Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe également la rémunération des personnes les composant.

Etant donné la composition familiale du Conseil, les responsabilités opérationnelles assurées par trois des administrateurs et la souplesse de fonctionnement et réactivité de cette structure, il n'a pas été jugé utile de constituer de Comités spécifiques.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.



B – MODE D'EXERCICE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ - MISSIONS ET POUVOIRS DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL ET DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DÉLÉGUÉS

La direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité par le Président du Conseil d'Administration.

Le Président Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le Président Directeur Général a la faculté de déléguer partiellement ses pouvoirs à autant de mandataires qu'il avise.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration a nommé deux Directeurs Généraux Délégués chargés de l'assister dans sa mission. Ces mandats ont été confiés à deux administrateurs de la société, Nathalie Jaoui et Karine Guedj. Conformément à la loi, ces derniers disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Directeur Général, tout comme les Directeurs Généraux Délégués, ne peuvent consentir d'aval, cautionnement ou toute garantie au nom de la société sans autorisation préalable du Conseil.

2. Procédures de contrôle interne mises en place

A – OBJECTIFS DU CONTRÔLE INTERNE

Le contrôle interne est défini dans le groupe CRIT comme étant un processus mis en œuvre par la Direction et le personnel pour la réalisation des objectifs suivants :

- fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- conformité aux lois et réglementations en vigueur, et tout particulièrement à celles propres aux secteurs d'activité du groupe ;
- protection des actifs ;
- optimisation des activités opérationnelles.

A noter que le contrôle interne doit donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, et ne peut donc fournir une garantie absolue qu'ils seront atteints.

En particulier, les procédures de contrôle interne mises en place par la société visent à assurer le contrôle de la société sur le groupe et la fiabilité des comptes consolidés de sorte que ceux-ci reflètent avec sincérité l'activité et la situation de l'entreprise.

B – ORGANISATION GÉNÉRALE DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE : ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

1 – Introduction

Ce rapport présente de manière descriptive le système de contrôle interne du groupe. D'une façon générale, celui-ci a été élaboré à partir d'un recensement des procédures existantes au sein du groupe effectué avec le support de la Direction Financière du groupe.

Le pôle " Travail Temporaire " représentant près de 90% de l'activité du groupe et certaines des procédures en place pouvant lui être spécifiques, quelques uns des développements relatifs à l'environnement et aux procédures de contrôle interne détaillés ci-après porteront, étant donné son importance, prioritairement sur ce pôle d'activité.

2 - Organisation

Le contrôle interne du groupe se manifeste en premier lieu par le **choix de l'organisation** de chacune des activités des sociétés du groupe.

L'organisation décentralisée du groupe en pôles d'activité et, pour ce qui concerne le travail temporaire, en Directions Régionales et agences, lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés.

Cette décentralisation est néanmoins encadrée par des règles de fonctionnement communes ainsi que par la constitution en central de " Fonctions Support " mutualisant des services communs tels que la comptabilité, la gestion de la paye, la trésorerie, le juridique, le droit du travail, la formation, le recouvrement, le contentieux, les achats, l'informatique, la communication et permettant un contrôle plus efficace sur les postes significatifs ou à risque du groupe.

Les délégations de pouvoirs sont définies par le Président et déclinées dans chaque filiale par le Directeur en charge du pôle d'activité correspondant.

Les obligations et responsabilités du personnel d'encadrement (Directeurs Généraux, Directeurs Régionaux, Responsables de Secteurs, Chefs d'agences) sont clairement stipulées dans la délégation de pouvoirs annexée au contrat de travail de chacun.

En ce qui concerne le pôle " travail temporaire ", ces délégations prévoient en particulier l'engagement de chacun de respecter et faire respecter les textes législatifs, réglementaires et conventionnels applicables, notamment mais non exclusivement, en matière de législation du travail, de recrutement et détachement des salariés intérimaires chez les clients, d'hygiène et sécurité et de représentation des salariés.

3 – Politiques et procédures

Le contrôle interne est également réalisé au travers de la **définition et mise en œuvre d'un ensemble de politiques et procédures** par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel de la société et du groupe, et ce, à tous les niveaux de l'organisation.

Les politiques sont proposées et définies par le Président Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans l'équipe de direction du groupe. Elles sont validées par le Président Directeur Général qui autorise par ailleurs les moyens liés à mettre en œuvre.

L'Equipe de Direction est responsable de leur diffusion (réunions d'information, notes internes, transcription dans les objectifs), mise en application et suivi des réalisations associées.

Les procédures relatives aux processus opérationnels sont proposées par les Directeurs Généraux Délégués et par les Directeurs présents dans les équipes de direction du groupe et des filiales. En accord avec les délégations de pouvoirs en vigueur et en fonction de leur importance stratégique, elles doivent être validées ou non par le Président Directeur Général du groupe. Ces procédures sont pour la plupart décrites dans un manuel qualité propre à chaque activité (travail temporaire, assistance aéroportuaire, services d'ingénierie, maintenance industrielle, formation aux métiers du groupe). Elles couvrent l'ensemble des processus et méthodes stratégiques ou à risque des métiers du groupe et font l'objet d'un engagement écrit du Président Directeur Général. Ces procédures stipulent de plus les limites d'autorisation en matière d'engagements (notamment frais de déplacement, achats, investissements).



En ce qui concerne le pôle travail temporaire, ces procédures couvrent notamment les domaines clés suivants :

- Commercial :
 - Prise et traitement des commandes clients
 - Suivi de la prestation de service
 - Gestion de la facturation
 - Gestion du risque clients, recouvrement, contentieux
 - Administration des Grands Comptes

- Ressources humaines :
 - Gestion des candidats et intérimaires
 - Formation du personnel intérimaire
 - Traitement des paies et salaires du personnel intérimaire
 - Paiement des acomptes et salaires du personnel intérimaire
 - Recrutement, gestion du personnel permanent
 - Entretiens annuels, compétences et formation du personnel permanent

- Moyens généraux :
 - Achats et fournisseurs référencés
 - Frais de déplacement
 - Ouverture et équipement d'agences

- Informatique :
 - Règles de gestion informatique agences
 - Sauvegardes et Sécurité

- Risques et Sécurité :
 - Prévention des risques dans les entreprises clientes
 - Manuel de sécurité et certification CEFRI pour les agences spécialisées dans le domaine nucléaire
 - Manuel de sécurité et homologation MASE pour les agences spécialisées dans les domaines chimique et pétrochimique

Ces procédures ont été volontairement intégrées dans la démarche qualité du groupe afin d'assurer :

- leur application par tous,
- leur adaptation et amélioration face à l'évolution de l'environnement (exigences clients, motivation du personnel, nouvelles législations, actions de la concurrence, e-business),
- l'optimisation des moyens mis en œuvre,
- la pérennisation du savoir-faire.

L'application de ces procédures et le processus d'amélioration continue lié (Actions d'Amélioration, Groupes de Progrès) font l'objet d'un programme d'audit interne planifié chaque année dont les résultats sont d'autant plus importants qu'ils garantissent le renouvellement de la certification ISO 9001 des différents pôles d'activité.

Les rapports d'audit stipulent des observations (faibles risques induits) et des points de non-conformité (risques importants ou procédure non respectée) lorsque des différences sont observées entre la pratique et les procédures applicables. Le rapport inclut pour chacun d'eux des recommandations et actions correctives. Le responsable de l'entité ou du département audité s'engage sur les fiches de non-conformité annexées au rapport d'audit à procéder aux corrections requises dans un délai donné.

Les rapports d'audit sont communiqués au Responsable de l'entité ou du Département audité, au Directeur de l'entité et au Responsable Qualité en charge de l'entité. Ce dernier est chargé de vérifier la mise en place effective des actions correctives.

Dans le cas du travail temporaire, les rapports d'audit sont communiqués au Responsable d'Agence, au Responsable Qualité Régional et au Responsable du Secteur auquel l'agence est rattachée. Une synthèse des audits par agence et par secteur est transmise chaque trimestre par le Responsable Qualité Régional au Responsable Qualité National et au Directeur Régional. Responsable de Secteur et Responsable Qualité Régional doivent vérifier le traitement des non conformités et la mise en œuvre des actions correctives et préventives au sein des agences de leur secteur. Cette obligation figure notamment sur leur fiche de fonction respective.

Le Responsable Qualité National présente une synthèse annuelle de l'ensemble des audits réalisés dans le groupe en revue de direction.

4 – Veilles techniques et légales

Le groupe est doté de **structures de veille** dont le but est d'assurer le respect et le meilleur usage des différentes législations en vigueur, l'identification des risques dans ces domaines ainsi que l'information et le conseil du personnel concerné. Ces structures assurent les fonctions suivantes :

- Veille juridique
- Veille comptable et fiscale
- Veille droit du travail et législation sociale
- Assurance Crédit et Recouvrement de créances
- Veille hygiène et sécurité
- Veille concurrentielle.

En ce qui concerne la veille réglementaire et légale sur le métier du travail temporaire, un interlocuteur national, associé à des interlocuteurs régionaux, assure ce rôle et informe des évolutions toutes les fonctions du groupe et des filiales chargées de les prendre en compte.

Le personnel d'agence est de plus informé des dispositions réglementaires et légales à partir :

- d'informations extraites des notes du SETT (Syndicat des Entreprises de Travail Temporaire), diffusées par fax, mail ou intranet
- de la rubrique " Juridique " sous l'intranet
- d'actions de formation ou d'information, de mise à niveau.

La veille comptable et fiscale est assurée par le personnel comptable et la Direction Financière du groupe, cette dernière pouvant recourir à des cabinets de consultants et avocats spécialisés en fonction des sujets traités. Le groupe dispose d'un contrat d'assistance fiscale auprès d'un cabinet réputé afin de s'assurer le concours permanent de praticiens spécialistes dans chacune des grandes branches de la fiscalité.

La diffusion et connaissance approfondie des techniques et législations critiques pour l'exercice, le développement des activités du groupe et l'amélioration de sa productivité sont également assurés par le biais de formations spécialement développées pour répondre aux besoins des sociétés du groupe. Ces formations sont dispensées par deux sociétés du groupe, RHF (Ressources Humaines Formation) et IFMA (Institut de Formation aux Métiers de l'Aérien), organismes de formation agréés par la Direction Régionale de la Formation Professionnelle et certifiés ISO 9001.

En ce qui concerne le pôle travail temporaire, les informations relatives à l'organisation, aux procédures internes, aux dispositions légales en matière de droit, législation du travail et sécurité, sont disponibles et gérées sur le réseau intranet de l'entreprise, permettant ainsi la diffusion immédiate des informations à l'ensemble des départements et agences des filiales concernées, une consultation facilitée et la réduction des documents en circulation.



C – PROCÉDURES D'ÉLABORATION ET TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants :

- l'organisation comptable du groupe
- le reporting comptable et de gestion
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

1 – Organisation comptable du groupe

L'information financière et son contrôle sont structurés de manière cohérente avec l'organisation opérationnelle du groupe. L'information financière de chacune des sociétés du groupe est produite par une équipe comptable spécifique, localisée sur le site ou au siège du groupe.

Dans le cas du travail temporaire, un département comptable centralisé est responsable de la production des comptes des principales sociétés du pôle, la préparation et le traitement des informations et transactions comptables de base étant effectués dans les centres régionaux.

Pour tous les pôles d'activité, les agences ou sites d'exploitation sont dotés des logiciels de gestion nécessaires à l'exploitation et à la production des services qu'ils assurent. Quels que soient les logiciels en service, toutes les interfaces permettant l'intégration automatique des données générées et saisies par les opérationnels vers les logiciels comptables ont été développées afin d'en optimiser et fiabiliser le transfert en comptabilité. Ces transferts sont assortis des procédures de contrôle nécessaires à tous les échelons de la chaîne.

Ainsi, dans le cas du travail temporaire, les informations relatives aux factures clients et paies des intérimaires sont produites en agence et interfacées vers le logiciel de gestion comptable hébergé sur un serveur unique au siège.

Le contrôle des données à l'origine de l'information comptable est assuré par l'application des règles décrites dans les procédures opérationnelles mentionnées au § 2.3 et par le contrôle exercé par la Direction du pôle au moyen de verrous informatiques sur les paramètres clés de l'activité. Les paramètres de paye sont ainsi sécurisés au niveau des agences de travail temporaire.

Sous l'autorité du Directeur chargé des Finances, la Direction Comptable Groupe assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du groupe. Ainsi :

- Elle assume la production et l'analyse des comptes consolidés du groupe dans les délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.
Elle produit les déclarations fiscales de la société mère (intégration fiscale) ainsi que les déclarations mensuelles et annuelles de charges sociales pour la plupart des sociétés du groupe.
- Elle produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats.
- Elle pilote le processus budgétaire et produit le reporting mensuel de gestion en assurant la consolidation et la cohérence des données, s'appuyant en cela sur les structures existantes dans les filiales.
- Elle conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du groupe, en accord avec la Direction Générale et afin de répondre aux nouveaux besoins identifiés. Elle veille à l'application par les différentes sociétés des principes comptables communs au groupe.
- Elle identifie et réalise les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du groupe.

2 – Reporting comptable et de gestion

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, contrôle et pilotage de la Direction Générale du groupe.

La forme du reporting est propre à chaque pôle d'activité. Dans le cas du travail temporaire, il inclut, en plus des résultats par société / Direction Régionale / Secteur / agence, les indicateurs clef de l'activité.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à leur analyse mensuelle à chaque niveau de l'organisation (Direction Générale, Direction des Pôles, Directions Régionales, agences, départements financiers siège et filiales), contribue à la qualité et fiabilité des informations produites. Il permet par ailleurs de prendre les mesures correctives nécessaires à la poursuite des objectifs du groupe.

Au niveau du travail temporaire, les agences analysent également leurs performances grâce aux statistiques et indicateurs disponibles à partir du logiciel de gestion d'agence.

3 - Référentiel et méthodes comptables communs au sein du groupe

Le processus d'élaboration des comptes consolidés réalisés s'appuie sur :

- un référentiel et des méthodes comptables communs (à l'exception des filiales étrangères)
- la normalisation des formats de restitution
- l'utilisation d'un outil de reporting commun des liasses fiscales adossé à un « manuel des procédures comptables pour l'établissement des situations »
- l'utilisation d'un logiciel de consolidation.


L'établissement des liasses fiscales est placé sous la responsabilité des équipes comptables de chaque filiale. La Direction Comptable Groupe en assure un contrôle individuel et exhaustif avant de procéder à la consolidation des données.

Consciente des enjeux liés au contrôle interne et de son importance pour le bon développement du groupe, la Direction Générale apporte tout son soutien aux démarches d'amélioration du contrôle interne et à son adaptation aux exigences imposées par l'évolution des législations et de l'environnement économique.

4 - Transition vers les normes IFRS

Les comptes consolidés au 31 décembre 2005 ont été établis conformément aux normes IFRS. De même, un retraitement des comptes à fin décembre 2004 a été effectué selon ces mêmes normes de façon à assurer la pertinence des comparaisons entre les deux exercices.

Claude Guedj
Président du Conseil d'Administration



Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président de la société Groupe Crit, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière
Exercice clos le 31 décembre 2005

Ricol, Lasteyrie & Associés
2, avenue Hoche
75008 PARIS

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Aux Actionnaires
Groupe Crit
152 bis, avenue Gabriel Péri
93400 Saint Ouen

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société Groupe Crit et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 5 juin 2006

Les Commissaires aux Comptes

Ricol, Lasteyrie & Associés



Gilles de Courcel

PricewaterhouseCoopers Audit



Jean-François Châtel

Responsable du présent document et responsables du contrôle des comptes

1. Responsable du document

Claude GUEDJ
Président du Conseil d'Administration

2. Attestation du responsable

À ma connaissance, les données du présent document de référence concernant Groupe Crit sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Groupe Crit ; elles ne comprennent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Groupe Crit a obtenu de ses Commissaires aux Comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé, conformément à la doctrine et aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Fait à Saint-Ouen, le 06 juin 2006

Claude GUEDJ



3. Responsables du contrôle des comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT S.A.

63, rue de Villiers 92200 Neuilly sur Seine

Représenté par Jean-François CHATEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

RICOL, LASTEYRIE & ASSOCIES (indépendant)

2, avenue Hoche 75008 Paris

Représenté par Gilles de COURCEL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris

Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.

Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002

Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pierre COLL, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
4, avenue du Colonel Bonnet 75016 Paris
Nommé par l'AGM du 11 juin 2003.
Renouvelé par l'AGM du 16 juin 2005
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Monsieur Jean-Charles de LASTEYRIE, membre de la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Paris
2, avenue Hoche 75008 Paris
Nommé par l'AGO du 14 novembre 1997.
Renouvelé par l'AGO du 19 juin 2002
Date d'expiration du mandat : AGO approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

En milliers d'euros	PWC		Ricol		E&Y		Autres		Total	
	Montants 2004	Montants 2005	Montants 2004	Montants 2005	Montants 2004	Montants 2005	Montants 2004	Montants 2005	Montants 2004	Montants 2005
Audit										
Commissariat aux comptes	186	250	115	119	174	0	19	22	494	391

4. Responsables de l'information

Claude GUEDJ
Président Directeur Général
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Nathalie JAOUI
Directeur Général Délégué
152 bis, av. Gabriel Péri - 93400 SAINT OUEN
Tél. : 01.49.18.55.55

Renseignements de caractère général

1. Renseignements généraux

- **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

Groupe CRIT

- **Siège social (article 4 des statuts)**

152 Bis avenue Gabriel Péri
93400 SAINT-OUEN

- **Forme juridique (article 1 des statuts)**

Société Anonyme, régie par les articles L 210-1 et suivants du Code de commerce.

- **Registre du Commerce et des Sociétés**

622 045 383 RCS BOBIGNY - Code APE : 652 E

- **Date de création**

La société a été créée le 19 août 1962

- **Durée (article 5 des statuts)**

Jusqu'au 18 août 2022, soit 60 ans à compter du jour de sa constitution, sauf les cas de prorogation ou de dissolution anticipée.

- **Exercice social (article 38 des statuts)**

Du 1^{er} janvier au 31 décembre

- **Objet social (article 2 des statuts)**

La Société a pour objet, en France et dans tous pays :

L'acquisition par tous moyens, la gestion, la revente éventuelle de toutes participations dans le capital de sociétés françaises ou étrangères ;

La fourniture de toutes prestations de services en matière commerciale, financière, administrative ou autres, ainsi que la réalisation de toutes opérations financières, immobilières ou commerciales, tant au profit ou à destination des sociétés dans lesquelles est détenue une participation que de tiers ;

L'exercice de l'activité de marchand de biens ;

Et plus généralement, toutes opérations de quelque nature qu'elles soient, juridiques, économiques, financières, industrielles, agricoles, mobilières et immobilières, civiles ou commerciales se rattachant à l'objet sus-indiqué ou à tous autres objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement le but poursuivi par la Société, son extension ou son développement.



- **Affectation et répartition des bénéfices (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la Société, y compris tous amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués, le cas échéant, des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé 5 % pour constituer le fonds de réserve légale.

Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds atteint le dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserve en application de la loi et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale prélève ensuite les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. Le solde, s'il en existe, est réparti entre toutes les actions, proportionnellement à leur montant libéré et non amorti.

- **Mise en paiement des dividendes (extrait de l'article 40 des statuts)**

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée Générale, ou à défaut, par le Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie des dividendes ou acomptes sur dividendes une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice. Conformément à la loi, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

- **Assemblées Générales (extraits des articles 24 à 33 des statuts)**

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou à défaut par le Commissaire aux Comptes ou par toute personne habilitée à cet effet. La convocation est faite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Les convocations à une Assemblée doivent mentionner le lieu de réunion de l'Assemblée. Celui-ci peut être le siège de la société ou tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation. Tout actionnaire a le droit de participer aux Assemblées Générales et aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre des ses actions, sur simple justification de son identité, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Les Assemblées d'Actionnaires sont présidées par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un administrateur délégué à cet effet par le Conseil. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président. Le Conseil d'Administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute Assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

- **Indivisibilité des actions - Droits et obligations attachés aux actions (extrait de l'article 12 des statuts)**

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Sous réserve des dispositions relatives au dividende prioritaire, chaque action donne droit, dans les bénéfices et dans l'actif social, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

- **Droits de vote double (article 34 des statuts)**

Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même Actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un Actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux Actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

- **Limitation des droits de vote**

Il n'existe aucune limitation des droits de vote.

- **Perte du droit de vote double**

Conformément aux dispositions légales, toute action convertie au porteur ou transférée en propriété perd le droit de vote double hormis le transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux, ou de donation entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

Le droit de vote double peut être supprimé par décision de l'assemblée générale extraordinaire, après ratification de l'assemblée spéciale des actionnaires bénéficiaires.

- **Franchissement de seuil statutaire (extrait de l'article 11 des statuts)**

Outre les obligations imposées par les dispositions des articles L 233-7 et suivants du Code de commerce, tout actionnaire venant à franchir, dans un sens ou dans un autre, un seuil d'une fraction du capital de la société représentant 1 % des droits de vote, devra en informer la société, dans les conditions et selon les modalités précisées aux Articles L 233-7 à L 233-10 du Code de commerce.

En cas de non-respect de l'obligation stipulée à l'alinéa précédent, les titres concernés seront privés de droit de vote selon les modalités précisées à l'Article L 233-14 du Code de commerce, à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou de plusieurs actionnaires détenant une fraction des droits de vote de la société au moins égale à 2 % de ceux-ci.

- **Forme des actions (article 10 des statuts)**

Les actions partiellement libérées revêtent obligatoirement la forme nominative. Les actions entièrement libérées sont nominatives ou, si les conditions fixées par les textes en vigueur pour pouvoir revêtir cette forme sont remplies, au Porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à une inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

La Société aura, à tout moment, la faculté de demander l'identification, selon les modalités fixées aux articles L 228-2 et suivants du Code de commerce, des détenteurs de titres au Porteur.

- **Membres du Conseil d'Administration (article 15 des statuts)**

I. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins et de dix huit membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la Loi en cas de fusion. Les Administrateurs devront être âgés de moins de quatre-vingt-dix ans.

Au cours de la vie sociale, les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire. La durée de leur fonction est de six années, elle prend fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale des Actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Tout Administrateur sortant est rééligible.

L'Assemblée Générale peut, en toute circonstance, révoquer un ou plusieurs Administrateurs et procéder à leur remplacement, même si cette révocation ne figurait pas à l'ordre du jour.

Toute nomination intervenue en violation des dispositions précédentes est nulle, à l'exception de la faculté de remplacement par cooptation ci-après.

II. Une personne morale peut être nommée Administrateur. Lors de sa nomination, elle est tenue de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son nom propre, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Le mandat du représentant permanent lui est donné pour la durée de celui de la personne morale Administrateur. Il doit être confirmé à chaque renouvellement du mandat de celle-ci.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant, elle est tenue de notifier sans délai à la Société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

La désignation du représentant permanent, ainsi que la cessation de son mandat, sont soumises aux mêmes formalités de publicité que s'il était Administrateur en son nom propre.

III. Un Salarié de la Société peut être nommé Administrateur si son contrat de travail correspond à un emploi effectif ; il ne perd par le bénéfice de ce contrat de travail. Le nombre des Administrateurs liés à la Société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des Administrateurs en fonction. En cas de fusion, le contrat de travail peut avoir été conclu avec une des Sociétés fusionnées. Toutefois, en cas de rachat de la Société par les Salariés, les Administrateurs peuvent tous être Salariés.

IV. En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

L'Administrateur nommé en remplacement d'un autre ne reste en fonction que pour le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restant doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil ou, à défaut, le (ou les) Commissaire(s) aux Comptes.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire sans toutefois être inférieur au minimum légal, le Conseil d'Administration doit procéder à des nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées par le Conseil à titre provisoire sont soumises à ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil n'en demeurent pas moins valables.

Lorsque le Conseil néglige de procéder aux nominations requises ou de convoquer l'Assemblée, tout intéressé peut demander au Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête la désignation d'un Mandataire chargé de convoquer l'Assemblée Générale, à l'effet de procéder aux nominations ou de ratifier les nominations prévues ci-dessus.

V. Chaque Administrateur doit être propriétaire de dix actions.

Si, au jour de sa nomination, un Administrateur n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

• **Organisation et délibérations du Conseil d'Administration (article 16 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Président du Conseil d'Administration doit être âgé de moins de quatre-vingt-dix ans. Lorsqu'en cours de fonction cette limite d'âge aura été atteinte, le Président du Conseil d'Administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Président dans les conditions prévues au présent Article.



Le Président est nommé pour une durée qui ne peut excéder celle de son mandat d'Administrateur. Il est rééligible.

Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment.

En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un Administrateur dans les fonctions de Président.

En cas d'empêchement temporaire, cette délégation est donnée pour une durée limitée ; elle est renouvelable. En cas de décès, elle vaut jusqu'à l'élection du nouveau Président.

II. Le Conseil d'Administration nomme également, en fixant la durée de ses fonctions, un Secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les Administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

III. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des Administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil, ou le Directeur Général, peuvent demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Conseil se réunit au siège social, ou en tout autre endroit de la même ville, sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le Conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre endroit avec l'accord de la majorité des Administrateurs.

Il est tenu un registre qui est signé par les Administrateurs participant à la séance du Conseil.

Les décisions du Conseil peuvent être prises par visioconférence ou tout autre moyen de communication dans les conditions et limites prévues par la réglementation en vigueur. Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres qui participent à la réunion par visioconférence.

IV. Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

V. Tout Administrateur peut donner, par lettre ou télégramme, mandat à un autre Administrateur de le représenter à une séance du Conseil.

Chaque Administrateur ne peut disposer, au cours d'une même séance, que d'une seule des procurations reçues par application de l'Alinéa précédent.

Ces dispositions sont applicables au représentant permanent d'une personne morale Administrateur.

VI. Le Directeur Général participe aux séances du Conseil.

VII. Les Administrateurs ainsi que toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil, sont tenus à la discrétion à l'égard des informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du Conseil.

VIII. Les délibérations du Conseil d'Administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial, coté et paraphé et tenu au siège social conformément aux dispositions réglementaires.

Le procès-verbal de la séance indique le nom des Administrateurs présents, excusés ou absents. Il fait état de la présence ou de l'absence des personnes convoquées à la réunion du Conseil d'Administration en vertu d'une disposition légale et la présence de toute autre personne ayant assisté à tout ou partie de la réunion.

Le procès-verbal est revêtu de la signature du Président de la séance et d'au moins un Administrateur. En cas d'empêchement du Président de séance, il est signé par deux Administrateurs au moins.

Les copies ou extraits de procès-verbaux des délibérations sont valablement certifiés par le Président du Conseil d'Administration, un Directeur Général, l'Administrateur délégué temporairement dans les fonctions de Président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Au cours de la liquidation de la Société, ces copies ou extraits sont valablement certifiés par un seul Liquidateur.

Il est suffisamment justifié du nombre des Administrateurs en exercice ainsi que de leur présence ou représentation à une séance du Conseil d'Administration par la production d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal.

- **Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 17 des statuts)**

I. Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Le Président ou le Directeur Général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

II. Le Président organise et dirige les travaux du Conseil dont il rend compte à l'Assemblée Générale et exécute ses décisions. Il rend compte, dans un rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

III. Le Conseil d'Administration peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Il fixe la rémunération des personnes les composant.

- **Direction Générale (article 18 des statuts)**

I. La Direction Générale de la Société est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration qui porte alors le titre de Président Directeur Général, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale est effectué par le Conseil d'Administration qui doit en informer les actionnaires et les tiers dans les conditions réglementaires.

La délibération du Conseil d'Administration relative au choix de la modalité d'exercice de la Direction Générale est prise à la majorité des Administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le Conseil d'Administration doit être prise pour une durée qui ne peut être inférieure à 3 ans.

A l'expiration de ce délai, le Conseil d'Administration doit délibérer sur les modalités d'exercice de la Direction Générale. Toutefois, le Conseil se prononcera sur la modalité d'exercice de la Direction Générale avant l'expiration de ce délai en cas de cessation, pour quelque motif que ce soit, du mandat du Président du Conseil d'Administration et/ou de celui de Directeur Général.

Le changement de modalité d'exercice de la Direction Générale n'entraîne pas une modification des statuts.



II. En fonction du choix effectué par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions du § I. ci-dessus, la Direction Générale est assurée soit par le Président, soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le Directeur Général doit être âgé de moins de quatre-vingts ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le Directeur Général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau Directeur Général.

Le Directeur Général est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Lorsque le Directeur Général n'assume pas les fonctions de Président du Conseil d'Administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

III. Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'Actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le Directeur Général représente la Société dans ses rapports avec les tiers. La Société est engagée même par les actes du Directeur Général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

IV. Sur proposition du Directeur Général, que cette fonction soit assumée par le président du Conseil d'Administration ou par une autre personne, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

Le nombre maximum des Directeurs Généraux Délégués est fixé à 5.

En accord avec le Directeur Général, le Conseil d'Administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs accordés aux Directeurs Généraux Délégués.

A l'égard des tiers, le ou les Directeurs Généraux Délégués disposent des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Le Conseil d'Administration détermine la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

En cas de cessation des fonctions ou d'empêchement du Directeur Général, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil d'Administration, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination d'un nouveau Directeur Général.

- **Signature sociale (article 19 des statuts)**

Tous les actes et engagements concernant la Société, de quelque nature qu'ils soient, sont valablement signés par le Président ou, le cas échéant, par l'Administrateur remplissant provisoirement les fonctions de Président, par le Directeur Général ou les Directeurs Généraux Délégués, ainsi que par tout fondé de pouvoir spécial, agissant chacun dans la limite de ses pouvoirs.

- **Rémunération des administrateurs (article 20 des statuts)**

L'Assemblée Générale peut allouer aux Administrateurs, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette Assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'Administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées aux Administrateurs sous forme de jetons de présence ; il peut notamment allouer aux Administrateurs, membres du Comité d'Etudes, une part supérieure à celle des autres Administrateurs.



Il peut être alloué par le Conseil d'Administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des Administrateurs.

Les Administrateurs liés par un contrat de travail à la Société peuvent recevoir une rémunération à ce dernier titre.

Le Conseil d'Administration peut autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement et des dépenses engagées par les Administrateurs dans l'intérêt de la Société.

- **Consultation des documents sociaux et des états financiers consolidés historiques**

Les statuts, les différents procès-verbaux, les autres documents sociaux, les rapports, les courriers, les évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de la société peuvent être consultés au siège social de la Société :

Groupe CRIT
152 Bis avenue Gabriel Péri - 93400 SAINT-OUEN

Les données financières historiques en normes françaises sont disponibles dans les documents de référence 2003 et 2004 dans la partie "Rapport Financier" (pages 35 à 64). Ces documents sont également disponibles sur le site Internet de Groupe Crit : www.groupe-crit.com et sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers : www.amf-france.org.

2. Renseignements de caractère général concernant le capital social

- **Capital social**

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 28 février 2001, le capital social de Groupe CRIT a été converti en euros et porté à la somme de 4 050 000 €

Il est divisé en 11 250 000 actions ordinaires de 0,36 € chacune, intégralement libérées.

- **Capital potentiel**

Il n'existe aucune valeur mobilière susceptible de donner accès directement ou indirectement au capital de la Société.

- **Capital autorisé non émis**

En euros	AGM	Échéances	Montants autorisés	Augmentations réalisées les années précédentes ou réalisables	Augmentations réalisées en 2005	Autorisations résiduelles
Autorisation d'augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature	16/06/2005	15/08/2007	10 % du capital	Néant	Néant	10 % du capital
Autorisation globale ; Augmentation avec maintien ou suppression du DPS	18/06/2004	17/08/2006	6 000 000 €	Néant	Néant	6 000 000 €
Autorisation d'augmenter le capital en faveur des adhérents d'un PEE ou PPESV	18/06/2004	17/06/2009	500 000 €	Néant	Néant	500 000 €
Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes	16/06/2005	15/08/2008	5 % du capital	Néant	Néant	5 % du capital

- **Délégations de compétence en vue d'augmenter le capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, par apport de numéraire ou incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

I. L'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 a délégué pour une durée de 26 mois au Conseil d'Administration les pouvoirs nécessaires pour procéder à des augmentations de capital par émission d'actions et/ou de toute valeur mobilière donnant accès, immédiatement ou à terme, à une quotité du capital social de la société.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées ne peut être supérieur à 6.000.000 euros. Ce montant inclut le montant nominal des titres supplémentaires à émettre pour préserver, conformément aux textes, les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès à terme à une quotité du capital.

Ces émissions peuvent être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires. Nous vous précisons toutefois que, dans tous les cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le Conseil d'Administration peut conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

Le prix des titres représentatifs du capital est déterminé conformément aux dispositions légales.

Il est également prévu que le Conseil a les pouvoirs nécessaires pour réaliser sur sa seule décision toute augmentation de capital par incorporation de primes et/ou réserves par voie d'élévation du nominal ou création de titres nouveaux.

Ces délégations, qui n'ont pas été utilisées jusqu'à présent, expirent le 17 juin 2006.

II. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale du 26 juin 2006 de renouveler ces délégations de compétence qui ont pour objet de conférer au Conseil d'Administration, pendant une durée de 26 mois, la faculté de procéder, aux époques de son choix, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à des actions ordinaires.

Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées, ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Il est prévu, dans le cadre de ces délégations, de conférer au Conseil d'Administration la faculté d'augmenter, dans les conditions et limites fixées par les dispositions légales et réglementaires, le nombre de titres prévu dans l'émission initiale.

Les émissions pourront être réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription.

En cas de maintien du droit préférentiel de souscription, si les souscriptions n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le conseil d'administration pourra utiliser les facultés prévues par la Loi et notamment, offrir au public tout ou partie des titres non souscrits.

En cas d'émission par appel public à l'épargne sans droit préférentiel de souscription, le conseil d'administration pourra conférer aux actionnaires la faculté de souscrire en priorité.

- **Délégation de compétence en vue de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents d'un PEE**

I. L'Assemblée Générale Mixte du 18 juin 2004 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social d'un montant nominal maximum de 500 000 euros, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux adhérents d'un plan d'épargne entreprise en faveur desquels elle a supprimé le droit préférentiel de souscription.

Cette autorisation, consentie pour une durée de cinq années n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 17 juin 2009.

II. Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale de substituer à cette délégation une nouvelle délégation de compétence pour une durée de 26 mois.

Le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de cette délégation sera de 100 000 €



- **Délégation de compétence en vue d'augmenter le capital social dans la limite de 10% pour rémunérer des apports en nature de titres**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, à augmenter le capital social en vue de rémunérer des éventuels apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Le montant nominal global des actions ordinaires susceptibles d'être émises en vertu de cette délégation ne pourra être supérieur à 10 % du capital social.

Cette autorisation n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 15 août 2007.

- **Autorisation d'attribuer gratuitement des actions à émettre ou existantes aux membres du personnel et/ou à certains mandataires sociaux**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a délégué au Conseil d'Administration la faculté de procéder dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code de commerce, à l'attribution gratuite d'actions nouvelles résultant d'une augmentation de capital par incorporation de réserves, primes ou bénéfices, ou d'actions existantes.

Les bénéficiaires de ces attributions pourront être :

- les membres du personnel salarié ou certaines catégories d'entre eux tant de la société que des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L 225-197-2 du Code de commerce,
- les mandataires sociaux qui répondent aux conditions de l'article L 225-197-1 du Code de commerce.

Le nombre d'actions pouvant être attribuées gratuitement par le Conseil d'Administration au titre de la présente délégation ne pourra dépasser 5 % du capital social existant au jour de la première attribution.

L'attribution des actions aux bénéficiaires ne sera définitive qu'au terme d'une période "d'acquisition" d'une durée minimale de deux ans à compter de la décision d'attribution du Conseil d'Administration. En outre, les bénéficiaires devront conserver les actions pendant une durée minimale de deux années à compter de leur attribution définitive.

Cette autorisation, consentie pour une durée de 38 mois, n'a pas été utilisée jusqu'à présent. Elle expire le 15 août 2008.

- **Autorisation d'achat par la Société de ses propres actions**

L'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005 a autorisé le Conseil d'Administration à procéder à l'achat d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital, soit 337.500 actions. Cette autorisation a fait l'objet d'une note d'information visée par l'AMF le 20 mai 2005 sous le numéro 05-429.

Dans le cadre de l'autorisation conférée et conformément aux objectifs déterminés par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005, la société a réalisé, depuis le 16 juin 2005, les opérations suivantes :

	Flux bruts cumulés		Ventilation par objectifs			
	Achats	Ventes	Régularisation de cours		Autres objectifs	
			Achats	Ventes	Achats	Ventes
Nombre de titres	68 747	78 824	68 747	78 824	0	0
Cours moyen de la transaction	27,99	28,24			-	-
Montants	1 924 212,38	2 225 745,41			0	0

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

Au 31 mars 2006 :

- pourcentage de capital détenu de manière directe ou indirecte : 0,04 %
- nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois : 0
- nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2006 :
 - . titres comptabilisés en valeurs mobilières de placement : 4 485
 - . titres comptabilisés en titres immobilisés : 0
- valeur comptable du portefeuille : 145 895,23 euros
- valeur de marché du portefeuille : 145 493,40 euros
(calculé sur la base d'un cours de marché de 32,44 euros correspondant à la moyenne des 20 derniers cours cotés précédant le 31 mars 2006)
- valeur nominale du portefeuille : 1 614,46 €

Cette autorisation de rachat d'actions expire le 15 décembre 2006.

- Il est proposé à la prochaine Assemblée Générale du 26 juin 2006 d'autoriser le Conseil d'Administration pour une période de dix huit mois conformément aux articles L 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois, aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit, sur la base du capital actuel 337 500 actions.

Cette autorisation mettrait fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le Conseil d'Administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat serait fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital, notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 187 500 euros.

Aucune annulation de titres n'est prévue dans le cadre de ce programme.

• Evolution du capital de Groupe CRIT

Date	Opération	Montants	Prime d'émission	Nominal des actions	Nombre d'actions total	Capital total
19-08-62	Création de la société Apport en numéraire	10 000,00 F	0,00 F	100,00 F	100	10 000,00 F
26-07-66	Augmentation de capital par incorporation de réserves	90 000,00 F	0,00 F	100,00 F	1 000	100 000,00 F
30-07-69	Augmentation de capital par incorporation de réserves	200 000,00 F	0,00 F	100,00 F	3 000	300 000,00 F
28-12-72	Augmentation de capital par incorporation de réserves	700 000,00 F	0,00 F	100,00 F	10 000	1 000 000,00 F
09-12-77	Augmentation de capital par incorporation de réserves	1 000 000,00 F	0,00 F	100,00 F	20 000	2 000 000,00 F
29-12-79	Augmentation de capital par incorporation de réserves	2 500 000,00 F	0,00 F	100,00 F	45 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Réduction du nominal à 10 francs par action		0,00 F	10,00 F	450 000	4 500 000,00 F
30-05-97	Augmentation de capital par incorporation de réserves	18 000 000,00 F	0,00 F	10,00 F	2 250 000	22 500 000,00 F
28-02-01	Conversion du capital en euros. Augmentation du capital par incorporation de réserves	619 897,10 €		1,80 €	2 250 000	4 050 000,00 €
12-03-01	Division par cinq du nominal des actions			0,36 €	11 250 000	4 050 000,00 €

Depuis le 12 mars 2001, il n'y a eu aucune modification de capital

3. Evolution de la répartition du capital

Répartition du capital et des droits de vote de Groupe CRIT (au 14 avril 2006)

Actionnaires	Nombre d'Actions	% du capital	% des droits de vote
• Claude GUEDJ	7 840 923	69,70	79,78
• Yvonne GUEDJ	135 500	1,20	1,38
• Natalie JAOUI	186 110	1,66	1,90
• Karine GUEDJ	163 460	1,45	1,15
• Membres de la famille (3 pers.)	183 360	1,63	1,86
• Public	2 736 450	24,32	13,93
• Autodétention	4 197	0,04	/
TOTAL	11 250 000	100,00	100,00

• Evolution de la répartition du capital et des droits de vote sur les trois dernières années

Actionnaires	Nombre d'Actions			% du capital			% des droits de vote		
	2003	2004	2005	2003	2004	2005	2003	2004	2005
• Claude GUEDJ	7 840 845	7 840 845	7 845 811	69,70	69,70	69,74	79,55	79,53	79,74
• Yvonne GUEDJ	135 500	135 500	135 500	1,21	1,20	1,20	1,37	1,37	1,38
• Nathalie JAOUJ	258 610	220 610	196 110	2,29	1,96	1,75	2,63	2,24	1,99
• Karine GUEDJ	243 610	193 660	172 460	2,16	1,72	1,53	1,81	1,30	1,20
Total Dirigeants	8 478 565	8 390 615	8 349 881	75,36	74,58	74,22	85,36	84,44	84,31
Autres membres de la famille (3 pers.)*	258 160	225 560	194 360	2,29	2,00	1,73	1,88	2,29	1,98
Public	2 491 736	2 617 401	2 696 295	22,15	23,27	23,97	12,76	13,27	13,71
Autodétention	21 539	16 424	9 464	0,20	0,15	0,08	/	/	/
TOTAL	11 250 000	11 250 000	11 250 000	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

Note 1 : Les actions entièrement libérées, pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom d'un même actionnaire, disposent d'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions dont chacune donne droit à une voix. Ce droit de vote double a été institué par l'Assemblée Générale Mixte en date du 30 mai 1997. Il bénéficie dès cette date aux actionnaires ayant plus de 4 ans d'ancienneté.

Note 2 (*) : Fanny GUEDJ, fille de M. et Mme GUEDJ ; Laurent JAOUJ, époux de Nathalie JAOUJ ; Jean-Claude GERAUD, neveu de Mme GUEDJ.

Note 3 : Les données concernant l'évolution de l'actionnariat 2003, 2004 et 2005 ont été respectivement arrêtées au 24 avril 2003, 31 décembre 2004 et 31 décembre 2005.

Le 18 mars 1999, la société Groupe CRIT (anciennement dénommée CRIT) s'est introduite sur le Second Marché de la Bourse de Paris. A cette occasion, 225 000 actions (soit 10 % du capital) cédées par Monsieur Claude GUEDJ ont été mises à la disposition du public.

Le 19 novembre 1999, 10 % supplémentaires ont été mis sur le Marché. L'opération a été réalisée par KBC Securities, sous la forme d'un placement privé auprès d'investisseurs institutionnels.

Le 12 mars 2001, il a été procédé à la division du nominal de l'action par cinq.

Le 12 septembre 2002, une donation partage a été consentie par M. et Mme GUEDJ au profit de leurs filles portant sur 3 % du capital de la société.

A la connaissance de la société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5 % du capital dans le public.

4. Marché des titres

• **Contrat de liquidité**

Un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI a été signé le 1er juillet 2005 et déposé auprès des autorisés de tutelle (EURONEXT PARIS - AMF) entre la Société Groupe CRIT, émetteur et la Société Oddo Midcap, animateur.



- **Lieu de cotation et catégories des titres cotés**

Place de cotation des actions :

Paris - Euronext Eurolist à compter du 18 mars 1999

Code ISIN : FR0000036675

Nombre d'actions cotées au 12 mai 2006 : 11 250 000

Volumes traités et évolution des cours (source Fininfo)

	Nombre de Titres échangés	Cours de bourse en euros	
		+ Haut	+ Bas
• Novembre 2004	73 296	18,45	18,05
• Décembre 2004	212 747	18,39	17,00
• Janvier 2005	383 657	24,25	18,10
• Février 2005	444 368	27,00	21,81
• Mars 2005	77 106	26,98	22,60
• Avril 2005	186 551	24,79	21,62
• Mai 2005	164 479	23,88	21,30
• Juin 2005	140 346	24,35	21,50
• Juillet 2005	206 869	24,98	22,40
• Août 2005	157 799	26,92	24,72
• Septembre 2005	200 620	26,70	25,40
• Octobre 2005	200 050	28,8	26,20
• Novembre 2005	183 748	28,50	25,55
• Décembre 2005	232 827	29,20	25,85
• Janvier 2006	165 376	31,70	28,00
• Février 2006	280 442	31,05	27,75
• Mars 2006	342 792	35,00	29,60
• Avril 2006	113 035	35,90	31,50
• du 01/05/06 au 12/05/06	259 775	36,30	32,20

5. Nantissements, garanties et sûretés

- **Nantissements d'actions de l'émetteur inscrites au nominatif pur**

A la connaissance de la société, il n'existe aucun nantissement portant sur les actions de Groupe CRIT.

- **Nantissements d'actifs de l'émetteur (immobilisations incorporelles, corporelles et financières)**

Il n'existe aucun nantissement sur immobilisations incorporelles, corporelles ou financières ou hypothèque.

6. Distribution de dividendes

Conformément aux dispositions légales, les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits et acquis à l'Etat.

Les informations relatives aux dividendes mis en paiement depuis l'exercice clos du 31 décembre 1997 sont détaillées en page 33 du présent document.

Il est proposé à l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006, la distribution d'un dividende global de 2 250 000 € soit un dividende revenant à chaque action de 0,20 €

Sous réserve des besoins de financement nécessaires aux investissements de développement de l'entreprise, l'intention actuelle de la Société est de poursuivre une politique de stabilité du dividende servi.

7. Pacte d'actionnaires

Néant

Gouvernement d'entreprise

1. Conseil d'administration

- Composition du Conseil d'Administration

Claude GUEDJ, Président Directeur Général,
Nommé le 30 juillet 1969, renouvelé le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Yvonne GUEDJ,
Nommée le 30 juillet 1969, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué,
Nommée le 18 juillet 1984, renouvelée le 19 juin 2002 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2007.

Nathalie JAOUI, Directeur Général Délégué,
Nommée le 5 novembre 1992, renouvelée le 18 juin 2004 pour un mandat échéant à l'issue de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Autres mandats à jour au 15 mars 2006

Claude GUEDJ

Président Directeur Général
CRIT INTERIM S.A. (Suisse)

Président du Conseil d'Administration
AIRLINES GROUND SERVICES
LEBREC

Directeur Général
CONGO HANDLING SA

Président
GROUPE EUROPE HANDLING
SKY HANDLING PARTNER Limited (Irlande)
SKY HANDLING PARTNER (SHANNON) Irlande
SKY HANDLING PARTNER (CORK) Irlande
CRIT IRELAND HR (Irlande)

Administrateur
SEINE 51
AWAC TECHNICS

Représentant
GEH, Présidente de EHC
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHM
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de MAYDAY TT
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de EHR
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AMA
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de AH
GROUPE CRIT au Conseil de Direction de IFMA

Gérant
ECM

Yvonne GUEDJ

Administrateur
LEBREC

Nathalie JAOUI

Présidente
CRIT INTERIM
EURISTT
EURISTT France
LES VOLANTS
CRIT

Administrateur
SEINE 51

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Gérante
LES COMPAGNONS
AB INTERIM
AZUR IMMOBILIER

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration de LEBREC
GEH au Conseil d'Administration d'AGS
GEH au Conseil d'Administration d'AWAC TECHNICS

Karine GUEDJ

Président Directeur Général
SEINE 51

Directeur Général
LEBREC

Présidente
CRIT CENTER
GALITE DIFFUSION

Membre du Conseil de Direction
EUROPE HANDLING MAINTENANCE
MAYDAY TT
EUROPE HANDLING
EUROPE HANDLING ROISSY
ASSISTANCE MATERIEL AVION
AERO HANDLING
IFMA

Représentant
GROUPE CRIT au Conseil d'Administration d'AGS

Gérante
RUSH
ARIANE MEDICAL
COMPUTER ASSISTANCE
RHF
HILLARY
OTESSA



- Informations particulières relatives aux mandataires sociaux

Les liens familiaux entre les mandataires sociaux de la société sont rappelés au rapport du Président du Conseil d'Administration.

A la connaissance de la société, et au jour de l'établissement du présent document, aucun des membres du Conseil d'Administration, au cours des 5 dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire, n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration à l'égard de la société en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

A la connaissance de la société et au jour de l'établissement du présent document, il n'existe pas de contrats de services liant les membres du Conseil d'Administration à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages.

- Fonctionnement du Conseil d'Administration

Par délibération en date du 19 juin 2002, le Conseil a décidé de confier la Direction Générale au Président du Conseil d'Administration, et a nommé en qualité de Directeur Général Délégué, Mesdames Nathalie JAOUÏ et Karine GUEDJ.

Conformément aux dispositions de l'article 12 des statuts, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions.

Le mode de fonctionnement du Conseil est décrit dans le rapport du Président sur la préparation des travaux du Conseil et de Contrôle Interne.

2. Équipe de direction

Claude GUEDJ, Président Directeur Général
Nathalie JAOUÏ, Directeur Général Délégué, Présidente du Pôle Travail Temporaire
Karine GUEDJ, Directeur Général Délégué, Directrice de la Communication
Daniel BARUS, Directeur Général du Pôle Travail Temporaire
Thierry De VEYRAC, Directeur Financier
Jacques DESPREES, Directeur Comptable
André ENGLER, Directeur des Ressources Humaines
Evelyne LEBLOND, Directrice Juridique
Maurir KHABLACHI, Directeur des Activités Aéroportuaires

3. Rémunération des mandataires sociaux

Les informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures, directes ou indirectes, versées à chaque mandataire social par la Société ou toute société contrôlée, sont communiquées au rapport de gestion.

4. Conventions réglementées conclues depuis le 1^{er} janvier 2006

Aucune convention réglementée nouvelle n'a été conclue depuis le 1^{er} janvier 2006.

Schémas d'intéressement du personnel

1. Participation

Sommes affectées à la participation des salariés pour chacune des 5 dernières années

	2001	2002	2003	2004	2005
Crit ⁽¹⁾					1 819 160
Crit Intérim	1 378 885	777 826	653 678	1 135 563	
Euristt France		2 711 100	1 316 590	2 563 736	
Les Volants	224 310	182 748	115 417	91 450	389 595
ECM	130 502	37 395	182 460	242 640	269 793
Maser	130 758			18 056	45 216
Les Compagnons	536 687	766 126	388 871	384 293	944 952
AB Intérim	267 841	455 351	144 540	172 231	202 964
K Intérim ⁽²⁾		58 505	64 758		
GTI ⁽²⁾	154 587	80 489	72 138		
Effika ⁽³⁾	71 107	55 683	68 530	106 723	
AGS		50 022		25 012	79 879
EHR		131 804		45 683	155 753
EH				52 444	149 148
EHC		43 643		17 592	51 545
Mayday TT	92 418				
TOTAL	2 987 095	5 350 692	3 006 982	4 855 423	4 108 005

⁽¹⁾ Bénéficiaire en 2005 de l'apport de l'ensemble des activités des sociétés Crit Intérim et Euristt France

⁽²⁾ Absorbée en 2004 par Crit Intérim

⁽³⁾ Absorbée en 2005 par Crit intérim

2. Intéressement

Néant

3. Plan d'épargne d'entreprise

Néant

4. Options d'achat et de souscription

Néant



Texte des résolutions proposées

À l'Assemblée Générale Mixte du 26 juin 2006

Résolutions à caractère ordinaire

• Première résolution - Approbation des comptes sociaux

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration, du Président du Conseil et des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2005, approuve, tels qu'ils ont été présentés, les comptes annuels arrêtés à cette date se soldant par un bénéfice net comptable de 17 276 720,47 euros.

• Deuxième résolution - Approbation des comptes consolidés

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2005, approuve ces comptes, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par un bénéfice net (part du groupe) de 24 322 654 euros.

• Troisième résolution - Conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce

Statuant sur le rapport spécial qui lui a été présenté sur les conventions des articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, l'Assemblée Générale approuve les conventions qui y sont mentionnées.

• Quatrième résolution - Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice, s'élevant à 17 276 720,47 euros, de la manière suivante :

- aux actionnaires, à titre de dividende 2 250 000,00 €
- au poste " autres réserves " 15 026 720,47 €

Le dividende global revenant à chaque action est fixé à 0,20 euro.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % mentionnée à l'article 158-3-2° du Code Général des Impôts.

Ce dividende sera payable le 15 septembre 2006.

Il est précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions seraient affectées au report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'il lui a été rappelé qu'au titre des trois derniers exercices, les distributions de dividendes par action ont été les suivantes :

Exercice	Dividende net	Avoir fiscal	Revenu brut
2002	0,08 €	0,04 €	0,12 €
2003	0,11 €	0,06 €	0,17 €
Exercice	Dividende global	Par action	Abattement
2004	1 800 000 €	0,16 €	50 %



- **Cinquième résolution - Programme de rachat d'actions**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, autorise ce dernier, pour une période de dix huit mois, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à procéder à l'achat, en une ou plusieurs fois aux époques qu'il déterminera, d'actions de la société dans la limite de 3 % du nombre d'actions composant le capital social soit sur la base du capital actuel, 337 500 actions.

Cette autorisation met fin à l'autorisation donnée au Conseil d'Administration par l'Assemblée Générale Mixte du 16 juin 2005.

Les acquisitions pourront être effectuées en vue de :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action GROUPE CRIT par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne d'entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Ces achats d'actions pourront être opérés par tous moyens, y compris par voie d'acquisition de blocs de titres, et aux époques que le conseil d'administration appréciera, y compris en période d'offre publique dans la limite de la réglementation boursière. Toutefois, la société n'entend pas recourir à des produits dérivés.

Le prix maximum d'achat est fixé à 45 euros par action. En cas d'opération sur le capital notamment de division ou de regroupement des actions ou d'attribution gratuite d'actions, le montant sus-indiqué sera ajusté dans les mêmes proportions (coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre d'actions composant le capital avant l'opération et le nombre d'actions après l'opération).

Le montant maximal de l'opération est ainsi fixé à 15 187 500 euros.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet de procéder à ces opérations, d'en arrêter les conditions et les modalités, de conclure tous accords et d'effectuer toutes formalités.

Résolutions à caractère extraordinaire

- **Sixième résolution - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital réservées aux actionnaires et/ou par incorporation de réserves, bénéfices ou primes**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et, notamment, de son article L. 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence pour procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera :

a) par émission, soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société ou, conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ;

b) et/ou par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

Le plafond ainsi arrêté inclut la valeur nominale globale des actions supplémentaires à émettre éventuellement pour préserver, conformément à la loi, les droits des titulaires des valeurs mobilières donnant accès au capital.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises, directement ou non, en vertu de la résolution qui suit.

4) En cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence dans le cadre des émissions visées au 1/a) ci-dessus :

a) décide que la ou les émissions seront réservées par préférence aux actionnaires qui pourront souscrire à titre irréductible,

b) décide que si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'émission, le Conseil d'Administration pourra utiliser, les facultés prévues par la loi et notamment offrir au public tout ou partie des titres non souscrits,

c) en ce qui concerne toute incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres, décide que, le cas échéant, les droits formant rompus ne seront pas négociables et que les actions correspondantes seront vendues, les sommes provenant de la vente étant allouées aux titulaires des droits dans le délai fixé par les dispositions légales,

5) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

6) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.



- **Septième résolution - Délégation de compétence donnée au conseil d'administration pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription**

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes et conformément aux dispositions du Code de commerce et notamment son article L 225-129-2 :

1) Délègue au Conseil d'Administration sa compétence à l'effet de procéder à l'augmentation du capital, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, sur le marché français et/ou international, en faisant publiquement appel à l'épargne, par émission soit en euros, soit en monnaies étrangères ou en toute autre unité de compte établie par référence à un ensemble de monnaies :

- d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme, à tout moment ou à date fixe, à des actions ordinaires de la société que ce soit par souscription, conversion, échange, remboursement, présentation d'un bon ou de toute autre manière ; étant précisé que ces titres pourront être émis à l'effet de rémunérer des titres qui seraient apportés à la Société dans le cadre d'une offre publique d'échange sur titres répondant aux conditions fixées par l'article L 225-148 du Code de commerce.

Conformément à l'article L 228-93 du Code de commerce, les valeurs mobilières à émettre pourront donner accès à des actions ordinaires de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital.

2) Fixe à vingt six (26) mois la durée de validité de la présente délégation, décomptée à compter du jour de la présente Assemblée.

3) Décide de fixer, ainsi qu'il suit, les limites des montants des émissions autorisées en cas d'usage par le Conseil d'Administration de la présente délégation de compétence :

Le montant nominal global des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières représentatives de créances sur la société, susceptibles d'être émises en vertu de la présente délégation ne pourra être supérieur à 1 000 000 euros.

En outre, sur ce plafond s'imputera le montant nominal global des actions émises en vertu de la précédente résolution.

4) Décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux titres faisant l'objet de la présente résolution, en laissant toutefois au Conseil d'Administration la faculté de conférer aux actionnaires, un droit de priorité conformément à la loi.

5) Décide que la somme revenant, ou devant revenir, à la Société pour chacune des actions ordinaires émises dans le cadre de la présente délégation de compétence, après prise en compte, en cas d'émission de bons autonomes de souscription d'actions, du prix d'émission desdits bons, sera au moins égale au minimum requis par les dispositions légales et réglementaires applicables au moment où le Conseil d'Administration mettra en œuvre la délégation.

6) Décide, en cas d'émission de titres appelés à rémunérer des titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange, que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires pour arrêter la liste des titres apportés à l'échange, fixer les conditions d'émission, la parité d'échange ainsi que, le cas échéant, le montant de la soulte en espèces à verser et déterminer les modalités d'émission.

7) Décide que le Conseil d'Administration disposera, dans les limites fixées ci-dessus, des pouvoirs nécessaires notamment pour fixer les conditions de la ou des émissions, constater la réalisation des augmentations de capital qui en résultent, procéder à la modification corrélative des statuts, imputer, à sa seule initiative, les frais des augmentations de capital sur le montant des primes qui y sont afférentes et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation, et plus généralement faire le nécessaire en pareille matière.

8) Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

- **Huitième résolution - Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires**

Pour chacune des émissions décidées en application des sixième et septième résolutions, le nombre de titres à émettre pourra être augmenté dans les conditions prévues par l'article L 225-135-1 du Code de commerce et dans la limite des plafonds fixés par l'assemblée, lorsque le Conseil d'Administration constate une demande excédentaire.

- **Neuvième résolution - Autorisation de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents PEE**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, statuant en application des articles L. 225-129-6 et L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail :

1) Autorise le Conseil d'Administration, s'il le juge opportun, sur ses seules décisions, à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, par l'émission d'actions ordinaires de numéraire et, le cas échéant, par l'attribution gratuite d'actions ordinaires ou d'autres titres donnant accès au capital, réservées aux salariés et dirigeants de la société et de sociétés qui lui sont liées, au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise ;

2) Supprime en faveur de ces personnes le droit préférentiel de souscription aux actions qui pourront être émises en vertu de la présente autorisation ;

3) Fixe à vingt six (26) mois à compter de la présente Assemblée la durée de validité de cette autorisation ;

4) Limite le montant nominal maximum de la ou des augmentations pouvant être réalisées par utilisation de la présente autorisation à la somme de 100 000 €;

5) Décide que le prix des actions à émettre, en application du 1/ de la présente délégation, ne pourra être ni inférieur de plus de 20 % ou de 30 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan, en application de l'article L. 443-6, est supérieure ou égale à dix (10) ans, à la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des vingt (20) séances de bourse précédant la décision du Conseil d'Administration relative à l'augmentation de capital et à l'émission d'actions correspondante, ni supérieure à cette moyenne ;

6) Confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, prendre toutes mesures et procéder à toutes formalités nécessaires.

- **Dixième résolution - Mise en harmonie des statuts avec la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005**

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, décide :

- de mettre en conformité les statuts de la société avec les dispositions de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005 ;
- de modifier en conséquence et comme suit les articles 25-II, 26-II et 27 alinéa 3 des statuts ;

- **ARTICLE 25 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

Le II de cet article est désormais rédigé comme suit :

II. QUORUM ET MAJORITE

L'Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés.

• ARTICLE 26 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le II de cet article est désormais rédigé comme suit :

II. QUORUM ET MAJORITE

Elle ne délibère valablement sur première convocation que si les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés.

• ARTICLE 27 - ASSEMBLEES SPECIALES

Le 3ème alinéa est modifié comme suit, le reste de l'article demeurant inchangé :

Les Assemblées Spéciales ne délibèrent valablement que si les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers, et sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième Assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elles statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les Actionnaires présents, votants par correspondance ou représentés.

• **Onzième résolution - Formalités**

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la Loi.



Rapport spécial sur les options d'achat et de souscription

État des options de souscription et d'achat (225-184 al 1) attribuées aux dirigeants sociaux et salariés de la société et des sociétés du groupe.

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le Conseil	Nature de l'option (S ou A)	Nombre d'options attribuées	Date d'échéance	Prix d'exercice	Nombre d'options exercées	Options non exercées
	22 juin 2000							

Options consenties aux mandataires sociaux au cours de l'année 2005 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options consenties par la société	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options consenties par une société liée	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options consenties par une société contrôlée au titre d'un mandat qui y est exercé	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT

Options exercées par les mandataires sociaux au cours de l'année 2005 (225-184 al 2)

		Mandataire
• Options (détenues sur la société) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société liée) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT
• Options (détenues sur une société contrôlée) exercées	Nature Nombre Echéance Prix	NÉANT

Options consenties durant l'année 2005 aux dix salariés de la société dont le nombre d'options consenties est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options consenties par la société et par les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

Options exercées durant l'année 2005 par les dix salariés de la société dont le nombre d'actions achetées ou souscrites est le plus élevé (225-184 al 3)

Salariés de la Société	Options exercées détenues sur les sociétés liées ou contrôlées				
	Nature de l'option	Nombre	Date d'échéance	Prix	Société attributrice
NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT	NÉANT

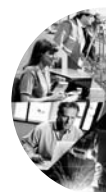


Table de concordance du document de référence

La table de concordance ci-dessous renvoie aux principales rubriques exigées par le Règlement européen n° 809/2004 pris en application de la directive dite "Prospectus" 2003/71/CE du Parlement européen et du Conseil du 4 novembre 2003 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation. Les informations non applicables à Groupe Crit sont indiquées "N/A".

Rubriques de l'annexe 1 du Règlement européen n°809/2004	Pages
Personnes responsables	122
Contrôleurs légaux des comptes	122
Informations financières sélectionnées	3, 37-39
Facteurs de risque	26-30
Informations concernant l'émetteur	
• Historique et évolution de la Société	6, 22
• Investissements	26
Aperçu des activités	
• Principales activités	6-7, 12-21
• Principaux marchés et position concurrentielle	10-11, 16, 18, 21
Organigramme	
• Description du Groupe	6-7, 22
• Liste des filiales	62-63, 90-91
Propriétés immobilières, usines et équipements	51-52, 59-60, 80, 82, 89
Examen de la situation financière et du résultat	
• Situation financière	101-105
• Résultat d'exploitation	102-105
Trésorerie et capitaux	
• Informations sur les capitaux	38, 72, 85
• Flux de trésorerie	39, 73, 79
• Conditions d'emprunts et structure de financement	28, 32, 56, 60, 68, 85
Recherche et développement, brevets et licences	N/A
Informations sur les tendances	16-21, 31-32, 105-106
Prévisions et estimations du bénéfice	N/A
Organes d'administration, de Direction et Direction Générale	
• Informations concernant les organes d'Administration et de Direction	113-115, 138-140
• Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration et de Direction du Groupe	N/A
Rémunération et avantages	61, 87, 109-110
Fonctionnement des organes d'Administration et de Direction	113-115, 138
Salariés	
• Nombre de salariés	3, 61
• Participation et stock-options	33, 135, 136, 148-149
• Participation des salariés dans le capital	108, 141
Principaux actionnaires	33, 135-136

Opérations avec les apparentés	61
<hr/>	
Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
• Informations financières historiques	77-89, 131
• Informations financières pro forma	N/A
• États financiers	35-91
• Vérification des informations financières historiques	131
• Date des dernières informations financières	
• Informations financières intermédiaires et autres	N/A
• Politique de distribution des dividendes	33, 50, 137
• Procédures judiciaires et d'arbitrage	29, 89
• Changement significatif de la situation financière ou commerciale	N/A
<hr/>	
Informations complémentaires	
• Capital social	106-108, 131-136
• Acte constitutif et statuts	124-131
<hr/>	
Contrats importants	30
<hr/>	
Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	131
<hr/>	
Documents accessibles au public	131
<hr/>	
Informations sur les participations	N/A



Calendrier prévisionnel des annonces financières

(dates au titre de l'année 2006)

Annonces financières	Exercice 2006
Chiffres d'affaires	
1 ^{er} trimestre 2006	03 mai 2006
2 ^{ème} trimestre 2006	11 août 2006
3 ^{ème} trimestre 2006	27 octobre 2006
4 ^{ème} trimestre 2006	08 février 2007
Résultats 1 ^{er} semestre 2006	25 octobre 2006
Résultats annuels 2006	21 avril 2007